

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES DE L'AUTONOMISATION DES
FEMMES EN AFRIQUE – ANALYSE DE L'AIDE PUBLIQUE CANADIENNE
AU DÉVELOPPEMENT

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
STÉPHANIE DUMONT

SEPTEMBRE 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Alex Macleod et Mme Anne-Marie D'Aoust pour leurs judicieux conseils et leur aide précieuse lors de la rédaction de ce mémoire. Merci à tous les professeurs qui m'ont transmis leur savoir et ont entretenu ma soif d'apprendre. Je remercie également ma famille et mon mari, pour leur soutien et pour avoir cru en moi.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	v
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
L'ÉMERGENCE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET DU TROISIÈME OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	9
1.1 L'aide publique au développement	10
1.2 Les OMD et l'objectif 3.....	13
1.2.2 L'Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	18
1.3 Les autres instruments internationaux de protection de l'égalité hommes-femmes	19
1.3.1 La CEDAW	20
1.3.2 La Conférence de Beijing	22
1.3.3 La résolution 1325 du Conseil de Sécurité.....	23
1.3.4 L'Organisation de l'Union africaine (OUA).....	24
1.4 Les grands acteurs du développement international et les OMD	26
1.4.1 Le CAD et l'OMD 3	28
1.4.2 Le réseau GENDERNET	28
1.4.3 Les limites de l'aide au développement.....	29
CHAPITRE II	
L'APD INTERNATIONALE ET CANADIENNE POUR LA RÉALISATION DES OMD 33	
2.1 L'ACDI, l'égalité hommes-femmes et l'OMD 3	34
2.1.1 Les pays bénéficiaires de l'APD canadienne	34
2.2 Les principes fondateurs de l'ACDI en termes d'APD et d'égalité entre les sexes	35
2.2.1 L'intégration des femmes au développement (IFD).....	36
2.2.2 L'approche genre et développement (GED)	37
2.2.3 La politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes.....	38
2.2.4 L'analyse comparative entre les sexes (ACS).....	39
2.2.5 Une politique difficile à appliquer et à mesurer	41
2.3 La contribution canadienne à l'Objectif 3 des OMD.....	43

2.3.1 Le secteur de l'éducation	45
2.4 La relation entre le Canada et l'Afrique en ce qui a trait au développement	47
2.4.1 Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).....	50
2.4.2 Le Plan d'action pour l'Afrique (PAA)	53
2.4.3 Le Fonds canadien pour l'Afrique (FCA).....	56
2.4.5 Les programmes régionaux de l'ACDI en Afrique	59
CHAPITRE III	
LA RÉALISATION DE L'OMD 3 EN AFRIQUE	65
3.1 L'Afrique, le développement et l'égalité entre les hommes et les femmes	67
3.2 L'OMD 3 et le développement africain	68
3.2.1 La réalisation de l'OMD 3 en Afrique.....	69
3.3 Les enjeux liés à la scolarisation des fillettes en Afrique	72
3.3.1 L'égalité entre les sexes dans l'éducation.....	72
3.3.2 Les contraintes culturelles.....	75
3.3.3 Les facteurs économiques liés à la classe sociale.....	79
3.4 Le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT).....	85
3.4.1 L'aide au développement du Canada en Afrique dans le cadre de l'EPT.....	87
3.4.2 L'Afrique subsaharienne et la réalisation de l'EPT.....	89
3.4.3 L'Afrique centrale et de l'Ouest et la réalisation de l'EPT.....	93
3.4.4 Les États arabes, l'Afrique du Nord et la réalisation de l'EPT	95
3.4.5 Bilan de la situation de l'EPT en Afrique	96
3.5 Les biais de l'analyse statistique	99
CONCLUSION.....	104
BIBLIOGRAPHIE	108

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ADEA	Association pour le développement et l'éducation en Afrique
APD	Aide publique au développement
BIAWE	Business Incubator for African Women Empowerment (Incubateur commercial pour les femmes africaines entrepreneures)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BREDA	Bureau Régional pour l'Éducation en Afrique
CAD	Comité d'aide au développement
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes)
DSRP	Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté
EPT	Éducation pour tous
FAD	Fonds africain de développement
FCA	Fonds canadien pour l'Afrique
GED	Approche genre et développement
IDA	International Development Association (Association internationale de développement)
IFD	Intégration des femmes au développement
MAECI	Ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement
MNPF	Mécanismes nationaux de protection de la femme
NEPAD	The New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAA	Plan d'action pour l'Afrique
PED	Pays en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l'information et des communications
UA	Unité Africaine
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)

RÉSUMÉ

Au tournant du nouveau millénaire, tous les pays du monde, ainsi que les grandes institutions internationales d'aide au développement se sont réunis, afin de mettre en place des stratégies globales de lutte à l'extrême pauvreté. En mettant en œuvre les huit objectifs établis par la communauté internationale (les *Objectifs du Millénaire pour le développement*), les bailleurs de fonds pourraient dès lors contribuer à réduire les écarts entre les pays « riches » et les pays « pauvres » et ainsi favoriser un meilleur développement pour toutes les populations. Le troisième de ces objectifs vise l'atteinte de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, avec un accès égalitaire à l'éducation (primaire puis secondaire) pour tous comme cible.

Pour les féministes libérales, l'État et ses institutions représentent des lieux de lutte de pouvoir, qui peuvent être instrumentalisés afin de favoriser une plus grande égalité entre les sexes. Par exemple, les droits humains fondamentaux reconnus par la législation internationale et d'autres instruments juridiques internationaux de protection des droits de la femme contribuent à améliorer les structures publiques dans lesquelles les femmes évoluent. Toutefois, les inégalités entre les sexes ne sont pas les seules formes de discriminations que vivent les femmes des pays en voie de développement. Une fillette en milieu rural dispose-t-elle du même accès à une éducation de qualité qu'une fillette vivant en milieu urbain? Et une fois qu'elles sont inscrites à l'école, les fillettes sont-elles réellement traitées sur un pied d'égalité avec les garçons? En fonction de leur sexe, mais également des autres réalités sociales qui les définissent (origine ethnique, appartenance culturelle, classe sociale, etc.), les fillettes rencontrent davantage de barrières. Ce n'est pas en augmentant simplement le nombre de fillettes inscrites à l'école dans les pays en développement qu'il sera possible d'atteindre une meilleure égalité entre les sexes et une réelle autonomisation des femmes. Pour y arriver, il semble essentiel de prendre en considération les facteurs de discrimination que rencontrent les femmes sur le terrain, dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement destinée à la réalisation des OMD.

Mots-clés : OMD, OMD 3, Femmes, Aide au développement, Éducation, Canada-Afrique.

INTRODUCTION

L'aide publique au développement représente de nos jours une mesure se voulant altruiste, qui fut mise en place par les pays dits « développés » afin de mettre fin aux écarts économiques et techniques qui persistent – et même s'amplifient, entre ces pays dits industrialisés et les pays dits en développement (PED) – de manière à assurer une meilleure croissance et un mieux-être global. Ainsi, depuis l'invention du concept d'aide publique au développement (APD) avancé par le président américain Harry S. Truman lors de son discours d'investiture du 20 janvier 1949¹, plusieurs programmes ont été mis en œuvre afin de fournir des ressources aux PED, autant au niveau bilatéral que multilatéral, que par l'intermédiaire d'institution internationales.

Pourtant, l'aide au développement n'est pas une mesure neutre, désintéressée de la part des pays donateurs. Au départ, les stratégies de l'APD² devaient poursuivre deux objectifs : « elle est censée servir à la fois les intérêts des pays donateurs et ceux des pays pauvres. »³ Ainsi, elle se fait selon des orientations idéologiques et stratégiques des pays « développés » vers les pays « sous-développés », en fonction de leurs intérêts et des principes fondateurs de leur politique extérieure. On peut dès lors douter du principe d'altruisme et d'entraide et plutôt pencher vers une interprétation stratégique de la part des grands joueurs économiques du système international, les pays riches.

¹ Jean-Michel Servet. « Aide au développement : six décennies de trop dits et de non-dits », *Revue de la régulation*, n° 7, 1er semestre 2010

² « Le CAD définit l'APD comme des subventions ou des prêts accordés à des pays en développement et à des organisations multilatérales de développement par le secteur officiel, à des conditions financières préférentielles et avant tout pour promouvoir le développement et le bien-être économiques ». Jennifer Paul. Marcus Pistor. « Dépenses d'aide publique au développement », *En Bref*, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, PRB 07-10F, révisé le 13 juillet 2009.

³ Pierre Jacquet. « Revisiter l'aide publique au développement », *Économie internationale*, 2006/4 n° 108, p. 143

Des écarts existent donc entre les intentions premières qui ont amené la création des programmes d'aide publique au développement et leur application pratique dans l'ère actuelle. La présente étude sera appuyée par une application pratique portant sur l'un des grands pays donateurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), soit un profil de l'aide canadienne (2000-2010) à l'Afrique, relativement à l'Objectif 3 des *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD), soit de promouvoir l'autonomisation et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment dans le secteur de l'éducation. Ainsi, cette analyse mettra en lumière les biais de genre et de domination qui persistent dans les politiques mettant en œuvre l'aide au développement et permettront une prise de conscience des obstacles qui continuent à obstruer le chemin des femmes vers une réelle autonomisation.

Mon objectif de recherche consistera à analyser la contribution de l'aide publique au développement du Canada vers les principaux bénéficiaires des PED africains, afin de vérifier si elle correspond à l'atteinte de l'objectif de promotion d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, tel que prévu dans les OMD, notamment en matière d'éducation. Cette recherche viendra répondre à ma question initiale : Les politiques d'aide publique au développement mises de l'avant par le Canada dans le cadre des OMD (2000-2010) contribuent-elles à une atteinte réelle de l'Objectif 3 en Afrique ?

Dans le cadre de la recherche, le profil analysé sera celui du Canada. Comptant parmi les grandes démocraties libérales, le Canada se veut également un leader en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Membre du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, le Canada contribue à la réalisation des OMD dans les principaux pays qui bénéficient de son aide au développement.

Toutefois, il demeure possible d'observer une certaine relation de pouvoir entre le Canada et les pays bénéficiaires de son aide au développement. Objet d'étude privilégié des études féministes libérales, ces relations de pouvoir et de domination se retrouvent au cœur de la logique libérale et économique de la politique étrangère canadienne. En effet, le Canada semble adopter, dans ses politiques d'APD, la même relation de domination « nord-sud » qui oriente celles des autres membres du CAD. Principalement axées sur le développement

économique, en lien avec la gestion axée sur les résultats, ces politiques d'APD canadiennes comportent de nombreux biais qui peuvent être mis en lumière suite à une analyse issue du cadre féministe libéral.

Pour les féministes libérales, l'État et ses institutions représentent à la fois des lieux de luttes de pouvoir, mais également des lieux d'opportunités pour atteindre une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. En instrumentalisant les institutions et les instruments juridiques qui émanent des États, il est alors possible d'éliminer certaines formes de discrimination qui s'exercent dans la sphère publique et accéder à une plus grande égalité entre les sexes. Ainsi,

« pour les féministes libérales, l'égalité passe d'abord et avant tout par l'élimination des obstacles légaux et institutionnels qui empêchent les femmes d'avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes positions de pouvoir que les hommes. Leurs luttes s'effectuent ainsi autour de l'égalité de droit, de l'accès à l'éducation et d'un égal accès à la sphère économique. »⁴

La présente analyse s'inscrit donc dans le cadre de l'approche féministe libérale, puisqu'elle soutient que, bien que les structures internationales en place aient déjà réalisés des progrès en matière d'égalité entre les sexes, ces stratégies de changement demeurent perfectibles. En effet, pour atteindre les cibles de l'OMD 3, dont notamment celle visant un accès égalitaire à l'éducation (primaire puis secondaire) pour tous, il ne s'agit pas simplement d'augmenter le nombre de fillettes qui fréquentent les institutions d'éducation, mais de favoriser une éducation non-sexiste qui offre d'égales opportunités aux garçons et aux fillettes. En plus des institutions étatiques comme les établissements d'enseignement public, la recherche s'appuiera également sur divers instruments de juridiction internationale de protection des droits des femmes, qui s'inscrivent l'objectif de permettre une plus grande égalité entre les sexes à l'échelle mondiale.

La recherche se fera selon trois parties distinctes, les deux premières étant essentiellement descriptives et la troisième se voulant plus critique. Le premier volet portera sur le contexte général de l'aide publique au développement. Il permettra de retracer un bref

⁴ Anne-Marie D'Aoust, *Théories des relations internationales : Contestation et résistance*, CEPES. Boisbriand (Québec) : Athéna éditions, 2009, p.284

historique de l'aide publique au développement, ainsi que de l'avènement des Objectifs du Millénaire pour le développement sur la scène internationale. Sur les huit objectifs qui ont été établis par la communauté internationale comme les priorités en matière de développement et de lutte à la pauvreté, celui qui sera retenu pour la présente analyse est le troisième objectif, visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et plus particulièrement la cible voulant éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire (si possible et à tous les niveaux d'enseignement). L'égalité entre les sexes qui est ciblée par les OMD fait également l'objet de plusieurs documents de juridiction internationale de protection des droits de la personne. Une recension de ces instruments internationaux de protection de l'égalité entre les hommes et les femmes et des droits des femmes concernés s'avère donc essentielle afin de bien comprendre les enjeux à la base de la recherche. Une présentation des grands acteurs du développement international et de leur implication dans la réalisation des OMD viendra compléter le portrait du contexte général de l'APD destinée aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le deuxième volet portera sur la contribution canadienne à différents programmes d'APD, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour la période à l'étude, soit de 2000 à 2010, l'agence chargée des décaissements de l'APD canadienne était l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Un portrait de cette agence gouvernementale canadienne, et de ses principes fondateurs en matière d'égalité entre les sexes sera effectuée. Ainsi, la lecture des principes fondateurs de l'APD canadienne et des priorités, selon les différentes années à l'étude, permettra de mieux cerner les impacts recherchés par l'ACDI dans ses décaissements à l'étranger. Comme l'étude de cas porte sur la contribution canadienne à la réalisation de l'OMD 3 en Afrique, les différents programmes bilatéraux et multilatéraux pour lesquels le Canada s'inscrit comme donateur d'APD pour les pays africains seront recensés, afin de dresser un portrait de l'ensemble de la relation entre le Canada et l'Afrique en matière d'aide au développement.

Enfin, le troisième volet consistera en une étude de cas portant sur la réalisation des OMD en Afrique. Cette partie consistera en une analyse des résultats obtenus suite à une recherche statistique. La réalisation de l'OMD 3 pour l'ensemble de l'Afrique y sera étudiée, plus particulièrement pour la cible visant l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation. Il sera

alors possible de déterminer des problèmes spécifiques à résoudre en matière d'égalité entre les sexes, de contraintes culturelles et de situation socio-économique afin d'atteindre la réalisation de l'OMD 3 dans plusieurs pays d'Afrique, surtout en Afrique subsaharienne. Ainsi, en prenant compte ces outils conceptuels et du cadre théorique féministe libéral, il sera possible de mettre en lumière les problèmes qui pourraient s'opposer à une amélioration de la condition des femmes dans les pays bénéficiaires de l'ADP canadienne en Afrique, et à la réalisation du troisième Objectif pour le Millénaire relativement à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'éducation.

La mise en place d'un cadre d'analyse issue des théories critiques en théories des relations internationales, tel que celui du féminisme, peut permettre de poser un regard particulier sur les politiques d'APD du Canada en direction des pays de l'Afrique, dans le cadre de l'OMD 3. Il s'avère donc essentiel d'établir les limites du cadre d'analyse en fonction de la question de recherche et des concepts clés utilisés afin de faire l'étude des différents types d'APD à l'Afrique décaissée par le Canada ou des instances internationales auxquelles ce-dernier est membre, dans le but de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le féminisme libéral permet donc d'établir des concepts clés qui serviront de guides à l'analyse des politiques d'APD canadienne en Afrique, afin de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Les rapports de sexes représentent le principal outil d'analyse des théories féministes. Les inégalités qui persistent entre les hommes et les femmes sont différentes dans les nombreuses sociétés, autant du côté des donateurs que des bénéficiaires de l'aide. Lors de l'élaboration des programmes d'APD, les pays donateurs doivent être conscients de leurs objectifs, qui sont influencés par leur propre perception des rapports équitables entre les sexes et des réalités qui ont cours sur le terrain chez les bénéficiaires de l'aide. Les rapports sociaux de race sont importants à considérer, puisqu'ils tiennent compte des différences socioculturelles qui distinguent les donateurs des bénéficiaires de l'aide au développement, dans le cadre de l'analyse des décaissements d'APD du Canada pour le développement de l'Afrique dans le cadre de l'OMD 3. De cette manière, la dimension culturelle constituera un enjeu central, en mettant l'accent sur les distinctions culturelles qui caractérisent les sociétés bénéficiaires de l'aide et les mesures mises en œuvre dans les politiques d'aide au

développement. La dimension socio-économique sera prise en compte selon deux volets distincts dans l'analyse. D'abord, l'ethnocentrisme des modèles économiques sera mis de l'avant, en présentant le contexte et les principaux acteurs du développement. Ensuite, c'est au niveau interne que des disparités socio-économiques seront relevées, puisque les populations bénéficiaires de l'aide ne représentent pas un ensemble homogène et connaissent entre elles des distinctions au niveau de la classe sociale et de l'accès aux services.

Une dernière section de ce le troisième volet sera consacrée au mouvement de l'Éducation pour tous. En complément aux programmes des OMD, l'Éducation pour tous se veut un mouvement de mobilisation internationale visant notamment à atteindre la parité entre les sexes dans les institutions d'enseignement primaires et secondaires. La contribution canadienne à la réalisation de l'EPT de manière générale et l'application des programmes de l'EPT dans les différents ensembles régionaux de l'Afrique y seront exposés et viendra compléter l'analyse de l'étude de cas pour la contribution canadienne des programmes d'APD liés à la réalisation de l'OMD 3 en Afrique.

Par conséquent, l'analyse des données statistiques de l'APD canadienne décaissée dans les politiques directement liées à l'objectif 3 des OMD en Afrique permettra de mettre en lumière les problèmes qui continuent à se poser à une amélioration de la condition des femmes dans les pays africains bénéficiaires de l'ADP canadienne et à la réalisation du troisième Objectif du Millénaire pour le développement.

D'un point de vue méthodologique, la recherche se fera principalement en deux volets, soit un premier volet quantitatif constitué d'une analyse des statistiques sur une période de dix ans des décaissements de l'aide publique au développement canadienne destinée aux principales régions africaines et décaissées dans le cadre de programmes régionaux de l'ACDI en Afrique et d'autres initiatives précises (telles le Nouveau partenariat pour l'Afrique, le Plan d'action pour l'Afrique et le Fonds canadien pour l'Afrique). Par la suite, un second volet représentant une analyse qualitative de ces résultats en fonction du cadre d'analyse choisi, soit le féminisme libéral, permettra d'identifier les limites de ces initiatives en aide au développement international dans le cadre de l'OMD 3.

Ainsi, dans un premier temps, la recherche va s'appuyer sur une recherche statistique rigoureuse quant aux décaissements du Canada en matière d'aide publique au développement pour les années 2000 à 2010. Pour ce faire, les données issues des rapports officiels de l'Agence canadienne pour le Développement international pour chacune des années à l'étude et qui sont en lien avec l'OMD 3 seront pris en compte. D'abord, la lecture des principes fondateurs de l'APD canadienne et des priorités, selon les différentes années à l'étude, permettra de mieux cerner les impacts recherchés par l'ACDI dans ses décaissements à l'étranger. Ensuite, les contributions directes du Canada en fonction de l'OMD 3 seront mises en lumière, afin de mieux cerner les résultats escomptés par un tel engagement du Canada au développement international. De plus, les grands secteurs financés par le Canada et leur évolution dans le temps nous permettront de mieux observer dans quels domaines l'APD canadienne est décaissée, en fonction notamment du sexe, caractéristiques essentielles pour l'analyse féministe libéral. Enfin, de grandes tendances ressortant de l'analyse sur dix ans de l'APD canadienne en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes seront identifiées. L'étude se fera donc essentiellement en lien avec des sources primaires issues des données du gouvernement canadien et de ses institutions de coopération internationale telle l'ACDI.

Dans un second temps, les résultats de l'étude statistique des décaissements de l'ACDI en direction du programme, et plus particulièrement du projet à l'étude, relevant du troisième Objectif du Millénaire pour le développement, seront soumis à une grille d'analyse qualitative, issue des principes fondamentaux du féminisme libéral et de l'approche intersectionnelle fondée sur les concepts de sexe race et classe sociale comme étant des concepts interreliés.

Cette analyse connaît toutefois certaines limites. D'abord, l'utilisation des sources primaires issues des agences canadiennes offrent peu de perspective critique. Il est donc difficile d'obtenir une vision d'ensemble de la problématique liée à l'APD canadienne ainsi qu'une analyse critique des données fournies. De plus, puisque le gouvernement canadien a procédé à la restructuration de ses agences en coopération internationale, faisant ainsi disparaître l'ACDI et le Ministère des affaires étrangères et du commerce international

(MAECI) au profit d'une nouvelle entité, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, les données disponibles en lien avec les programmes de l'ACDI ne sont pas récentes.

CHAPITRE I

L'ÉMERGENCE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET DU TROISIÈME OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'aide au développement n'est pas un concept neutre, qui s'est développé sans contexte ni histoire. Le monde occidental porte ce concept de développement comme le remède humaniste aux disparités économiques qui ont cours dans le monde. À l'instar des ajustements structurels imposés aux pays les plus pauvres, les mesures de développement ne semblent être mises en œuvre qu'en fonction des intérêts des pays riches, occidentaux, acteurs de la mondialisation et de l'accaparement des ressources. « La mondialisation néolibérale, comme l'impérialisme avant elle, est intrinsèquement liée à la guerre pour s'attribuer les ressources, les marchés et le contrôle des forces productives. Il s'agit aussi de faire fonctionner une industrie vitale pour les pays dominants. »⁵ Il demeure que « le fondement éthique de l'aide au développement a toujours eu tendance à s'autonomiser vis-à-vis des préoccupations d'intérêt des pays riches. »⁶ Influencée par les grands bailleurs de fonds, les pays riches et les grandes institutions internationales, l'APD incarne, pour certaines féministes, la nouvelle mainmise paternaliste des États développés sur le reste du monde. La mission civilisatrice de l'occident perdure, avec comme nouveau véhicule les programmes d'aide au développement. Les programmes d'aide au développement international sont mis en œuvre par les grandes institutions multilatérales de développement, telles la Banque mondiale et l'OCDE. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne font pas exception à la règle.

Ainsi, « la manipulation des questions de genre dans des interventions internationales ou dans les politiques d'immigration montre que le genre peut aussi être instrumentalisé pour justifier des pratiques »⁷ liés aux relations de pouvoir entre les pays « développés » et les

⁵ Jules Falquet. « Penser la mondialisation dans une perspective féministe », *Travail, genre et sociétés*, 2011/1 n° 25, p. 90

⁶ Jean-David Naudet. « Les OMD et l'aide de cinquième génération : Analyse de l'évolution des fondements éthiques de l'aide au développement. », *Afrique contemporaine*, 2006/2, n°218, p.142

⁷ Christine Vershuur. « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot "genre" dans le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009/4 n° 200, p.797

pays dits « en développement ». Alors que l'aide au développement est mise de l'avant par des grandes institutions internationales, dont les pays membres qui les composent sont de riches démocraties mettant de l'avant une économie libérale qui s'apparente, pour certain, à un renouvellement de l'impérialisme. Pour Serge Latouche,

« on peut définir le développement réellement existant comme une entreprise visant à transformer les rapports des hommes entre eux et avec la nature en marchandises. Il s'agit d'exploiter, de mettre en valeur, de tirer profit des ressources naturelles et humaines. Entreprise agressive envers la nature comme envers les peuples, elle est bien comme la colonisation qui la précède et la mondialisation qui la poursuit, une œuvre à la fois économique et militaire de domination et de conquête. »⁸

Il s'avère donc essentiel de bien saisir les fondements du concept d'aide au développement, ce qu'il sous-tend et quels sont les acteurs en cause. L'aide publique au développement peut être décaissée dans diverses formes et selon diverses orientations, comme celles des Objectifs du Millénaire pour le développement, dont dans la poursuite de l'Objectif 3, soit la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

D'autres instruments internationaux touchent également à l'égalité entre les hommes et les femmes, et ont servi de référence dans l'élaboration des principes fondateurs des grandes instances internationales de promotion des droits humains. Ces outils doivent être pris en compte dans l'analyse, alors qu'ils s'inscrivent comme trame de fond des principes juridiques qui sous-tendent l'égalité entre les sexes, et en constituent l'historique. Par-dessus tout, ce sont les grands acteurs du développement international qu'il faut davantage prendre en compte, puisque ce sont ces-derniers qui élaborent et mettent en œuvre les politiques d'APD dans les pays en développement et, par le fait même, qui peuvent instrumentaliser cette aide afin de répondre à des intérêts stratégiques ou économiques.

1.1 L'aide publique au développement

Bien que le concept d'aide publique au développement soit apparu dès le début des années 1950, cette contribution financière et technique des pays « développés » aux pays dits

⁸ Serge Latouche. *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Éditions mille et une nuits, Librairie Arthème Fayard, octobre 2004, p.28-29

« en développement » a revêtu plusieurs formes et subi diverses mutations depuis. Historiquement liée à la Deuxième Guerre mondiale et à la décolonisation, l'APD n'a pu se défaire de son image « postcoloniale ». Menées principalement par les grandes puissances économiques occidentales, les politiques de l'aide publique au développement ont continué de dissimuler des visées politiques et stratégiques servant les intérêts des riches dans le système international.⁹

Au-delà des intérêts économiques mis de l'avant par les défenseurs de la « croissance », l'APD a également plusieurs fois servi de vecteur idéologique et sécuritaire afin de maintenir ou de transformer l'ordre mondial. Alors qu'elle avait servi les intérêts du libéralisme économique lors de la Guerre froide, l'APD continue de supporter une certaine composante sécuritaire, exacerbée aujourd'hui dans les politiques occidentales et canadiennes, suite aux événements du 11 septembre 2001¹⁰. Traditionnellement, la notion de sécurité étatique reposait sur le maintien de l'équilibre de la puissance (« balance of power ») des États souverains, notamment par le biais des armements et des alliances stratégiques.¹¹ Cependant, ce paradigme sécuritaire a évolué dans le temps, de manière à se centrer davantage sur les populations des États dits « instables ». Ainsi, en assurant le respect des droits de l'homme, une réduction de la pauvreté et la satisfaction des besoins de base des populations dans le besoin, les États s'assurent du maintien de l'ordre mondial, notamment en évitant les révolutions ou les contestations du système établi. Assurer le développement des PED représente dès lors un enjeu de sécurité primordial pour les puissances néolibérales.

Au tournant des années 2000, on s'intéresse de plus en plus aux enjeux moraux et idéologiques soutenus par les politiques étatiques d'aide au développement. Bien plus que de simples contributions financières et techniques aux pays « en-développement », comme le mentionnait le Président Truman en 1949, l'APD sous-tend une « politique sociale

⁹ Pierre Jacquet, « Les enjeux de l'aide publique au développement », *Politique étrangère*, 2006/4 Hiver, p. 941

¹⁰ *Ibid.*, p.944

¹¹ Mark Duffield. « Governing the borderlands : Decoding the power of aid », *Disasters*, 25/4, 2001, p.310

mondiale »¹², véhiculant des valeurs et des fondements éthiques, qui doivent être pris en compte dans la réalisation des projets interétatiques liés au développement.

« L'aide publique au développement est donc une politique complexe, décentralisée, désordonnée, prise dans un double inconfort paradigmatique. D'une part, elle oscille entre les intérêts des donateurs et ceux des bénéficiaires, la définition de ces derniers étant rarement laissée à leur libre arbitre. D'autre part, elle emprunte simultanément à deux théories concurrentes de la justice : la justice correctrice et la justice distributive. »¹³

De nos jours, le CAD définit l'APD comme « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales », qui émanent d'organismes publiques¹⁴ et dont chaque opération doit « avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement; et être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10 pour cent). »¹⁵

L'aide publique au développement (APD) a connu un retour en force au tournant du nouveau millénaire, soit au début des années 2000. Parmi les principaux instruments multilatéraux mis au service des États bailleurs, leur servant à mettre en œuvre leurs politiques d'aide au développement en fonction des priorités établies par la communauté internationale, s'inscrivent les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ainsi, depuis l'apparition du concept d'APD dans le discours étatique, les stratégies de décaissement ont souvent été critiquées, surtout pour ce qui est de l'aide bilatérale. Au départ, les stratégies de l'APD devaient poursuivre deux objectifs, soit de servir à la fois les intérêts des pays riches et ceux des pays pauvres. Par contre, pour ce qui est des politiques publiques liées au développement, une problématique demeure au centre du débat : celle de la

¹² *Ibid.*, p.945

¹³ Jacquet, *Op.cit.* 2006/4 Hiver, p. 944

¹⁴ Y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics.

OCDE, « Aide publique au développement : définition et champ couvert », [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/cad/statistiquesde/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm#Definition>

¹⁵ *Ibid.*

cohérence des politiques. En effet, l'APD est souvent versée de manière à répondre à une certaine cohérence avec la politique étrangère des États donateurs. En effet, cette problématique de l'aide comme instrument de la politique extérieure sera souvent reprise, afin d'illustrer comment les bailleurs orientent leur aide financière et technique en fonction de priorités nationales ou multilatérales de leur propres politiques.

Parmi les critiques qui peuvent être formulées quant à la mise en œuvre actuelle des OMD, peu incluent la perspective du genre dans leur analyse. Toutefois, alors que les États se concentrent sur les aspects économiques du développement, de nombreux problèmes sociaux demeurent, dans plusieurs domaines dans lesquels les femmes n'ont pas voix au chapitre. De plus, l'aide continue d'être versée dans une relation Nord-Sud, qui perpétue les schèmes de l'ère coloniale. De cette manière, il s'avère essentiel de pouvoir poser un regard critique sur les enjeux du développement et les problèmes qui continuent d'avoir cours dans les PED touchant particulièrement les femmes, mais également toutes les relations de pouvoir qui entourent l'APD.

1.2 Les OMD et l'objectif 3

Au tournant du nouveau millénaire, en 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, 189 États se sont mobilisés afin de trouver des stratégies visant à mettre fin à la pauvreté, à l'échelle mondiale. Afin d'y arriver, huit objectifs ont été établis, avec différents indicateurs de mesure associés, que l'on a appelé : *Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*¹⁶.

Les membres des Nations unies et plus particulièrement les membres du CAD, s'engagent donc, par l'entremise de ces OMD, à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour 2015.¹⁷ Pour ce faire, huit objectifs ont été fixés, ainsi

¹⁶ Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés dans le cadre de l'Assemblée du millénaire de l'organisation des Nations Unies (55^e session).

Assemblée Générale des Nations Unies, Résolution 55/2 (2000), Adoptée par l'Assemblée générale à sa 55^e session le 13 septembre 2000.

¹⁷ « Selon le seuil basé sur la norme monétaire internationale, un seuil absolu de pauvreté peut être également établi selon la norme de 1 dollar américains (en parité du pouvoir d'achat) par personne et

que 18 cibles spécifiques. Les nations se sont fixées comme objectif d'orienter leur aide financière afin, notamment, d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, de réduire la mortalité infantile (pour les enfants de moins de 5 ans), d'améliorer la santé maternelle, de combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies et d'assurer un environnement durable.¹⁸

par jour. Une personne dont les dépenses de consommation journalières sont inférieures à 1 dollar est considérée comme extrêmement pauvre. »

PNUD. *Mesure de la pauvreté selon la méthode de degré de satisfaction des besoins essentiels (DSBE)*, Niger, 2007, p.14

OCDE. « Module spécial » Les Objectifs du millénaire pour le développement, *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2002/1 no 3, p. 149

¹⁸ OCDE. « Chapitre 3 : Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2005/1 no 6, p. 67

Les Objectifs du Millénaire pour le développement, leur cible et indicateurs. ¹⁹		
Objectifs du Millénaire pour le développement	Cible	Indicateurs
Objectif 1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim.	1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour ; 2. Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ; 3. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.
Objectif 2	Assurer l'éducation primaire pour tous.	D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
Objectif 3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard
Objectif 4	Réduire la mortalité infantile.	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
Objectif 5	Améliorer la santé maternelle.	1. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ; 2. Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici 2015.
Objectif 6	Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.	1. D'ici 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle ; 2. D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida ; 3. D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle.
Objectif 7	Préserver l'environnement.	1. Inclure les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et freiner la perte des ressources environnementales ; 2. Réduire de façon marquée la perte de biodiversité d'ici 2010 ; 3. Réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas un accès durable à l'eau potable ou à des services ; d'assainissement de base d'ici 2015 4. Améliorer les conditions de vie de 100 millions de personnes vivant dans des taudis d'ici 2020.
Objectif 8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.	1. Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ; 2. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire ; 3. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement ; 4. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

¹⁹ ACIDI. « Objectifs du Millénaire pour le développement », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-13173118-GPM>, page consultée le 14 mai 2013.

Certains indicateurs touchent plus directement la problématique de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Le troisième objectif vise directement cette question, alors que le deuxième objectif, relative à l'éducation primaire, comporte un indicateur lié à l'accès à l'éducation primaire pour tous les enfants, en garantissant une plus grande équité entre les garçons et les filles. Indirectement, le dernier et huitième objectif, concernant la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, vient affecter les réalités socio-économiques qui ont un impact direct sur le rôle des femmes dans les différentes structures sociales des pays dits en développement. Les OMD semblent donc venir s'enchevêtrer, de manière à favoriser un développement économique efficace. Bien que l'OMD 2 traite de l'accès à l'éducation primaire, l'OMD 3 traite d'un accès égal pour les garçons et les fillettes à ce même niveau d'enseignement.

En fait, les OMD servent de cadre de référence pour l'élaboration des politiques nationales et mondiales d'aide au développement et fournissent des cibles et des indicateurs afin de permettre une mise en œuvre et une évaluation optimales de ces politiques d'APD. Ils viennent donc fonder un consensus international quant aux stratégies de lutte contre la pauvreté²⁰, qui traduit une volonté humaniste mondiale de redistribution des ressources, démontrée par :

« le retour des préconisations de politiques nationales redistributives dans le consensus du développement, l'accent mis sur les inégalités et plus seulement sur la pauvreté, la réaffirmation des objectifs de niveau de mobilisation financière par les pays riches, la montée du thème des biens publics mondiaux, le mouvement d'opinion en faveur d'une taxation internationale sur le développement, la montée de l'aide budgétaire couvrant des dépenses de fonctionnement, etc. »²¹

Selon l'OCDE, les Objectifs du Millénaire pour le développement allaient devenir le nouveau paradigme dominant des politiques nationales et mondiales de l'aide au développement, en constituant « l'élément moteur du programme de coopération pour le développement non seulement au sein de la communauté des donateurs mais aussi, et surtout,

²⁰ OCDE. « Module spécial » Les Objectifs du millénaire pour le développement, *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2002/1 no 3, p. 151

²¹ Naudet. *Op.cit.*, p. 155

dans les pays en développement eux-mêmes »²². Ainsi, le processus semble en être un de collaboration entre les pays donateurs de l'APD et les récipiendaires. Les deux côtés se sont engagés à mettre en œuvre différentes mesures afin de réaliser les programmes d'APD liée aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour les pays les moins avancés, ils s'engageaient à « à réaffecter et à mobiliser davantage de ressources sur le plan interne, à réformer les institutions et à adopter des politiques économiques et sociales souveraines et efficaces pour stimuler la croissance économique, et ont pris des engagements plus généraux à l'égard de la démocratie, des droits de l'homme et d'une gestion avisée et responsable des affaires publiques »²³ alors que les pays développés, pour leur part, s'engageaient à « accroître et à améliorer l'aide au développement, à mener à bien un nouveau cycle de négociations commerciales orienté vers le développement, à accorder des allègements de dette plus importants à une plus grande échelle et à encourager le transfert de technologie »²⁴. Toutefois, il demeure indéniable que l'avantage dans les négociations des termes des programmes d'aide au développement réside dans les mains des pays donateurs.

Dès leur adoption par les grands pays donateurs, les politiques de l'aide liées aux OMD semblaient révéler une asymétrie dans les processus de négociation, qui se voulaient multilatéraux. En effet, « les pays en développement n'ont jamais été invités à négocier des objectifs mesurables, convenus d'un commun accord et basés sur ce qu'ils considéraient comme des domaines essentiels au progrès ».²⁵

Les différentes cibles et objectifs devaient être réalisés pour l'année 2015. Alors que cette date butoir approche, il est primordial de revenir sur les améliorations qui avaient été prévues lors de l'élaboration des OMD et sur les problématiques qui sont toujours au cœur du débat sur le développement. En effet, « malgré certains progrès, la plupart des objectifs ne

²² OCDE. « Chapitre 3 : Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2005/1 no 6, p. 64

²³ *Ibid.*, p.64

²⁴ *Ibid.*, p.64

²⁵ Brian Tomlinson, « L'Agence canadienne de développement international : bilan et perspectives », dans François Audet, Marie-Ève Desrosiers, Stéphane Roussel. (sous la dir.). *L'aide canadienne au développement*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal : Paramètres, 2008, p.48-49

seront pas atteints et seule la cible concernant la réduction de moitié de l'extrême pauvreté dans le monde est susceptible d'être atteinte en 2015 »²⁶

1.2.2 L'Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La cible liée au troisième objectif, visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, consiste en l'élimination des disparités entre les sexes qui persistent dans les enseignements primaire et secondaire (pour 2005) et à tous les niveaux de l'enseignement (au plus tard pour 2015) :

« Pour cet objectif, 4 indicateurs ont été identifiés. Mais, en pratique, un seul indicateur est retenu, celui de la parité des taux de scolarisation au primaire. Il correspond en fait à l'OMD 2, Assurer l'éducation primaire pour tous, et cela explique en partie que l'OMD 3 connaisse le meilleur score de réalisation, selon le constat du PNUD. »²⁷

L'OMD 3 « couvre les principaux éléments de la participation sociale, économique et politique des femmes, ainsi que la création de sociétés soucieuses d'équité entre les sexes »²⁸. Suite à l'élaboration de ces OMD, les pays membres du CAD se sont engagés à inclure le thème transversal du genre et de l'autonomisation des femmes dans leurs politiques d'aide au développement. « C'est un pas en avant : il n'était pas acquis ».²⁹

Dès lors, il devrait donc y avoir une meilleure prise en compte de la nature des rapports de sexe qui existent dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement, décaissée par les grands pays donateurs tel le Canada. « Néanmoins, cet objectif, et surtout la cible et les indicateurs retenus, dénotent une vision réductrice de l'égalité hommes/femmes et de la dynamique de genre. On se donne bonne conscience et on évite de se poser la question du genre dans les autres OMD. »³⁰ En effet, selon les Documents Stratégiques de Réduction

²⁶ Zacharie Arnaud. « Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption », Centre national de coopération au développement, septembre 2010, p.3

²⁷ Hélène Ryckmans et Pascale Maquestiau, « Population et développement : égalité de genre et droits des femmes », *Mondes en développement*, 2008/2 n° 142, p.80

²⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS). « Autonomisation et égalité des sexes : des objectifs essentiels à atteindre pour sauver la vie des femmes », le département Genre et santé de la femme, Septembre 2008, [en ligne] <http://www.who.int/gender/fr/>

²⁹ Ryckmans et Maquestiau, *Op.cit.*, p. 69

³⁰ *Ibid.*

de la Pauvreté (DSRP), le genre n'est pas réellement pris en compte dans l'analyse de la pauvreté, alors qu'aucun diagnostic sexospécifiques n'est posé. Ainsi, « le genre est absent des définitions de stratégie, dans la budgétisation, dans le suivi-évaluation. »³¹ Les indicateurs de suivi ne tiennent donc pas compte des réalités sexospécifiques, alors que la majeure partie des PED ne tiennent pas compte, de manière générale, des données par sexe. Il n'existe donc pas une analyse représentative des différents apports selon le sexe dans les données statistiques autres que celles spécifiques au rôle traditionnel des femmes (santé, alimentation, planification familiale, instruction).³²

Par conséquent, de nombreuses inégalités demeurent dans les enjeux liés au développement, entre les hommes et les femmes et des embûches majeures continuent de jalonner le chemin des femmes vers une autonomisation effective. Toutefois, au même titre que les droits humains fondamentaux, le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes est garanti par plusieurs instruments du droit international. Les États parties ont donc le devoir de faire respecter les droits des femmes, ce qui est notamment le cas du Canada et des pays de l'Afrique.

1.3 Les autres instruments internationaux de protection de l'égalité hommes-femmes

S'inscrivant dans la lignée de la protection des droits de l'Homme, les OMD (et plus particulièrement l'OMD 3) viennent également promouvoir le respect des droits de femmes. L'égalité entre les sexes et les droits des femmes font également partie intégrante de plusieurs instruments internationaux portant sur la coopération et le développement. Reconnu comme un droit fondamental dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* des Nations Unies, le droit à l'égalité entre les individus³³ et entre les sexes³⁴ sont également garantis par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes³⁵.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ONU. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Article premier. 1948

³⁴ Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion,

Suite à l'adoption de la *Charte des Droits de l'Homme*, les États membres de l'ONU ont également adopté le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, qui stipule que :

« Les États parties au présent Pacte s'engagent à garantir que les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »³⁶

Au terme de la première décennie des OMD, en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution créant l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU Femmes³⁷. Ce nouvel engagement de la communauté internationale en faveur des droits des femmes et de leur autonomisation marque un point tournant en faveur de l'égalité des sexes et a permis « de créer une organisation des Nations Unies plus forte, résolue à promouvoir les femmes et les filles à travers le monde et à répondre à leurs besoins »³⁸.

1.3.1 La CEDAW

Bien que la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* ait posé les jalons d'une justice et d'une équité universelle pour les individus des différentes nations du système international, ces fondements juridiques demeurent plutôt larges et demandaient, dans plusieurs cas, certaines précisions supplémentaires. Afin d'assurer une protection mieux adaptés aux besoins spécifiques des femmes, les Nations Unies se sont dotés d'une convention visant directement l'égalité entre les sexes.

La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) a été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et est entrée en

d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. ONU. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Article 2. 1948

³⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

³⁶ ONU. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Deuxième partie, Article 2, §2,

³⁷ ONU Femmes. *Rapport annuel 2010-2011*. New York, 2011, p.4

³⁸ *Ibid.* p.4

vigueur le 3 septembre 1981. Cette convention traite à la fois du statut juridique des femmes, de leurs droits civiques et plus spécifiquement des facteurs culturels qui ont une incidence directe sur les relations entre les hommes et les femmes.

« D'après l'article premier de la Convention, on entend par discrimination "toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine". La Convention réaffirme le principe de l'égalité en demandant aux États parties de prendre "toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes" (art. 3). »³⁹

Il s'agit donc d'un instrument juridique de premier ordre, qui vient élargir les premiers fondements du droit international sur le droit à l'égalité et la liberté pour tous, pour se concentrer directement sur les différentes problématiques qui touchent les femmes de toutes les nations, notamment en matière d'éducation, d'emploi et d'activité économiques et sociales⁴⁰. Alors qu'elle n'était ratifiée que par 20 pays lors de sa mise en œuvre, plus de 186 pays se sont aujourd'hui engagés à en faire respecter les clauses, dont le Canada et de nombreux pays africains⁴¹.

³⁹ ONU. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. [En ligne] <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>, page consultée le 17 mars 2013.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

1.3.2 La Conférence de Beijing

«L'engagement dont les gouvernements ont fait preuve à Beijing illustre une acceptation du fait que l'égalité entre hommes et femmes doit être considérée comme un élément central de toute tentative de résolution des problèmes sociaux, économiques et politiques dans le monde. Ainsi l'égalité pour laquelle les femmes se sont battues, afin d'en faire un élément majeur de l'ordre du jour international, est-elle aujourd'hui l'un des premiers facteurs constitutifs de cet ordre du jour.»⁴²

Kofi Annan,
Secrétaire général des Nations Unies

Au cœur des instruments internationaux de protection des droits des femmes et de protection de leur autonomie se trouvent *la Déclaration et le Programme d'action de Beijing*⁴³, adoptés par consensus lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing le 15 septembre 1995.⁴⁴ Dans une perspective sexospécifique, le Programme d'action vise à promouvoir le renforcement des pouvoirs des femmes, au plan national et international, aux niveaux social, économique et politique, ainsi qu'en matière de santé, d'accès à l'éducation et des droits liés à la reproduction⁴⁵.

D'autre part, le *Programme d'action* « trace les lignes à suivre pour donner plus de pouvoir aux femmes »⁴⁶. Il vise à « à éliminer tous les obstacles qui empêchent les femmes de jouer un rôle actif dans tous les domaines de la vie publique et privée en participant pleinement, et sur un pied d'égalité, à la prise de décisions dans les domaines économique, social, culturel et politique »⁴⁷. Il vise directement les engagements des gouvernements et des organisations internationales en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des

⁴² ONU. « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix, pour le XXI^e siècle », Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 5-9 juin 2000, [En ligne] <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/res.html>, page consultée le 18 mars 2013.

⁴³ ONU. *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, Adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies à la 16^e séance plénière le 15 septembre 1995.

⁴⁴ ONU. « Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) ». [En ligne], <http://www.un.org/french/events/womenfr.htm>, page consultée le 18 mars 2013.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ ONU. *Programme d'action de Beijing*. Adopté par l'assemblée générale des Nations Unies à la 16^e séance plénière le 15 septembre 1995.

⁴⁷ *Ibid.* Chapitre premier, §1.

femmes. Depuis leur adoption par les Membres des Nations Unies, les instruments issus de la Conférence de Beijing demeurent au cœur des mesures nationales et internationales en matière de droits des femmes.

1.3.3 La résolution 1325 du Conseil de Sécurité

Cette résolution, adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2000, prône l'égalité entre les sexes et l'intégration des femmes aux différents processus relatifs aux missions de paix de l'ONU, mais surtout la protection des droits des femmes et des filles.⁴⁸ Alors qu'elle reconnaît la particularité des besoins des femmes lors des situations de conflits, elle les considère également comme des actrices de premier plan dans les mécanismes de prévention et de résolution de conflits.

Pour ce qui est du pays donateur à l'étude, le Canada, il s'avère un fervent défenseur des droits des femmes à l'échelle mondiale, ainsi que de l'application des principes défendus par la *Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies*. « Depuis 2000, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a lancé de nombreuses initiatives de politique et de programme pour régler des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité se rapportant à la Résolution 1325 »⁴⁹. De plus, le Canada est le pays fondateur et coordonnateur d'une coalition internationale d'États, nommée « Amis des femmes, de la paix et de la sécurité », dont le principal objectif est l'examen des priorités de mise en œuvre et de dynamisation de la Résolution 1325,⁵⁰

Ainsi, tous ces différents fondements juridiques en matière d'égalité entre les sexes ont été adoptés et ratifiés par le Canada, entraînant sa responsabilité gouvernementale dans ses actions de coopération internationales. Par contre, les dispositions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes doivent également trouver écho dans les fondements

⁴⁸ ONU. *Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité*. Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213^e séance, le 31 octobre 2000

⁴⁹ Affaires étrangères et Commerce international Canada. « Réponse du gouvernement du Canada à la demande d'information du Secrétaire général des Nations Unies sur la pleine application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité », [en ligne] http://www.international.gc.ca/rights-droits/women-femmes/resolution1325_04.aspx?lang=fra&view=d, page consultée le 16 mars 2013

⁵⁰ *Ibid.*

législatifs des pays bénéficiaires de l'APD, afin que leur mise en œuvre puisse se révéler efficace.

Dans sa relation bilatérale avec les pays africains, le Canada s'efforce de perpétuer cette tradition d'innovation en matière d'instruments de protection de droit des femmes. Thème transversal de ses politiques de développement, le respect du droit des femmes constitue un élément important des politiques d'aide de l'ACDI, dont de nombreux programmes mis en œuvre en Afrique.

1.3.4 L'Organisation de l'Union africaine (OUA)

Au tournant du nouveau millénaire, en juillet 1999, les représentants des nombreux pays de l'Afrique se sont regroupés afin de mettre sur pied un processus d'intégration des nations, permettant la création de l'Union africaine.

Parmi les objectifs de l'*Acte constitutif de l'OUA*, on retrouve la volonté des États africains d'offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique et de favoriser la coopération internationale, en tenant compte de la *Charte des Nations Unies* et de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, mais également d'« éliminer, sous toutes ses formes, le colonialisme de l'Afrique ».⁵¹

« Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »⁵²

Après quatre sommets déterminants⁵³, l'Union africaine (UA) fût inaugurée par les Chefs d'États des nations du continent africain. Les priorités de l'UA comportent un volet

⁵¹ Organisation de l'Unité africaine. *Acte constitutif de l'OUA*. Adopté lors du Sommet de Lomé, 2000.

⁵² Union africaine. *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*. Première partie, Chapitre 1, Article 2.

⁵³ La session extraordinaire de la Conférence, tenue à Syrte en 1999, a décidé de créer l'Union africaine; Le Sommet de Lomé, tenu en 2000, a adopté l'Acte constitutif de l'Union; Le Sommet de Lusaka, tenu en 2001, a établi le programme pour la mise en place de l'Union africaine; Le Sommet de Durban, tenu en 2002, a lancé l'Union africaine et a été suivi de la tenue de la session inaugurale de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union.

« femmes, genre et développement »⁵⁴, qui est appuyé par le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique⁵⁵. Ainsi, le *Protocole à la Charte Africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*⁵⁶ s'avère un outil primordial à la promotion du droit des femmes, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes sur le continent africain. Ce protocole garanti des droits fondamentaux aux femmes en matière de discrimination à l'égard des femmes, du droit à la dignité, à la vie, à l'intégrité, à la sécurité à la paix, à la participation au processus politique et à la prise de décision, mais également vise l'élimination des pratiques néfastes et touche des domaines déterminants comme le mariage et la protection sociale.

Bien que les différents outils juridiques de protection des droits fondamentaux des femmes sur le continent africain engagent des droits et devoirs pour les gouvernements des nombreux pays de l'Afrique, ces textes demeurent parfois difficiles à mettre en œuvre sur le terrain.

« Cependant, dans de nombreux pays, ces textes n'ont eu qu'une portée symbolique et semblaient totalement dérisoires face aux tragédies vécues par les peuples d'Afrique. Désormais, grâce à l'impulsion d'une société civile de plus en plus dynamique et d'un réseau d'organisations non-gouvernementales actives sur le terrain, ces documents sont devenus le point d'ancrage de pressions nationales et internationales cherchant à traduire ces principes fondamentaux en réalité au niveau local. »⁵⁷

La collaboration entre les pays donateurs et les pays récipiendaires des fonds décaissés dans le cadre des programmes d'APD s'avère donc essentielle, afin d'assurer la mise en œuvre

Union africaine. « L'UA en bref », [En ligne] <http://www.au.int/fr/about/nutshell>, page consultée le 18 mars 2013.

⁵⁴ Union africaine. « Femmes, Genre et Développement », [En ligne] <http://wgd.au.int/fr/>, page consultée le 17 mars 2013.

⁵⁵ Union africaine, *Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, juillet 2003.

⁵⁶ Union africaine. *Protocole à la Charte Africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*. Adopté le 12 juillet 2003, à Maputo, Mozambique, par la 2ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

⁵⁷ Bacre Waly Ndiaye. *Protection des droits de l'homme en Afrique. Recueil de textes*. Edité par Jean-Baptiste Niyizurugero, APT, Genève, 2006, p.5

effective des différentes dispositions contenues dans la législation internationale en faveur de la protection des droits des femmes, de leur autonomisation et de l'égalité entre les sexes.

1.4 Les grands acteurs du développement international et les OMD

Plusieurs acteurs transnationaux s'inscrivent dans le cadre des activités liées à l'aide au développement. Toutefois, les principaux acteurs du développement demeurent les États, qui contribuent à fournir des ressources financières et techniques à partir des pays « développés » vers les pays « sous-développés ». Ces ressources peuvent être allouées de manière bilatérale – d'un État bailleur à un État bénéficiaire – ou de manière multilatérale, par l'entremise des grandes institutions internationales qui regroupent les pays donateurs d'APD à l'échelle mondiale, avec pour objectif de favoriser le développement. Les États bénéficient donc de différents instruments, issus de ces organisations internationales du développement, afin de mettre en œuvre leurs politiques d'aide. Depuis leur création, ces instances ont évolué, de manière à permettre une certaine évolution et de nombreux changements dans l'application des politiques d'APD.

Historiquement, la Banque mondiale a été l'instrument principal d'élaboration des politiques financières multilatérales liées au développement. Elle s'inscrit dans l'économie mondiale comme « source essentielle d'appui financier et technique pour les pays en développement du monde entier »⁵⁸. Par l'entremise de ses deux institutions, dirigées par ses 187 États membres, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA), elle contribue à orienter les politiques économiques des bailleurs en fonction de différentes priorités, dont notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Depuis 1960, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) vient appuyer les politiques d'APD de ses pays membres, en leur offrant un cadre institutionnel international qui leur permet de mieux unir leurs forces dans l'atteinte de leurs objectifs, liés au développement mondial. Comptant actuellement 34 membres à travers le monde, l'OCDE regroupe les pays parmi les « plus avancés » provenant de l'Europe, de

⁵⁸ Banque mondiale. « À propos », [En ligne] <http://www.banquemondiale.org/fr/about>, page consultée le 26 mars 2013.

l'Amérique du Nord et du Sud, ainsi que plusieurs pays émergents de la région de l'Asie-Pacifique.⁵⁹ L'aide multilatérale liée aux OMD est principalement versée dans le cadre des cibles stratégiques établies par l'OCDE en 1996⁶⁰. Cette organisation multilatérale regroupe donc les principaux bailleurs d'APD mondiale et représente une source d'influence majeure quant aux orientations économiques de l'aide publique au développement, notamment au sein du Comité d'aide au développement (CAD)⁶¹. Le Canada compte parmi les plus importants pays donateurs d'aide au développement. Membre du CAD⁶² et de l'OCDE, le Canada fait également partie du G8, avec l'Allemagne, la France, les États-Unis, l'Italie, le Japon, le Royaume-Unis et la Russie. Il prend donc part aux concertations des principaux bailleurs multilatéraux d'APD en matière d'aide au développement.

Enfin, l'Organisation des Nations unies met en œuvre différentes institutions spécialisées et programmes tels les OMD, afin de permettre une gestion multilatérale des politiques liées à l'APD. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en constitue un exemple particulièrement actif dans les enjeux de l'aide au développement. C'est donc grâce à la collaboration multilatérale des différents États bailleurs d'APD et des membres des principales organisations internationales liées au développement économique des PED, qu'ont été élaborés les Objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que les énoncés des OMD dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies demeuraient principalement qualitatifs, les pays membres du CAD se sont fixés, par l'entremise du rapport de l'OCDE de 1996 des objectifs clairs et quantitatifs à atteindre afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre des OMD.

⁵⁹ OCDE. « Membres et partenaires », [En ligne]

⁶⁰ OCDE. *Shaping the 21st Century: The contribution of development co-operation*, Paris. 1996, 24p.

⁶¹ Le CAD a été créé au sein de l'OCDE par résolution ministérielle le 23 juillet 1961 OCDE. *Le CAD vue de l'intérieur : Présentation du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2009-2010*, p.5

⁶² Le CAD comptait 24 membres en 2010, soit : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée (depuis 2010), le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle Zélande, les Pays Bas, le Portugal, le Royaume-Unis, la Suède, la Suisse et la Commission européenne (CE). OCDE, 2009-2010, p.8

1.4.1 Le CAD et l'OMD 3

Le CAD reconnaît le rôle central que joue l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il cible notamment quatre indicateurs liés à la réalisation de l'OMD 3, à savoir le « rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement », le « pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes » et la « proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national »⁶³.

Les engagements internationaux des membres du CAD en matière d'égalité entre les sexes couvrent différents champs d'action, dont notamment les droits, dans l'élaboration et l'application de la législation, l'accès aux ressources et aux prestations, dont le crédit et les services d'aide aux entreprises et la prise de décision, au sein des foyers mêmes des femmes, mais également dans la sphère publique comme le droit de vote et la possibilité de siéger au Parlement⁶⁴. Le réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes souligne notamment que :

« Les résultats en matière d'égalité hommes-femmes, d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes recouvrent un large spectre de réalités sociales, économiques et politiques. Il convient de définir et d'évaluer ces résultats au niveau national en tenant compte du contexte socioéconomique propre à chaque pays ».⁶⁵

Afin d'appuyer les initiatives de ses membres au sein de la communauté internationale, le CAD s'est doté d'un Réseau sur l'égalité hommes-femmes, dont les priorités sont directement axées sur la réalisation des objectifs liés à l'OMD 3.

1.4.2 Le réseau GENDERNET

Le CAD dispose d'un Réseau sur l'égalité hommes-femmes appelé GENDERNET, composé de spécialistes en questions de genre. En relation directe avec la réalisation de l'Objectif 3 des OMD, ce Réseau permet de coordonner les pratiques nationales et mondiales

⁶³ OCDE. *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes dans les pays partenaires*. Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes, Paris, mai 2009, p.3

⁶⁴ *Ibid.*, p.3

⁶⁵ *Ibid.*, p.2

en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes afin de s'assurer qu'elles concordent avec les objectifs établis par le CAD. Le GENDERNET vient donc en appui aux pays donateurs d'APD, afin de permettre des échanges sur les stratégies et pratiques favorables à la réalisation de l'OMD 3 ainsi que la mise en place d'une approche commune en matière d'égalité entre les sexes.⁶⁶ En fait, « le Réseau joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour promouvoir la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les travaux du CAD, l'élévation du degré de priorité accordé à cette question dans les programmes des membres ainsi qu'un soutien aux efforts des pays partenaires »⁶⁷.

C'est grâce au travail de ces spécialistes en genre et développement que la CAD a pu établir les *Principes fondateurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*.⁶⁸ Le Canada contribue aux travaux du GENDERNET, notamment en élaborant des Fiches-Conseil en matière d'égalité entre les sexes. En effet, l'ACDI y dirige les discussions portant sur les résultats en matière d'égalité entre les sexes, ce qui en fait un acteur de premier ordre au sein de ce forum international.⁶⁹

1.4.3 Les limites de l'aide au développement

L'APD peut donc constituer un instrument de gestion de la mondialisation, à titre de dispositif permettant la régulation des rapports économiques qu'entretiennent les pays industrialisés et les PED. Ces régulations économiques sont soutenues par le modèle de la libéralisation des échanges, qui prétend que l'ouverture des marchés amène nécessairement une plus grande croissance globale. Toutefois, ce modèle demeure au service des démocraties libérales issues des pays les plus riches, dits industrialisés. Ainsi, l'aide au développement « contribue particulièrement à répondre à quatre classes d'enjeux : la gestion des Biens Publics Mondiaux, l'insertion des pays pauvres dans la mondialisation, l'accompagnement

⁶⁶OCDE. « Le mandat du GENDERNET », [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/cad/egalitehomme-femmeetdeveloppement/lemandatdugendernet.htm>

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ OCDE. *Principes fondateurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*. Décembre 2008, 8p.

⁶⁹ ACDI. « Plan d'action de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-101311435-KPF>, page consultée le 23 septembre 2013.

social de la libéralisation des marchés, l'appui à la résolution des conflits. »⁷⁰ Ces affectations des ressources correspondent à une logique Nord-Sud, qui ne considère pas les intérêts locaux, mais sont emprunts de biais économiques et stratégiques, souvent liés aux orientations de la politique extérieure du pays donateur. Contrairement aux agences de développement issues de la société civile, les États continuent d'orienter leur aide, l'APD, en fonction de priorités qui ne correspondent pas toujours à la réalité du milieu dans lequel elle sera allouée. « Il n'est pas indifférent de constater, pour les institutions de développement, que les pays riches adoptent et conduisent de nombreuses politiques incohérentes avec l'APD : politiques agricoles, commerciales, migratoires, etc. »⁷¹

Par exemple, pour le cas des crédits agricoles, ils sont octroyés aux propriétaires fonciers des terres agricoles dont ils assurent la production. Cependant, dans les sociétés patriarcales, ce sont les hommes qui sont les propriétaires de ces terres agricoles, alors que l'accès à la propriété est presque impossible pour les femmes. Ce phénomène amène un problème dans l'accès des crédits agricoles particulièrement pour les femmes en Afrique, alors qu'elles travaillent surtout à la production de terres appartenant au chef de famille masculin. Ainsi, moins de 1% des crédits agricoles échouent aux mains de femmes africaines⁷², ce qui ne permet pas de réaliser une autonomisation concrète dans ce domaine. Par conséquent, il est possible de constater que les orientations de l'ADP favorisent les politiques économiques des pays industrialisés. Ceux-ci imposent une domination économique du système international en assurant une gestion de la mondialisation qui renforce ces inégalités entre les hommes et les femmes et qui constituent un frein à l'autonomisation des femmes, en particulier au point de vue économique.

De plus, les « nouveaux courants de la doctrine économique recommandent en particulier que l'allocation géographique de l'aide soit faite en fonction des performances des

⁷⁰ Jean-Michel Severino. Olivier Charnoz. « Les mutations imprévues : état des lieux de l'aide publique au développement », *Afrique contemporaine*, 2005/1 n°213, p. 14-15

⁷¹ *Ibid.*, p. 17

⁷² Banque Mondiale. « Les objectifs de développement pour le millénaire : Objectif n°3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici 2015 » [En ligne], http://www.banquemondiale.org/omd/condition_feminine.html, page consultée le 23 septembre 2013.

pays bénéficiaires »⁷³. Cette demande ne tient pas compte des réalités sociales qui ont cours dans les différents pays bénéficiaires de l'aide publique au développement et encore moins des réalités sexospécifiques. L'allocation des ressources devrait pourtant se faire en fonction d'une redistribution plus équitable des richesses de manière à lutter contre la pauvreté, mandat premier des OMD, en répondant aux besoins divers des populations qui vivent dans les pays dits en développement. Toutefois, avec la libéralisation économique des échanges, les orientations de l'aide dans le cadre des politiques bilatérales et multilatérales des bailleurs correspondent plutôt à des logiques purement économiques fondées sur des critères de performance et de rentabilité.

On constate donc, en analysant les priorités de l'ADP, qu'elle ne correspond pas aux besoins des populations des pays pauvres, dans une réelle logique de la lutte à la pauvreté, mais plutôt à la conception des pays industrialisés d'une économie libérale favorisant des échanges à leur avantage. « En dépit de cette réalité, la communauté internationale s'est mise en quête des "pays performants" où elle pense pouvoir investir l'APD le plus efficacement possible. Cette démarche n'est pas pleinement satisfaisante ; elle rencontre très vite des limites. »⁷⁴ Ces modes d'intervention reflètent les postulats établis par le Consensus de Washington et des conditionnalités qui y étaient rattachées. La performance des pays est donc mesurée selon des outils statistiques propres au domaine économique, qui ne tiennent pas compte des réalités sexospécifiques des pays bénéficiaires.

⁷³ *Ibid.*, p. 15

⁷⁴ *Ibid.*, p. 58

En somme, les politiques d'aide au développement sont principalement mises en œuvre par les grandes institutions internationales et élaborées par les principaux donateurs, soit les pays dits « développés » majoritairement issus de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Le poids de la Banque mondiale dans la réalisation de ces politiques de développement, surtout dans le domaine de l'éducation (qui représente un des secteurs cibles de l'OMD 3 – atteindre l'égalité entre les sexes dans les institutions d'enseignement primaire, puis secondaire), à l'échelle du continent Africain se fait de plus en plus imposant, dépassant l'influence de l'UNESCO et de l'UNICEF dans les pays africains.⁷⁵

« Tout d'abord, une grande part de l'aide internationale dans les pays du Sud provient de la Banque mondiale. Elle intervient financièrement de deux manières principales : principalement par les prêts qu'elle attribue au pays, mais aussi par les dons. Les prêts destinés à l'Afrique pour le secteur éducatif en 2005 et 2009 ont doublé, et représentent en 2009, 25 % de l'ensemble des prêts. Et environ 40 à 50 % de ces prêts sont destinés à l'éducation de base en Afrique (World Bank, 2010). Par ailleurs, la Banque mondiale participe clairement à l'élaboration des politiques éducatives nationales en imposant un certain nombre de conditionnalités liées aux crédits. »⁷⁶

Dans les Objectifs du millénaire pour le développement, on perpétue la tradition paternaliste des programmes d'aide des pays du Nord vers les pays du Sud, du soutien des pays développés aux pays sous-développés. La coopération Sud-Sud, qui pourrait mieux répondre aux réalités que vivent plusieurs sociétés africaines en matière d'égalité entre les sexes, n'est toutefois pas envisagée comme une référence première en matière de mise en œuvre des programmes d'APD. En effet, « la coopération Sud-Sud peut également jouer un rôle important via le partage d'expériences, la transmissibilité des leçons tirées, l'assistance technique adéquate pour promouvoir des politiques et des programmes de protection sociale orientés vers le développement humain. »⁷⁷ Elle est toutefois laissée de côté dans la mise en œuvre des politiques d'aide des OMD.

⁷⁵ Thibaut, Lauwerier et Abdeljalil, Akkari. « Repenser l'influence de la Banque mondiale sur les politiques d'éducation de base en Afrique de l'Ouest francophone », *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 46, n° 3, 2011, p. 344

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.26

CHAPITRE II

L'APD INTERNATIONALE ET CANADIENNE POUR LA RÉALISATION DES OMD

Le Canada est un acteur important sur la scène internationale en matière d'aide au développement. Afin de mettre en œuvre ses politiques de 2000 à 2010, il pouvait compter sur l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international. L'ACDI mène donc l'effort international du Canada dans la réalisation de divers programmes de développement multilatéraux, tels les Objectifs du millénaire pour le développement, dont l'OMD 3. En effet, l'ACDI s'est dotée de différents outils de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, liés à ses principes fondateurs en matière d'égalité entre les sexes. Afin de faire la vérification de ses politiques, elle a développé un procédé d'analyse comparative entre les sexes. Toutefois, il demeure que les politiques de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes sont difficiles à appliquer et à mesurer, puisque l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un thème transversal dans ses politiques de développement et qu'il s'avère ardu d'en mesurer les effets directs.

Le Canada contribue donc à la réalisation des OMD, dont celle de l'OMD 3 dans le secteur de l'éducation, en favorisant l'accès à l'éducation pour les fillettes dans les pays en développement. Très impliqué dans l'aide au développement international, le Canada est un partenaire de premier plan de l'Afrique, continent sur lequel se trouve une grande quantité de pays en développement comptant parmi les plus pauvres au monde. Le Canada est un membre actif dans la réalisation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un plan développement intégré mis de l'avant par les pays membres de l'Union africaine. Suite à son implication au sein du NEPAD, l'ACDI a mis en œuvre différents programmes d'aide au développement, dont le Plan d'action pour l'Afrique, qui vient réaffirmer son implication (et celle des autres pays du G8) dans le développement des pays africains. Le Fonds canadien pour l'Afrique vient en appui à ces deux initiatives multilatérales et des programmes régionaux de l'ACDI ont été réalisés dans les différents ensembles économiques de l'Afrique. L'Agence canadienne favorise donc, par différents programmes d'aide au développement multilatéraux et bilatéraux, la réalisation de l'OMD 3

et de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les nombreux pays en développement du continent africain.

2.1 L'ACDI, l'égalité hommes-femmes et l'OMD 3

Dès l'adoption des OMD en 2000, le Canada s'est engagé à inclure les objectifs fixés par la communauté internationale dans ses politiques d'aide publique au développement. Pour ce faire, l'ACDI fixe des thèmes prioritaires, ainsi que des thèmes transversaux qui seront privilégiés dans l'élaboration de programmes internationaux d'APD. Les cinq thèmes prioritaires choisis par l'agence canadienne sont ceux visant à accroître la sécurité alimentaire, à assurer l'avenir des enfants et des jeunes, à favoriser une croissance économique durable, à faire progresser la démocratie et enfin à renforcer la sécurité et la stabilité. Les thèmes transversaux, qui viennent s'intégrer aux différents programmes afin d'en assurer une meilleure mise en œuvre sont ceux visant à préserver la viabilité de l'environnement, l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance.⁷⁸

2.1.1 Les pays bénéficiaires de l'APD canadienne

Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement décaissée par le Canada, l'ACDI a adopté, en 2002, des principes sur l'efficacité de l'aide, dans son *Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*⁷⁹. Un des points centraux de cet énoncé concerne la concentration géographique de l'APD canadienne. « Parmi tous les pays donateurs membres du CAD, le Canada a toujours été celui dont l'aide était la moins concentrée. En 1999-2000, les 15 pays bénéficiaires en tête de liste du programme canadien d'aide ont reçu 15,8 % de l'APD totale du Canada. La moyenne, pour les autres pays donateurs, s'élevait à 25 % et aucun autre donateur n'avait donné moins de 20 % de son aide à ses 15 pays bénéficiaires de base.»⁸⁰ La liste s'est toutefois allongée dès 2003, comprenant dès lors 25 pays, dont 14 pays d'Afrique, 6 d'Asie, 4 d'Amérique latine et 1 d'Europe de

⁷⁸ ACDI. « Objectifs du Millénaire pour le développement », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-13173118-GPM>, page consultée le 26 mars 2013.

⁷⁹ ACDI. *Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. (Gatineau) Québec, septembre 2002, 33p.

⁸⁰ *Ibid.*, p.10

l'Est⁸¹. Il semble donc que cette concentration de l'aide canadienne ne se soit pas réalisée concrètement, puisque « dans l'ensemble, plus de 70 pays ont bénéficiés de fonds bilatéraux provenant de ce programme et plus de 140 pays bénéficiaient des fonds bilatéraux canadiens d'une forme ou d'une autre au cours de 2005-2006 »⁸².

2.2 Les principes fondateurs de l'ACDI en termes d'APD et d'égalité entre les sexes

Le Canada se veut un leader en matière d'égalité des sexes et en fait la promotion dans ses divers énoncés politiques et projets d'aide publique au développement. Par l'entremise de son agence publique chargée de l'aide au développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le gouvernement canadien a mis de l'avant diverses mesures ayant comme objectif la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'aide publique au développement du Canada est gérée, pour la période à l'étude ici, par une agence officielle, l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Elle a pour principal mandat de « gérer l'appui du Canada au développement international et les ressources qu'il y consacre de façon efficace et responsable en vue d'obtenir des résultats durables et significatifs »⁸³. C'est donc par l'ACDI que le Canada élabore ses politiques d'APD et met en œuvre les programmes internationaux (bilatéraux et multilatéraux) liés au développement. En matière d'égalité entre les sexes, l'ACDI a souvent été à l'avant-garde et a élaboré plusieurs outils visant l'égalité entre les sexes dans ses politiques internationales. Avant d'en arriver à sa politique actuelle en la matière, elle a passé par plusieurs autres formes de lignes directrices, qui sont importantes de rappeler afin de mieux comprendre la place qu'occupe l'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes et politiques de l'ACDI.

⁸¹ François Audet et Marie-Ève Desrosiers, « Aide canadienne au développement : état présent et tendances récentes », dans Audet et al. *Op.cit.*, p.18

⁸² *Ibid.*, p.19

⁸³ ACDI. « À propos de l'ACDI », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NIC-5313423-N2A>, page consultée le 1^{er} avril 2013.

2.2.1 L'intégration des femmes au développement (IFD)

« L'intégration des femmes au développement (IFD) est un concept né au cours des années 1970. Il s'agissait alors d'intégrer plus pleinement les femmes au processus de développement. L'IFD a ses propres stratégies, par exemple la réalisation de projets destinés seulement aux femmes ainsi que des projets de crédit et de formation pour les femmes. »⁸⁴

L'Agence Canadienne de développement international a adopté les premières lignes directrices sur l'intégration de la femme au développement (IFD) en 1976⁸⁵. Suite à la signature de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au plan international* (1981) et à l'adoption de la *Charte des droits et libertés au plan national* (1982), l'ACDI a mis en œuvre la Direction de l'intégration de la femme au développement (IFD) en 1984, ainsi que sa politique d'IFD⁸⁶.

Afin de réduire les écarts économiques qui se creusaient entre les pays riches et les pays les plus pauvres du monde, les grands donateurs d'APD se sont penchés davantage sur le rôle productif des femmes dans l'économie informelle, notamment dans l'agriculture et on cherché à les inclure comme des actrices du développement économique mondial. Autrement dit, « à l'image de l'administration coloniale, l'aide à l'agriculture ne s'est adressée qu'aux chefs de famille, lesquels devinrent les uniques bénéficiaires des innovations techniques des projets de développement »⁸⁷. Cette nouvelle approche du développement visait à intégrer les femmes aux stratégies et programmes de développement dans les PED. L'IFD vient donc

⁸⁴ ACDI. *Accélérer le changement – Ressources pour l'intégration de l'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2000, p.4

⁸⁵ ACDI. « Égalité entre les hommes et les femmes - Politique », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/Fr/JUD-31193623-K5S>, page consultée le 27 mars 2013.

⁸⁶ ACDI. « Égalité entre les sexes - Chronologie, quelques dates importantes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/REN-218124915-PBF>, page consultée le 27 mars 2013.

⁸⁷ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement », dans Audet et al. *Op.cit.*, p.174

favoriser l'intégration des femmes aux divers programmes de développement économique, pour lesquels elles avaient été jusqu'alors « oubliées »⁸⁸.

Cette approche correspond aux principes fondamentaux du féminisme libéral, alors que « la reconnaissance de la contribution des femmes aux secteurs de production et leur accès inégal aux ressources constituent donc les idées charnières qui ont conduit à la formulation de l'approche conceptuelle de l'intégration de la femme au développement (IFD). »⁸⁹ Par conséquent, cette approche vise l'amélioration de la productivité des femmes dans les pays bénéficiaires de l'aide au développement international, comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Toutefois, cette approche ne remet pas en cause les modèles de développements⁹⁰, ni les particularités et besoins spécifiques des femmes issues des PED. Suite à l'évaluation des cadres de l'IFD en 1984, l'ACDI met à jour sa politique, notamment en l'élargissant de manière à y intégrer l'approche « genre et développement ».

2.2.2 L'approche genre et développement (GED)

L'approche genre et développement (GED) est apparue au début des années 1990, afin de répondre aux problèmes rencontrés par les précédentes approches mises en œuvre par l'ACDI en matière d'égalité des sexes dans les projets de développement. L'approche GED a donc été mise de l'avant par l'ACDI de 1993 à 1999, avec comme point d'ancrage la défense des intérêts stratégiques des femmes, qui vont au-delà des besoins pratiques visés par l'IDF⁹¹. Ainsi, l'approche GED « privilégie une perspective holistique, c'est-à-dire tenant compte de l'articulation entre la famille et les diverses activités sociales, économiques et politiques »⁹².

⁸⁸ Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), « Trousse de formation – Genre et Développement », préparée par le Comité québécois femmes et développement (CQFD), mars 2004, p.16

⁸⁹ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement » dans Audet et al. *Op.cit.*, p.174

⁹⁰ AQOCI. *Op.cit.*, p.16

⁹¹ François Audet et Marie-Ève Desrosiers, « Aide canadienne au développement : état présent et tendances récentes », dans Audet et al. *Op.cit.*, p.16

⁹² AQOCI. *Op.cit.*, p.16

Au sein de l'ACDI, l'approche GED n'a pas impliqué l'abandon des politiques d'IFD, mais a entraîné certaines avancées majeures en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au plan international. « Les actions prises à l'égard des femmes sont demeurées dans la programmation de l'ACDI, mais l'accent a été davantage mis sur la promotion des droits des femmes et sur les contraintes qu'elles subissent pour pouvoir pleinement bénéficier de leur participation au sein des projets classiques ».⁹³

L'approche GED a donc entraîné une meilleure compréhension des droits des femmes et de leur rôle actif dans les communautés des PED bénéficiaires de l'aide au développement. Elles n'étaient plus perçues comme des personnes oubliées par les structures du développement qu'il fallait simplement inclure, mais comme des femmes au rôle socialement construit qui doivent bénéficier d'une plus grande autonomisation, ainsi que d'une plus grande importance dans la prise de décision et la réalisation des projets de développement.

2.2.3 La politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes

En 1999, l'ACDI a créé la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, dont le principal but était d'appuyer la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, de manière à assurer un développement durable⁹⁴. Afin de réaliser ce but, l'ACDI s'est fixé trois principaux objectifs. D'abord, elle cherchait à « faire avancer la participation des femmes au développement durable de leurs sociétés, à titre de décideuses et sur un pied d'égalité avec les hommes »⁹⁵. Ensuite, l'ACDI voulait « appuyer les femmes et les filles dans le plein exercice de leurs droits fondamentaux »⁹⁶. Enfin, elle tentait de « réduire les inégalités entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux ressources et aux retombées du développement, ainsi qu'à leur contrôle »⁹⁷.

⁹³ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement », dans Audet et al. *Op.cit.*, p.177

⁹⁴ ACDI. *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2010, p.2

⁹⁵ *Ibid.*, p.2

⁹⁶ *Ibid.*, p.2

⁹⁷ *Ibid.*, p.2

« La nouvelle politique se concentre ainsi sur l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur les femmes en tant que groupe ciblé »⁹⁸. Au cœur de la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes se trouve l'analyse comparative entre les sexes, qui constituait l'instrument permettant d'identifier les déséquilibres et les discriminations qui persistent en matière de discrimination entre les sexes.⁹⁹

2.2.4 L'analyse comparative entre les sexes (ACS)

En matière d'égalité entre les sexes, l'instrument méthodologique utilisé par l'ACDI est l'analyse comparative entre les sexes, qui sert notamment à une meilleure compréhension du contexte local.¹⁰⁰ Étant donné les différentes réalités qui existent sur le terrain en matière de perception de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ACDI favorise une prise en compte des différents cas hétérogènes afin de pouvoir mieux adapter ses programmes et projets. Ainsi, l'analyse comparative vient étudier les différents rôles masculins et féminins¹⁰¹ qu'on retrouve au sein des sociétés bénéficiaires de l'aide, autant dans la sphère privée que publique, que dans la répartition traditionnelle des tâches. Toutes les statistiques relevées par l'ACDI prennent donc en compte les dimensions distinctes selon les sexes, entre les hommes et les femmes.

Ainsi, différentes méthodes sont utilisées afin de mieux comprendre « les relations entre les hommes et les femmes, leur accès aux ressources, leurs activités et les difficultés qu'ils éprouvent les uns à l'égard des autres »¹⁰², dans un contexte d'aide au développement. Les cadres de l'analyse sont essentiellement fondés sur la prise en compte des divers facteurs

⁹⁸ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement », Audet et al. *Op.cit.*, p.183

⁹⁹ *Ibid.*, p.183

¹⁰⁰ ACDI. *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2010, p.6

¹⁰¹ « Les rôles féminins et masculins renvoient aux rôles et responsabilités attribués aux femmes et aux hommes par la société. Ils englobent également les attentes à l'égard des caractéristiques, des aptitudes et des comportements probables des femmes et des hommes (féminité et masculinité). Ces rôles et ces attentes constituent des comportements acquis, ils varient avec le temps et en fonction des cultures, de même qu'au sein d'une même culture. L'analyse comparative entre les sexes à montré de plus en plus qu'une subordination des femmes était davantage le produit d'une construction sociale et non du déterminisme biologique et que, par conséquent, elle n'était pas immuable. » *Ibid.*, p.6

¹⁰² ACDI. « Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-31194519-KBD> (page consultée le 6 mars 2013).

socio-économiques qui viennent interagir dans la vie des femmes et touche les problématiques de genre dans les pays bénéficiaires de l'aide canadienne, tels « la race, l'ethnie, la culture, la classe sociale, l'âge ou l'incapacité, pour comprendre les différences entre les sexes dans les modes d'engagement, les comportements et les activités au sein des structures économiques, sociales et juridiques »¹⁰³.

Cette analyse prend en compte les individus et la complexité des rapports systémiques qui régissent les interactions sociales et économiques locales des pays bénéficiaires de l'APD canadienne. Grâce à l'analyse comparative entre les sexes, les programmes de développement de l'ACDI peuvent davantage cerner la contribution des femmes aux structures socio-économiques, comparativement aux analyses classiques qui ne tiennent pas compte des secteurs non-structurés et du travail domestique, au sein desquelles les femmes sont souvent très actives et habituellement négligées.

« L'analyse comparative entre les sexes se poursuit tout au long du processus de développement : recherche, définition du problème, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation. »¹⁰⁴ Tous les individus inclus dans les différents stades d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes d'APD financés par l'ACDI devraient être sensibilisés à cette méthode, qu'ils proviennent du pays donateur ou bénéficiaire, afin que toutes les initiatives tendent vers une égalité entre les hommes et les femmes efficace et adaptée aux réalités locales.

Afin de s'assurer de l'efficacité de l'analyse, plusieurs éléments essentiels doivent être rassemblés. Dans un premier temps, elle doit s'appuyer sur l'expertise de chercheurs compétents, ainsi que sur des ressources adéquates¹⁰⁵. Également, l'analyse comparative entre les sexes doit pouvoir s'appuyer sur l'expertise locale, afin de mieux cerner les enjeux du terrain. Enfin, les résultats obtenus suite à l'évaluation des programmes « doivent servir à concevoir les politiques, les programmes et les projets »¹⁰⁶. Au centre de toutes les questions

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ ACDI. « Les éléments de l'analyse comparative entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-31194519-KBD> (page consultée le 6 mars 2013).

¹⁰⁶ *Ibid.*

posées en fonction de l'analyse comparative entre les sexes, demeure l'idée que les différents programmes, politiques et mesures législatives mises en place dans les programmes d'APD n'ont pas une influence homogène sur les individus qu'ils touchent. Les impacts varient selon les conditions sociales et économiques qui régissent leurs interactions sociales.

L'analyse comparative constitue donc l'outil méthodologique appliqué afin de réaliser la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes dans les divers projets de développement bénéficiant de l'APD canadienne. Toutefois, elle doit demeurer très flexible, afin de ne pas éclipser les divers aspects socio-économiques qui régissent les différentes structures des sociétés bénéficiaires de l'aide. De plus, elle « varie selon la nature et la portée des initiatives »¹⁰⁷. De cette manière, puisqu'elle ne comporte pas de cadres quantitatifs précis, elle se révèle être un instrument difficile à appliquer et à mesurer afin d'harmoniser les résultats issus des divers programmes d'aide au développement.

2.2.5 Une politique difficile à appliquer et à mesurer

Bien que le Canada soit un précurseur en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à ses décaissements d'APD, il demeure que certaines lacunes persistent quant à la mise en œuvre des principes directeurs de son agence (ACDI). De plus, des problèmes persistent, relativement aux données et statistiques liées au financement des programmes d'aide.

En effet, bien que la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes* contribue à définir et des objectifs clairs et à fournir un plan d'action pour la mise en œuvre des programmes d'APD¹⁰⁸, elle ne contribue toutefois pas à établir des cadres d'action précis, permettant une réalisation uniforme, cohérente et opérationnelle.¹⁰⁹ Bien que l'égalité entre les sexes constitue une priorité de l'ACDI, il s'avère difficile de la réaliser dans l'élaboration des programmes d'aide au développement. Ainsi, « la politique n'est pas "très en évidence" dans les activités courantes; en effet, certains employés professionnels et gestionnaires

¹⁰⁷ ACDI. *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2010, p.8

¹⁰⁸ ACDI. *Évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Rapport à l'intention de la direction, préparé par BYTOWN Consulting et C.A.C. International, Gatineau (Québec), 2008, p.6

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.6

confirment qu'ils sont déterminés à respecter les objectifs de la politique, mais ont une confiance limitée en leur capacité de se conformer aux directives et aux exigences s'y rapportant »⁴.

De plus, puisque l'égalité entre les sexes demeure un thème transversal de l'ACDI, il est difficile de mesurer les effets directs des mesures prévues dans les différents programmes, ainsi que les financements affectés directement à l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, il semble qu'entre 1998-1999 et 2005-2006, alors que l'APD canadienne totale représentait 16,95 milliards de dollars, 792,8 millions auraient été consacrés au financement de programmes intégrant ou portant expressément sur l'égalité entre les sexes.¹¹⁰ Cela représente environ 4,68 pour 100 de l'APD totale décaissée pour cette période, soit en moyenne de 99,1 millions de dollars par an.¹¹¹

Dans le cas de l'analyse comparative entre les sexes, elle ne semble pas constituer un outil efficace pour guider les politiques d'APD canadiennes vers une autonomisation des femmes et une plus grande égalité entre les sexes. « En 2009, la vérificatrice générale du Canada a mené une vérification de l'ACS dans neuf ministères. Elle a constaté que la mise en œuvre était inégale, et rien n'indiquait que l'ACS influait vraiment sur les décisions. »¹¹²

Dès lors, il s'avère que « ce qui est l'affaire de chacun (ce que suppose l'intégration) n'est plus la responsabilité de personne »¹¹³. Le thème transversal de l'ACDI, en matière d'égalité entre les sexes, n'est toujours pas intégré à tous les programmes financés par l'agence gouvernementale. En effet,

« il ressort de l'examen des dossiers que, trop souvent, dans le cas d'investissements qui ne portent pas expressément sur l'égalité entre les sexes, les actions visant à promouvoir l'égalité entre les sexes semble être des éléments surajoutés à la conception et à la planification qui ne sont pas mis en œuvre ou pleinement intégrés à la mise en œuvre. La majorité des agents chargés de la mise en œuvre interrogés ont

¹¹⁰ *Ibid.*, p.4-5

¹¹¹ *Ibid.*, p.5

¹¹² Condition féminine Canada. « Analyse comparative entre les sexes plus », [En ligne] <http://www.cfc-swc.gc.ca/pol/gba-acis/index-fra.html#tab2> (page consultée le 7 mars 2013)

¹¹³ ACDI. *Évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes. Rapport à l'intention de la direction*, préparé par BYTOWN Consulting et C.A.C. International, Gatineau (Québec), 2008, p.7

indiqué qu'il était difficile d'intégrer l'égalité entre les sexes à la conception, à la planification puis à la mise en œuvre des projets et de rendre compte des résultats précis obtenus en matière d'égalité entre les sexes. »¹¹⁴

En effet, bien que l'approche de l'égalité entre les sexes mise de l'avant par l'ACDI dans le cadre de sa Politique en matière d'égalité entre les sexes ait fait de l'égalité des sexes (ES) un thème transversal des projets de l'APD canadienne, il demeure que l'ES demeure difficilement applicable. Ses objectifs demeurent vagues et difficiles à distinguer de ceux touchant les thèmes prioritaires. Le suivi s'avère donc presque impossible. L'intégration de la thématique ES n'est pas constante dans les projets financés par l'ACDI et les objectifs sont même en diminution. « Cela témoigne d'une perte de cohérence au sein de l'agence. Les données suggèrent qu'avec plus de 50% des projets ne prenant pas en considération la dimension ES, les changements institués dans les pratiques institutionnelles de l'agence ont manqué de consistance lors de la programmation. »¹¹⁵

2.3 La contribution canadienne à l'Objectif 3 des OMD

« L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie des programmes nationaux en matière d'éducation dans une douzaine de pays africains partenaires. Elle privilégie l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement et le développement des institutions. »¹¹⁶

Avant l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, les chefs des États-membres des Nations unies s'étaient déjà entendus sur l'importance d'inclure la prise en compte des disparités entre les sexes et la promotion du rôle de la femme en 1995, lors de la quatrième Conférence des Nations unies sur les femmes à Beijing¹¹⁷. Suite à l'adoption du Programme d'action de Beijing, les pays participants se sont engagés à mettre

¹¹⁴ *Ibid.*, p.11

¹¹⁵ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement », Audet et al. *Op.cit.*, p.186

¹¹⁶ ACDI. « Le Canada soutient l'éducation pour tous en Afrique », [En ligne]. [Http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X](http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X), page consultée le 26 mars 2013.

¹¹⁷ Nations Unies. « Rapport de la Quatrième Conférences sur les femmes », A/Conf.177/20/Rév.1 Beijing, 1995, 239p.

en œuvre des mécanismes nationaux de protection de la femme (MNPF)¹¹⁸, permettant une meilleure intégration des concepts liés à l'égalité homme-femme dans chacune des nations.

Le Canada, grand donateur d'aide au développement et pays prenant part à la réalisation des OMD ne fait pas exception à la règle et inclut les problématiques d'égalité des sexes dans sa *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes* en 1995¹¹⁹. Suite à l'adoption des OMD, le gouvernement canadien a élaboré le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes du Canada (2000-2005)*¹²⁰, mettant de l'avant les stratégies nécessaires à la réalisation de l'OMD 3 quant à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Par exemple, « en 2008-2009, l'ACDI a décaissé 1,19 milliards de dollars pour financer des projets dont l'objectif principal était l'égalité des sexes, ou dont au moins un des résultats intermédiaires était explicitement lié à l'égalité des sexes »¹²¹.

Afin de favoriser la réalisation de l'OMD 3, le Canada a mis l'accent sur la cible liée à cet objectif, soit d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005, si possible, et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard¹²². Membre du *Réseau des champions de l'OMD 3* depuis 2008, le Canada s'est depuis longtemps engagé à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment par le truchement d'un meilleur accès à l'éducation. En plus de favoriser l'égalité entre les sexes, les politiques d'intervention canadiennes ciblent également les fillettes des populations marginalisées, notamment en matière d'éducation. En effet, « les filles et les populations marginalisées sont au cœur des interventions du Canada en éducation. L'accès à un enseignement de qualité et surtout à l'enseignement de base est l'un des trois axes qui se

¹¹⁸ ACDI. « Accélérer le changement : ressources pour l'intégration de l'égalité entre les sexes », Gatineau (Québec), 2000, 55p.

¹¹⁹ ACDI. « Égalité entre les sexes : Politique et outils », Canada, 2010, 11p.

¹²⁰ Condition féminine Canada. *À l'aube du XXIe siècle - Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa (Ontario), août 1995, 80p.

¹²¹ ACDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.9

¹²² ACDI. « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-131841-HC7>, page consultée le 1^{er} avril 2013

rapportent au thème prioritaire récemment annoncé par l'ACDI, c'est-à-dire assurer l'avenir des enfants et des jeunes »¹²³.

2.3.1 Le secteur de l'éducation

Lors de l'élaboration des OMD, la cible choisie afin de vérifier les avancements en matière d'égalité entre les sexes est celle touchant l'accès à l'éducation de base¹²⁴ pour tous. Puisque l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes représente un thème transversal des politiques de l'ACDI, c'est particulièrement par l'entremise des programmes de scolarisation qu'il est promu. En effet, « les enfants non scolarisés demeurent en majorité des filles, et les adultes illettrés dans le monde sont en majorité des femmes »¹²⁵.

C'est donc grâce à des réformes dans le domaine de l'éducation et en permettant un meilleur accès à celle-ci aux fillettes et aux femmes que le Canada compte « remettre en question et transformer les relations sociales actuelles et faire accepter l'égalité entre les sexes comme valeur fondamentale et droit de la personne dans la société »¹²⁶. L'égalité dans l'éducation est définie en trois volets distincts : l'égalité d'accès¹²⁷, l'égalité des chances¹²⁸ et l'égalité des résultats¹²⁹.

¹²³ ACDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.7

¹²⁴ On entend par éducation de base l'éducation de la petite enfance et les dix premières années d'enseignement scolaire (primaire et début des études secondaires). ACDI. *Éducation. Égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, Juin 2010, p.3

¹²⁵ *Ibid.*, p.1

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Les filles et les garçons ont accès aux mêmes possibilités d'obtenir une éducation de base.

Remarque : À cet égard, la présence en classe est un meilleur indicateur que l'inscription. *Ibid.*, p.2

¹²⁸ Les filles et les garçons reçoivent le même traitement et la même attention et ont les mêmes occasions d'apprendre. On leur propose le même programme, mais les méthodes d'enseignement peuvent varier en fonction des styles d'apprentissage. Les méthodes d'enseignement et le matériel didactique ne véhiculent aucun stéréotype ni aucun préjugé sexiste. Les filles et les garçons ont la même liberté d'apprendre, d'explorer et d'acquérir des compétences dans toutes les matières scolaires et dans le cadre d'activités parascolaires et ce, dans un milieu sûr et rassurant. *Ibid.*, p.2

¹²⁹ Les filles et les garçons ont les mêmes occasions de réussir et les résultats scolaires sont fondés sur les efforts et les talents individuels. Les tests, les examens et les méthodes d'évaluation ne véhiculent aucun stéréotype ni aucun préjugé sexiste. Les messages communiqués par les processus d'évaluation ne découragent ni les filles ni les garçons de poursuivre leurs études et d'explorer différentes matières. *Ibid.*, p.2

« L'éducation des filles est l'un des investissements les plus profitables qu'un pays puisse faire. Les filles et les femmes instruites ont tendance à se marier plus tardivement, à avoir moins d'enfants et à inciter leurs enfants, garçons ou filles, à fréquenter l'école. Et elles risquent moins d'être exploitées. »¹³⁰

Dans le cadre du sommet du G8 de Saint-Pétersbourg en juillet 2006, le gouvernement canadien s'est engagé à augmenter son aide aux pays en développements dans le secteur de l'éducation et plus particulièrement en Afrique. En effet, le Premier ministre Stephen Harper a annoncé que le Canada allait augmenter son financement bilatéral au secteur de l'éducation en Afrique. L'APD canadienne devait donc atteindre 100 millions de dollars en 2005-2010 et atteindre les 150 millions de dollars par an pour 2010-2011¹³². Pour la période de 2005-2006, l'objectif a presque été atteint, avec des décaissements d'aide officielle pour l'éducation de base de 98 millions de dollars. Pour l'année 2010-2011, l'objectif a été dépassé, avec 165 millions de dollars déboursés¹³³.

Le Canada portera son financement bilatéral au secteur de l'éducation en Afrique de 100 millions de dollars en 2005-2006 à 150 millions de dollars par an d'ici 2010-2011. D'autres investissements bilatéraux en enseignement de base seront faits selon les résultats importants déjà obtenus. (G8 2006 à Saint-Pétersbourg).¹³¹

Budget d'aide (M\$)	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011
Éducation de base bilatérale à l'Afrique	98	119	131	207	189	165

¹³⁰ ACDI. *Rapport au parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2009-2010*, Gatineau (Québec), 2010, p.6

¹³¹ *Ibid.*

¹³² ACDI. « Le Canada soutient l'éducation pour tous en Afrique », [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X>, page consultée le 26 mars 2013.

¹³³ ACDI. « Engagements en matière d'aide au développement international », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-616141241-PD4>, page consultée le 26 mars 2013.

2.4 La relation entre le Canada et l'Afrique en ce qui a trait au développement

L'ACDI a représenté le Canada au sein des organisations internationales d'aide au développement dont il fait partie (jusqu'à sa dissolution en 2013). Elle représente également les orientations stratégiques de l'APD canadienne et contribue au développement de plusieurs pays qui comptent parmi les plus pauvres au monde. Bien que le tiers de l'APD canadiennes soit décaissée en direction de contributions aux organisations multilatérales, une forte majorité de son aide au développement est destinée à des programmes bilatéraux avec ses partenaires.¹³⁴

Bien que tous les pays du monde bénéficient de l'APD canadienne, l'Afrique se trouve au centre des priorités de l'ACDI (Afrique : 2 165 millions, Asie : 1 279 millions, Amériques : 724 millions, Moyen-Orient : 322 millions, Europe Occidentale : 197 millions de dollars)¹³⁵. Elle représente donc un partenaire privilégié du Canada dans le décaissement de son APD, puisque ce continent abrite de nombreux pays ayant un indice de développement humain très faible.¹³⁶ Pour favoriser le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie des pays africains, le Canada a déclaré son intention de doubler son aide à l'Afrique avant 2009, et a respecté cette promesse.¹³⁷

Les efforts canadiens pour augmenter l'aide à l'Afrique ont bénéficié aux différents pays les plus pauvres de ce continent, alors que l'Éthiopie, la Tanzanie et le Ghana figuraient respectivement au troisième, quatrième et cinquième rang des principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale canadienne pour l'année 2010.¹³⁸ L'Afrique (et surtout l'Afrique subsaharienne) représente le principal groupe régional bénéficiaire de l'APD bilatérale

¹³⁴ ACDI. « Programmes multilatéraux mondiaux », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-112911931-LY2#a1>, page consultée le 13 juillet 2013.

¹³⁵ Données de 2008-2009, en dollars canadiens.

ACDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.2

¹³⁶ PNUD. « Rapports sur le développement humain », [En ligne] <http://hdr.undp.org/fr/pays/>, page consultée le 13 juillet 2013.

¹³⁷ ACDI. *Plan d'action du Canada sur l'efficacité de l'aide. Les résultats, une priorité*. Canada, septembre 2010, p.4

¹³⁸ ACDI. « Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2009-2010 », Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2011, p.6

canadienne. En 2009-2010, l'Afrique était bénéficiaire de 48% des décaissements bilatéraux d'aide au développement officielle du Canada, avec 683 millions de dollars versés¹³⁹. De plus, dans son budget de 2005, le Canada s'est engagé à concerter son aide en Afrique subsaharienne, un partenaire important et qui connaît un niveau de pauvreté extrême.¹⁴⁰

Les engagements pris par le G-8 et les autres donateurs conduiront à une augmentation de l'aide au développement officielle à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici 2010, ce qui représente plus du double de l'aide apportée à l'Afrique par rapport à 2004. (G-8 2005) D'ici 2008-2009, l'aide à l'Afrique sera doublée par rapport à son niveau de 2003-2004. (Budget 2005) L'aide internationale du Canada pour l'Afrique doublera, passant ainsi de 1,05 milliard de dollars en 2003-2004 à 2,1 milliards en 2008-2009. (G-8 2007)¹⁴¹

Budget d'aide (M\$)	2003-2004 (base de référence)	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Doubler l'aide à l'Afrique - Canada	1045	1536	1803	1907	1739	2165	2174	2182
Part de l'ACDI	-	1183	1429	1361	1367	1660	1729	1738

¹³⁹ ACDI. *Rapport au parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2009-2010*, Gatineau (Québec), 2010, p.8

¹⁴⁰ François Audet et Marie-Ève Desrosiers, « Aide canadienne au développement : état présent et tendances récentes » dans Audet et al. *Op.cit.*, p.18

¹⁴¹ ACDI. « Engagements en matière d'aide au développement international », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-616141241-PD4>, page consultée le 26 mars 2013.

L'ACDI développe des projets en Afrique afin de favoriser la réalisation de l'OMD 3, visant l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes. « Le point qui a également été souligné dans la Déclaration de Banjul (novembre 2009), c'est qu'il est essentiel, pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar, d'institutionnaliser davantage l'égalité et l'équité entre les sexes en fournissant des ressources suffisantes, l'expertise technique et en assurant une autorité suffisante. »¹⁴² De plus,

« En 2004-2005, l'ACDI a facilité la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités liées à l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère de l'Éducation de la Tanzanie : la mise sur pied d'un bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'officialisation d'un comité technique sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élaboration d'un plan stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (dans le secteur de l'éducation), et la prise en compte des questions sexospécifiques dans les travaux de planification liés à la sensibilisation au VIH/sida. »¹⁴³

C'est par le financement de programmes en lien avec le secteur de l'éducation que l'ACDI vise l'atteinte de l'OMD 3 et de sa principale cible, soit d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Alors que cette aide atteignait 100 millions de dollars en 2005-2006, l'objectif canadien était d'augmenter son APD pour atteindre 150 millions de dollars en 2010-2011.¹⁴⁴

L'ACDI est active dans le secteur de l'éducation, notamment dans une douzaine de pays africains, alors qu'elle collabore à la mise en œuvre des programmes nationaux qui privilégient l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et le

¹⁴² ONU. *Projet de rapport au Comité femmes et développement sur l'évolution des mécanismes nationaux chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Afrique, Centre africain pour le genre et le développement social, septième session du Comité « Femmes et développement », mai 2011, Addis-Abeba (Éthiopie), p.1

¹⁴³ ACDI. « Le Canada soutient l'éducation pour tous en Afrique », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X>, page consultée le 13 juillet 2013.

¹⁴⁴ ACDI. « Investissements en matière d'aide au développement international », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-616141241-PD4>, page consultée le 13 juillet 2013.

développement des institutions.¹⁴⁵ Grâce à sa contribution, neuf millions d'enfant de plus ont pu fréquenter l'école dans huit des pays africains partenaires de l'ACDI¹⁴⁶, entre 2000 et 2005.¹⁴⁷

« Selon un examen récent des progrès de mise en œuvre des OMD, la pauvreté en Afrique est non seulement grave – environ la moitié de la population vit avec 1 dollar par jour ou moins – mais elle s'étend. »¹⁴⁸ Afin de remédier à cette situation de pauvreté intense, le Canada a confié à l'ACDI le mandat de mettre en œuvre des programmes bilatéraux et de contribuer à des programmes multilatéraux, dont les objectifs visent l'atteinte des OMD et la réduction de la pauvreté à l'échelle régionale et continentale en Afrique. Le NEPAD et le Plan d'action pour l'Afrique représentent des exemples de la participation canadienne à des programmes multilatéraux de développement pour l'Afrique, alors que le *Fond canadien pour l'Afrique* et les programmes régionaux pour l'Afrique centrale, australe et de l'Est et l'Afrique de l'Ouest incarnent des programmes bilatéraux qui impliquent l'APD canadienne en Afrique.

2.4.1 Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un programme mis en œuvre par les pays du continent africain, qui a été adopté en juillet 2001 au sommet du G8 à Gênes, en Italie.¹⁴⁹ Les pays fondateurs du NEPAD sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria et le Sénégal.¹⁵⁰ Il représente une initiative des pays d'Afrique, soutenue par les membres du G8, de mettre en œuvre son propre développement.

¹⁴⁵ ACDI. « Le Canada soutient l'éducation pour tous en Afrique », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X>, page consultée le 13 juillet 2013.

¹⁴⁶ Soit le Burkina Faso, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. *Ibid.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.11

¹⁴⁹ ACDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.2

¹⁵⁰ NEPAD. « Historique du NEPAD », [En ligne] <http://www.nepad.org/fr/historique-du-nepad>, page consultée le 8 mai 2013.

En effet, il s'agit du premier plan de développement élaboré par et pour les africains.¹⁵¹ Il vise une plus grande indépendance des 53 pays membres de l'Union africaine envers les grands bailleurs de fonds des pays industrialisés, avec lesquels ils entretenaient auparavant une relation marquée par l'inégalité.¹⁵²

En effet, suite à la création de l'Union africaine, les dirigeants africains ont démontré leur volonté de s'affirmer sur la scène internationale en faisant front commun en matière de démocratie et de droits de l'Homme, en plus de s'engager à respecter leurs obligations et devoirs en matière de bonne gouvernance sur l'ensemble du continent africain.¹⁵³

Les principes fondateurs du programme du NEPAD sont « d'accélérer la croissance et le développement durable, éliminer la pauvreté importante et répandue, mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation et accélérer l'émancipation des femmes »¹⁵⁴. Les projets sont orientés en fonction des six domaines thématiques, qui sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles, l'intégration régionale et les infrastructures, le développement humain et enfin la gouvernance économique et des entreprises. Ces thèmes principaux sont guidés par des questions transversales, telles le genre, le renforcement des capacités et les technologies de l'information et des communications (TIC).¹⁵⁵ Le principal mécanisme de suivi est le processus africain d'examen par les pairs, qui permet une meilleure compréhension des enjeux relatifs à la réalisation des objectifs du NEPAD.¹⁵⁶

¹⁵¹ ACIDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Nouvelle vision. Nouveau partenariat.* (Gatineau) Québec, 2004, p.2

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Canada. « Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux », [En ligne] http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2005/report-afr-rapport_05.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013.

¹⁵⁴ Canada. Ministère des Affaires étrangères et commerce international Canada. « Canada et l'Union africaine », [En ligne] http://www.international.gc.ca/ssa-ass/region/african_union_africaine.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013.

¹⁵⁵ NEPAD. « Gender Development », [En ligne] <http://www.nepad.org/crosscuttingissues/gender>, page consultée le 16 juin 2013.

¹⁵⁶ Gouvernement du Canada. *Plan d'action pour l'Afrique du G8, Sommet de Kananaskis, 2002*, p.2

Un des engagements du NEPAD est « d'appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir l'égalité des sexes et le renforcement de l'autonomie des femmes »¹⁵⁷. Pour ce faire, les pays partenaires, dont le Canada, s'engagent à « soutenir les efforts déployés en Afrique pour parvenir à une égale participation des Africaines à tous les aspects du processus du NEPAD et à la réalisation de ses objectifs », en plus de favoriser « l'intégration des questions relatives aux femmes dans tous les programmes et politiques »¹⁵⁸. Depuis 2008, ce sont plus de 46 projets, mis en œuvre dans 23 pays de l'Afrique subsaharienne, qui se sont partagé les ressources financières de 50 millions d'euros sur cinq ans que prévoit le Fond pour l'autonomisation des femmes africaines.¹⁵⁹ Les projets financés par ce fond mettent surtout l'accent sur l'entrepreneuriat et la participation des femmes à la sphère politique et représentative. Dans la réalisation de l'OMD 3, les projets du fond ont permis à plus de 310 fillettes de 31 écoles primaires africaines de bénéficier d'un soutien éducatif, en plus de permettre une amélioration des plans d'actions visant à répondre aux difficultés rencontrées par les étudiantes des cycles primaires au Malawi.¹⁶⁰

L'Union africaine, en collaboration avec le NEPAD, a élaboré un document directeur pour ses activités en 2009, dont les sept objectifs visent le domaine des rapports hommes-femmes et du développement.¹⁶¹ Le sixième de ces objectifs correspond à celui de l'OMD 3 et de sa cible visant l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire, alors qu'il cherche à « promouvoir un accès équitable pour les femmes aussi bien que pour les hommes au contrôle des ressources, à la connaissance, à l'information, à la possession de la terre et des entreprises et aux services comme l'éducation et la formation, les soins de santé, le crédit et les droits juridiques »¹⁶². Pour ce faire, l'UA et le NEPAD s'engagent à

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 7

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.7

¹⁵⁹ Le Fond pour l'autonomisation des femmes africaines a été créé en 2007, des suites d'une collaboration entre le NEPAD et le gouvernement de l'Espagne. Il vient contribuer à la réalisation des projets axés sur l'égalité des genres dans les programmes du NEPAD. NEPAD. « Gender Development », [En ligne] <http://www.nepad.org/crosscuttingissues/gender>, page consultée le 16 juin 2013.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ L'Union africaine et Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. « Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 », 2009, p.100

¹⁶² *Ibid.*

réaliser plus de 46 projets dans 23 pays africains, dans le cadre du *Programme de prise de pouvoir des femmes africaines*.

« Ce programme vise à donner du pouvoir aux femmes africaines au moyen de ressources financières pour débloquer leur potentiel économique, combattre la pauvreté, créer de la richesse et contribuer aux objectifs de développement du millénaire de traiter l'écart entre les sexes et d'atteindre un développement durable en mobilisant les ressources financières et en développant les réseaux et les communautés pour les entrepreneurs femmes engagées en artisanat, production de textiles, négoce et transformation agricole, mines, commerce et services. »¹⁶³

Grâce à la collaboration de l'incubateur commercial pour les femmes africaines entrepreneurs (BIAWE), les femmes entrepreneurs de l'Afrique pourront être financièrement et techniquement soutenues et ce programme permettra d'augmenter la capacité des PME dirigées par des femmes.¹⁶⁴

Dans le cadre du NEPAD, le genre est officiellement reconnu comme un thème transversal, qui devrait se refléter dans chacun de programmes, alors que ses objectifs visent à « promouvoir le rôle de la femme dans tous les aspects du développement de l'Afrique ». ¹⁶⁵ Toutefois, comme il en va de même pour les politiques de l'ACDI, la prise en compte des thèmes transversaux dans l'élaboration de politiques d'aide au développement s'avère difficile et la mise en œuvre peu efficace.

2.4.2 Le Plan d'action pour l'Afrique (PAA)

Le *Plan d'action pour l'Afrique (PAA)* a été élaboré lors du sommet de Kananaskis en 2002 par les dirigeants des pays membres du G8.¹⁶⁶ Il s'inscrit en réponse à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, alors que « le NEPAD et le Plan d'Action pour l'Afrique sont corrélés : les progrès dans la mise en œuvre de l'un amélioreront les perspectives de l'autre. Un partenariat fondé sur les priorités africaines se

¹⁶³ *Ibid.*, p.105

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Nouvelle vision. Nouveau partenariat.* (Gatineau) Québec, 2004, p.2

¹⁶⁶ Canada. *Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux*, 33p.

substituée à une aide accordée en fonction des besoins du continent tels qu'évalués par les donateurs. »¹⁶⁷ Ce programme de partenariat entre le G8 et les pays de l'Union africaine se fonde sur une responsabilité mutuelle, encadré par des travaux de l'OCDE¹⁶⁸, mais aussi par des examens par les pairs.¹⁶⁹

La contribution canadienne au PAA est fondée sur deux principales orientations stratégiques, dont celle issue de la volonté de doubler l'APD destinée à l'Afrique et celle de créer des partenariats privilégiés avec les pays africains dans le long terme.¹⁷⁰ Le Plan d'action pour l'Afrique contient également des dispositions visant la réalisation de l'OMD 3, soit de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En effet, « le Plan d'action pour l'Afrique insiste sur l'importance d'accroître le respect des droits de la personne et l'autonomie des femmes, notamment en finançant des institutions de défense des droits de la personne à l'échelle nationale et régionale. »¹⁷¹ Partie importante de la vision stratégique de l'Union africaine pour favoriser le développement de ses pays membres, l'autonomisation des femmes s'avère un enjeu de taille, alors que les femmes continuent de subir des inégalités fondées sur la différence entre les sexes et sont sous-représentées dans les diverses instances de décision des pays de l'Afrique.

¹⁶⁷ G8 – Sommet d'Évian 2003. « Plan d'action pour l'Afrique du G8 - rapport de mise en oeuvre des Représentants Personnels pour l'Afrique » [En ligne] http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/documents_du_sommet/plan_d_action_pour_1_afrique_du_g8_rapport_de_mise_en_oeuvre_des_representants_personnels_pour_1_afrique.html, page consultée le 8 mai 2013.

¹⁶⁸ « Depuis 2002, des initiatives ont été prises en vue d'élaborer l'idée d'une responsabilité mutuelle au-delà des rapports d'étape sur le Plan d'action pour l'Afrique, notamment par les travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur l'Examen mutuel de l'efficacité au regard du développement. » Canada. « Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux », [En ligne] http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2005/report-afr-rapport_05.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ ACIDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.83

¹⁷¹ Canada. « Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux », [En ligne] http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2005/report-afr-rapport_05.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013

C'est grâce à l'appui financier de l'ACDI au PAA que de nombreuses initiatives d'organisations africaines et internationales en faveur de la réalisation de l'OMD 3 ont pu être mises en œuvre en Afrique. Il a notamment permis d'effectuer « des études africaines sur des questions relatives à l'économie, à la gouvernance, au commerce et à l'égalité des sexes (par l'intermédiaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [CEA] et d'organisations et d'institutions africaines compétentes dont le Consortium pour la recherche économique en Afrique). »¹⁷² C'est en ciblant l'éducation de base des fillettes en Afrique que les pays du G8, dont le Canada fait partie, souhaitent réaliser l'atteinte d'une plus grande égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

En matière d'éducation, des efforts sont également fournis, mais se révèlent tout de même insuffisants à répondre aux défis auxquels la plupart des pays africains font face. « Il subsiste néanmoins un important déficit de financement, les ressources étant bien inférieures à l'aide annuelle additionnelle de 5,6 milliards \$US jugée nécessaire pour réaliser l'objectif du Millénaire d'assurer l'universalité de l'éducation primaire d'ici 2015 et pour éliminer la discrimination sexuelle dans l'accès à l'éducation primaire et secondaire d'ici 2005 »¹⁷³. En plus du manque de financement, les organismes régionaux devraient pouvoir compter sur l'engagement à long terme des pays donateurs, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de permettre son expansion. Le Canada, à titre de membre du G8, appuie les travaux de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), portant sur la qualité de l'éducation.¹⁷⁴

La contribution canadienne à l'éducation de base dans les pays africains a atteint les 100 millions de dollars par année en 2005, afin d'appuyer les plans d'éducation bien conçus.¹⁷⁵ Plusieurs programmes canadiens du PAA sont financés par le Fonds canadien pour

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ ACDI. « Qu'a fait le Canada jusqu'ici pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Afrique du G8 et le NEPAD? », [En ligne] <http://www.international.gc.ca/ssa-ass/aap-paa/canada.aspx?lang=fra>, page consultée le 12 juillet 2013.

l'Afrique, créé en 2001, qui met à leur disposition un budget d'aide d'un montant de 500 millions de dollars sur 5 ans.¹⁷⁶

2.4.3 Le Fonds canadien pour l'Afrique (FCA)

Le *Fonds canadien pour l'Afrique* (FCA) s'avère être un fond de 500 M\$ canadiens mis à la disposition de l'ACDI, sur cinq ans, dans le but d'appuyer la mise en œuvre du NEPAD et du Plan d'action du G8 pour l'Afrique.¹⁷⁷ Encadré par la *Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique*, il a été accordé le 7 novembre 2002, permettant de verser des contributions aux pays africains admissibles.¹⁷⁸

La création d'un tel fonds bilatéral représente un pas supplémentaire du gouvernement canadien dans son partenariat avec l'Afrique, afin d'assurer son développement. Il vise des initiatives précises de développement sur le territoire africain, dans des pays qui démontrent un engagement en matière de bonne gouvernance et de démocratie, ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne.¹⁷⁹ Toutefois, « pour comprendre le Fonds canadien pour l'Afrique, on doit savoir qu'il a été conçu en tant que

¹⁷⁶ L'autorisation de dépenser 500 M\$ sur cinq ans dans le cadre du Fonds canadien pour l'Afrique a été accordée le 7 novembre 2002, assujettissant le programme aux Modalités et conditions relatives à l'aide internationale au développement. Pour les fins de l'administration du programme, un montant de 18,2 M\$ sur l'enveloppe totale de 500 M\$ a été prévu pour couvrir les traitements salariaux et les autres coûts administratifs au cours des cinq ans. Le budget du programme s'élevait donc à 481,8 M\$ en subventions et en contributions sur cinq ans, somme qui a été mise de côté dans une affectation à but spécial. Sur cette somme, 60,8 M\$ n'avaient pas été attribués au moment de l'approbation et 100 M\$ avaient été accordés à titre de subvention au Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique. Cette dernière contribution a ensuite été assimilée à une contribution en termes d'investissements.

ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Rapport de vérification interne*. Gatineau (Québec), Septembre 2007, 15p.

¹⁷⁷ ACDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.1

¹⁷⁸ ACDI. *Fond canadien pour l'Afrique. Rapport de vérification interne*, Gatineau (Québec), Septembre 2007, p.3

¹⁷⁹ ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Nouvelle vision. Nouveau partenariat*. (Gatineau) Québec, 2004, p.2

fonds et non en tant que programme de développement intégré doté d'une stratégie de mise en œuvre globale ou de stratégies pour une série de portefeuilles »¹⁸⁰.

Tout comme le NEPAD, le Fonds canadien pour l'Afrique illustre la volonté du gouvernement canadien de réaliser les OMD dans les pays de l'Afrique. « En créant le FCA, le gouvernement du Canada avait pour objectif global la réalisation d'un développement accru et durable en Afrique, mesuré par les Objectifs du Millénaire pour le développement. »¹⁸¹ Dans le but d'atteindre ces objectifs, le Fonds repose sur quatre stratégies clés, voulant : « (1) établir des partenariats efficaces avec d'autres ministères canadiens; (2) mobiliser des Canadiens au moyen d'une stratégie de communication comprenant des activités de sensibilisation du public; (3) promouvoir la prise en charge par les intervenants africains et le renforcement des capacités des partenaires de la mise en œuvre; (4) favoriser la coordination de l'action des donateurs et l'harmonisation des programmes de développement. »¹⁸² Toutefois, le caractère ponctuel des subventions accordées par le FCA ne semble pas pouvoir assurer l'atteinte des principaux objectifs énoncés précédemment. Les dirigeants de l'ACDI reconnaissent d'ailleurs que leur contribution au NEPAD, par l'entremise du Fonds canadien pour l'Afrique, s'est révélée positive, mais ne suffit pas à la réalisation de ses objectifs de développement en Afrique, notamment en matière de lutte à la pauvreté. « Pour le NEPAD, l'aide publique au développement (APD) est une contribution nécessaire, mais insuffisante, au développement durable de l'Afrique. L'APD doit être le complément de flux de capitaux croissants et d'autres ressources externes requises à long terme. »¹⁸³

Afin de réduire la pauvreté dans plus de 38 pays les moins développés du continent africains, le Canada fournit également une aide financière et technique par l'entremise du *Fonds africain de développement* (FAD). Administré par la Banque africaine de

¹⁸⁰ ACIDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.4

¹⁸¹ *Ibid.*, p.83

¹⁸² *Ibid.*, p.83-84

¹⁸³ ACIDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.6

développement, il a été fondé en 1972 et est appuyé par plusieurs grands pays donateurs¹⁸⁴. Le Canada s'est engagé à contribuer à ce fonds de développement à hauteur de 325,6 millions de dollars sur trois ans (de 2011 à 2013) au sommet du G20 de Pittsburg en 2009.¹⁸⁵

Bien que le Fonds canadien pour l'Afrique représente un soutien financier important du Canada dans les pays en développement du continent africain, qui compte parmi les plus pauvres au monde¹⁸⁶, il s'inscrit dans la poursuite des priorités du NEPAD, sans nécessairement répondre aux priorités des programmes de développement canadiens. En effet,

« même si le Fonds canadien pour l'Afrique était le mécanisme le plus imposant du genre consacré à l'Afrique par l'Agence canadienne de développement international, à l'échelle panafricaine, il ne serait pas raisonnable de penser qu'il aurait pu profiter à tous les pays africains et régler tous les problèmes relatifs au développement que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a recensés dans son document cadre ».¹⁸⁷

Le financement canadien vient donc renforcer les priorités dans les secteurs prioritaires identifiés par les membres du NEPAD. Le financement de l'ACDI est principalement accordé sous forme de subventions et ne répond donc pas à un réel plan de développement fondé sur le long terme.

C'est donc dans le cadre des programmes régionaux qu'elle finance que l'ACDI peut davantage favoriser les orientations stratégiques canadiennes en matière de développement, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, priorité fièrement défendue par le Canada au niveau mondial. De plus, les programmes régionaux permettent à l'ACDI de

¹⁸⁴ Les pays donateurs sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Koweït, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. ACDI. « Fonds africain de développement », [En ligne], <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=3779>, page consulté le 16 juin 2013.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ « Un Africain sur deux vit avec moins de un dollar américain par jour », ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Nouvelle vision. Nouveau partenariat.* (Gatineau) Québec, 2004, p.1

¹⁸⁷ ACDI. *Fond canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative.* Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, p.16

mieux cibler les besoins spécifiques des différentes régions et de mettre en œuvre des projets spécifiques plus aptes à y répondre.

2.4.5 Les programmes régionaux de l'ACDI en Afrique

Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des populations des différentes populations des 54 États souverains, l'ACDI a créé des programmes différents selon les grandes régions de l'Afrique que sont l'Afrique subsaharienne, l'Afrique centrale, l'Afrique australe et de l'Est, ainsi que l'Afrique de l'Ouest. De plus, afin de favoriser l'intégration des différents pays au sein de l'Union africaine, l'ACDI a mis en œuvre le *Programme panafricain*, qui vise l'intégration et la croissance socio-économique, en lien avec les objectifs de l'UA et du NEPAD. Les priorités de l'ACDI en termes d'intégration régionale en Afrique concernent l'amélioration des services d'infrastructure, l'augmentation des revenus et des emplois et l'amélioration de la responsabilité et de la transparence des institutions publiques.¹⁸⁸

Ce programme s'adresse particulièrement aux 47 pays qui forment l'Afrique subsaharienne¹⁸⁹. On y retrouve notamment certains pays parmi les plus pauvres et les moins développés. Sur les 800 millions de personnes peuplant l'Afrique subsaharienne, une sur deux vit sous le seuil de la pauvreté, avec moins d'un dollar américain par jour.¹⁹⁰ Le Canada représente le premier donateur bilatéral à avoir mis en œuvre un programme panafricain et a ainsi permis la réalisation d'initiatives continentales efficace.¹⁹¹

Le Programme régional pour l'Afrique centrale concerne des pays ayant un indice de développement humain les plus faibles au monde¹⁹². En Afrique centrale, l'UA et ses

¹⁸⁸ ACDI. « ACDI. « Programme régional panafricain », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-37101441-KVQ>, page consultée le 16 juin 2013.

¹⁸⁹ *Ibid.*

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² Des dix pays de l'Afrique centrale, six ont un « Développement humain faible » selon l'Indice de développement humain 2010 du Programme des Nations Unies pour le développement — le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad. ACDI. « Programme régional pour l'Afrique centrale », [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-22891528-JQR>, page consultée le 16 juin 2013.

partenaires misent sur l'intégration régionale afin de mettre fin au climat d'instabilité politique et les difficultés en matière de développement qui y règnent. Pour atteindre ses objectifs, l'ACDI collabore avec plusieurs organismes régionaux, comme par exemple la Concertation des collectifs des associations féminines de la région des Grands Lacs (COCAFEM-GL).¹⁹³

La violence envers les femmes et les fillettes s'avère une des principales problématiques de cette région, qui nuit à la réalisation de l'Objectif 3 des OMD. Ainsi, les trois principaux champs d'actions concernent l'adoption de moyens permettant de « (1) lutter contre la violence faite aux jeunes femmes et aux filles, y compris la violence sexuelle; (2) accroître la sensibilisation aux droits de la personne des garçons et des filles; (3) augmenter la capacité de composer avec la violence faite aux jeunes femmes et aux filles ». ¹⁹⁴ Parmi les principales réalisations de l'ACDI dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique centrale, en 2009-2010, on compte un projet qui « a permis d'augmenter la participation des femmes à la formation en gestion des ressources naturelles du bassin du Congo, qui est passée de 16 % en 2008 à 27 % en 2009, ce qui a contribué à améliorer l'accès au revenu et à augmenter la sécurité alimentaire ». ¹⁹⁵

Le Programme régional pour l'Afrique australe et de l'Est a contribué aux progrès de plus de 22 pays pour lesquels près de la moitié de la population totale vit sous le seuil de la pauvreté¹⁹⁶, dans la réalisation des OMD. Toutefois, malgré la reprise économique de 2010, la crise mondiale a causé de telles perturbations dans la région qu'il semble impossible pour ces pays d'atteindre les OMD pour 2015.¹⁹⁷ Les projets de l'ACDI mis en œuvre dans le cadre de ce programme sont en accord avec les priorités de la région, qui recherche principalement l'intégration et le développement économique. Ces ambitions se reflètent dans

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ En Afrique australe et de l'Est, sur une population totale de 425 millions de personnes, plus de 200 millions vivent avec moins de 1,25\$US par jour. ACID. « Programme régional pour l'Afrique australe et de l'Est », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-41810435-K9Y>, page consultée le 12 juillet 2013.

¹⁹⁷ *Ibid.*

la création récente d'une zone de libre-échange entre les trois principales communautés économiques de cette région.

Par contre, les principales préoccupations de l'ACDI, dans sa programmation en Afrique australe et de l'Est, se centrent sur la problématique des enfants et des jeunes, alors que cette région présente le nombre de cas de VIH/sida le plus élevé au monde¹⁹⁸. La propagation de maladies transmissibles telles le paludisme et la tuberculose représentent également un enjeu de taille dans cette région, notamment à cause de la mobilité de la population accrue par la création de la zone régionale de libre-échange.

L'APD canadienne contribue également à l'essor de l'Afrique de l'Ouest, par l'entremise du *Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest*. Cette région, tout comme l'Afrique centrale et l'Afrique australe et de l'Est, connaît un fort taux de pauvreté qui touche plus de la majorité de sa population. Son développement économique est particulièrement affecté par les fluctuations des matières premières sur le marché mondial, ce qui crée des tensions sociales et pose obstacle à la réalisation des OMD. Les principales victimes du faible taux de développement humain de cette région sont les jeunes de moins de 15ans, qui représentent 40% de la population des Ouest-Africains et les femmes. « Même si la pauvreté est généralisée en Afrique de l'Ouest, les femmes sont plus pauvres que les hommes, ont beaucoup moins de revenus et ont un accès plus limité au crédit. »¹⁹⁹

Par l'entremise de ce programme, l'ACDI privilégie la prise en charge communautaire, dans le but d'augmenter la production et de créer un environnement favorable à la croissance économique.²⁰⁰ Afin d'assurer la stabilité microéconomique et l'autonomisation des femmes de l'Afrique de l'Ouest, les projets de l'ACDI appuient des organismes régionaux afin de réaliser la *Stratégie régionale de réduction de la pauvreté*²⁰¹.

¹⁹⁸ « On estime que près de la moitié de la population mondiale qui est infectée par le VIH/sida habite dans cette région. » *Ibid.*

¹⁹⁹ ACDI. « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-41894124-J3G>, page consultée le 12 juillet 2013.

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ Le groupe technique de pilotage de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. « Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest :

En 2009-2010, le programme régional de l'ACDI pour l'Afrique de l'Ouest a contribué à augmenter le nombre d'employés de sexe féminin dans les institutions de microfinance, les faisant passer de 31% à 47%.²⁰² C'est par l'accès au microfinancement que l'ACDI et les gouvernements des pays de l'Ouest africain souhaitent permettre aux femmes une meilleure participation à la vie économique de la région et de se sortir d'une situation de pauvreté problématique et généralisée.

En somme, l'Agence canadienne de développement international a élaboré quantité de projets et de programmes afin de favoriser le développement économique des différentes régions du continent africain. En 2011, sa contribution aux institutions de la Francophonie (avec d'autres donateurs) a permis la formation d'une vingtaine d'experts originaires de pays en développement francophones, sur l'intégration de la notion de genre dans le processus et les outils d'évaluation environnementale. « L'objectif était de permettre à ces acteurs de comprendre l'importance de ces enjeux et d'en tenir compte dans l'établissement de politiques et de programmes environnementaux de leur pays. »²⁰³ Les programmes de l'ACDI sont donc mis en œuvre afin de favoriser la réalisation des OMD en Afrique et plus particulièrement celle du troisième objectif en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il demeure que l'ACDI ne semble plus partager les objectifs d'intégration régionale des différents regroupements africains, alors qu'elle a retiré son aide aux nouveaux programmes d'APD depuis 2012 jusqu'à son abolition en 2013.

« Dans le cadre du Plan d'action économique 2012 du gouvernement du Canada, l'ACDI restructure et simplifie ses opérations. Depuis avril 2012, aucun appui n'est rendu disponible pour de nouveaux projets dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique centrale, du Programme régional pour l'Afrique australe et de l'Est et du Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest. Les institutions régionales africaines demeureront admissibles à l'aide canadienne par l'intermédiaire d'un Programme régional panafricain regroupé et plus modeste. »²⁰⁴

Stratégies et plan d'action. » Document de stratégie régionale préparé par la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, Abuja et Ouagadougou, décembre 2006, 238p.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ ACDI. « La Francophonie », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-9895324-JAX>, page consultée le 12 juillet 2013.

²⁰⁴ ACDI. « Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-41894124-J3G>, page consultée le 12 juillet 2013.

Ce phénomène reflète une réalité de plus en plus marquée sur la scène internationale, celle de l'alignement de l'APD sur les intérêts stratégiques du pays donateurs, qui tient de moins en moins compte des réels besoins exprimés par les pays bénéficiaires. Ainsi, l'aide ne serait plus attribuée selon les pays les plus pauvres, qui ont besoin davantage de ressources, mais plutôt en fonction de ceux présentant un attrait stratégique pour la politique extérieure du pays donateur. Le choix des pays partenaires dans l'allocation de l'APD en est un exemple flagrant, alors qu'au Canada, parmi les principaux bénéficiaires de l'aide, on compte de moins en moins de pays africains, où les besoins sont criants. Au début des années 2000, l'Afrique du Sud se trouvait au 14^e rang des pays bénéficiaires de l'APD bilatérale du Canada, avec 18.87 millions de dollars canadiens versés²⁰⁵. En 2005, un pays africain, l'Éthiopie, s'est glissé au cinquième rang des principaux bénéficiaires, derrière l'Irak, l'Afghanistan, Haïti et le Pakistan.²⁰⁶

Dans un tel contexte, il y a lieu de s'interroger sur les volontés réelles dissimulées derrière les politiques d'aide au développement de l'ACDI. Bien que l'égalité des sexes demeure un thème transversal de l'Agence, il ne s'inscrit pas parmi les thèmes prioritaires et demeure difficile à mettre en œuvre et à en mesurer l'impact dans les projets réalisés, dont les projets en Afrique.

« Il y a lieu de s'interroger si, dans l'application des stratégies de développement retenues, l'ACDI a une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, y compris par l'allocation de ressources suffisantes aux activités de développement destinées à contribuer à l'égalité d'accès des femmes aux soins de santé, aux capitaux, à l'éducation, à la formation et leur participation effective à tous les processus de décision. »²⁰⁷

Afin de maximiser les programmes de développement international financés de manière multilatérale ou bilatérale par l'APD canadienne, il demeure essentiel de bien connaître les problématiques présentes sur le terrain, afin d'adapter les stratégies aux besoins

²⁰⁵ Les cinq premiers bénéficiaires étant l'Ex-Yougoslavie, la Chine, le Bangladesh, l'Indonésie et l'Inde. ACDI. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2000-2001*, Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2002, p.32

²⁰⁶ ACDI. *Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2005-2006*, Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2007, p.41

²⁰⁷ Myriam Gervais, « La place de la femme dans la politique d'aide canadienne au développement », Audet et al. *Op.cit.*, p.172

des populations locales afin d'apporter des solutions efficaces et durables. De cette manière, c'est par la prise en compte des difficultés que rencontrent les différents pays africains en matière de développement, mais plus particulièrement en ce qui a trait à l'égalité entre les hommes et les femmes que le Canada pourra mieux définir les orientations de son APD à l'Afrique de manière à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'OMD 3 visant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

CHAPITRE III

LA RÉALISATION DE L'OMD 3 EN AFRIQUE

Le continent africain est un vaste territoire, morcelé en plusieurs pays, qui représentent pour une vaste majorité des pays en voie de développement. L'Afrique représente donc le continent comportant le plus grand nombre de pays pourvus de systèmes démocratiques. Ces pays sont des acteurs importants du système international et sont signataires de nombreuses conventions internationales visant la protection des droits humains.

Étant donné cette vaste superficie continentale et le nombre élevés de pays constituant les zones régionales, les pays Africains, voulant favoriser la cohésion nationale en matière d'instruments juridiques, d'échanges économiques et de protection des droits de la personne, se sont unis afin de mettre en œuvre la Charte de l'Union africaine (UA). Ainsi, l'UA se donnait plusieurs objectifs, dont « promouvoir et protéger les droits de l'Homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme »²⁰⁸.

Les pays de l'UA se sont également dotés d'un *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, répondant à l'article 2 de la *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, qui interdit « toutes les formes de discrimination fondées sur la race, l'ethnie, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale et sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation »²⁰⁹. Ces instruments juridiques démontrent une réelle volonté des dirigeants de pays africains de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, en s'inspirant des grandes initiatives internationales telles que l'Objectif 3 des OMD. Afin de répondre à cet objectif, les pays doivent concentrer leurs efforts notamment dans le secteur de l'éducation, afin de permettre une plus grande équité d'accès pour les fillettes. Ils doivent

²⁰⁸ Organisation de l'Unité africaine. « Acte constitutif de l'Union africaine », article 3 – Objectifs, § (h).

²⁰⁹ Organisation de l'Unité africaine. « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », adoptée à la dix-huitième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, juin 1981, Nairobi, Kenya.

toutefois faire face à plusieurs enjeux liés à la scolarisation des fillettes, dont l'égalité entre les sexes, mais également les contraintes culturelles et les facteurs économiques liés à la classe sociale et la provenance géographique.

L'éducation représente un droit humain fondamental et devrait être mis en œuvre de manière à offrir les mêmes opportunités aux personnes, peu importe leur sexes, leur origine ethnique ou leur classe sociale. Toutefois, il demeure que ces facteurs continuent de constituer des obstacles à la scolarisation. L'indicateur associé à l'OMD 3, visant à favoriser l'accès à la scolarité de base pour tous, est un facteur primordial de la lutte à la pauvreté mondiale. Toutefois, afin de réaliser des stratégies de réalisation pertinentes et efficaces, il demeure primordial de se questionner davantage sur les réalités locales et sur les différents facteurs qui jalonnent le parcours des fillettes et des femmes vers une scolarisation de base accessible pour toutes.

Afin de bien cerner ces problématiques, il faut s'attarder à la situation actuelle de l'égalité entre les sexes en Afrique et de la réalisation de l'OMD 3 dans ses différents pays en développement. Dès lors, il sera possible d'identifier les enjeux qui se posent à un accès égalitaire à la scolarisation de base pour les filles, que ce soit vis-à-vis de l'égalité entre les sexes, des contraintes culturelles et ethniques que des facteurs économiques liés à la classe sociale.

Par la suite, nous pourrions nous pencher sur le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT). Ce mouvement international visant à favoriser l'accès à l'éducation pour tous, favorise la mise en place de stratégies dont les retombées correspondent à la réalisation de l'OMD 3. Toutefois, en fonction des différents ensembles régionaux dans lesquels l'EPT est mis en œuvre, les problèmes auxquels les politiques de réalisation sont confrontées et les résultats obtenus diffèrent. Ainsi, les politiques d'EPT doivent tenir compte des réalités vécues par les fillettes et les femmes de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique centrale et de l'Ouest et des États arabes et d'Afrique du Nord de manière distincte et particulière.

Il sera dès lors possible d'établir un portrait plus global des enjeux liés à la réalisation de l'OMD 3 pour la scolarisation des fillettes, en tenant compte des différentes formes de discriminations intersectionnelles qui se posent dans les différents pays africains. C'est en

prenant en compte ces nombreux obstacles qu'il sera possible pour les grandes puissances libérales de verser une aide au développement efficace et qui répond aux réels besoins des populations des pays en voie de développement.

3.1 L'Afrique, le développement et l'égalité entre les hommes et les femmes

Bien que les pays de l'Afrique du Nord semblent en processus de réaliser l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté (un objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations unies qui a donné naissance aux OMD), l'Afrique subsaharienne continue de connaître une situation difficile, où les progrès ne sont pas suffisants pour rencontrer la plupart des objectifs.²¹⁰

Au cours de la période à l'étude, soit de 2000 à 2010, plusieurs facteurs externes sont venus nuire à la réalisation des OMD sur le continent africain, particulièrement dans la région subsaharienne, dont la crise alimentaire mondiale de 2008 liée à la hausse des prix des denrées alimentaires, la crise financière qui s'est répandue à l'échelle du globe et la hausse des prix du pétrole. En plus de leur impact négatif sur les économies locales et, surtout, sur les échanges économiques extérieurs, « ces revers vont inévitablement freiner les perspectives de croissance en Afrique du fait qu'ils rendent plus problématique l'accès à l'aide publique au développement (APD)²¹¹. »

Bien que l'intégration du « genre » dans les programmes contribue à une égalité hommes-femmes grandissante, les autres facteurs sociaux de discrimination continuent d'exister. En effet, « la progression globale de l'Afrique sur la voie de la réalisation des OMD masque de fortes disparités entre les divers groupes sociaux et les différentes régions. On constate en particulier que les gains obtenus au niveau de l'ensemble des indicateurs sont faussés car ils ne concernent que les couches les plus aisées et les populations urbaines »²¹², d'où l'importance de la classe sociale. Relativement à la réalisation de l'OMD 3, dans le secteur de l'éducation, l'atteinte de l'égalité entre les filles et les garçons a connu les mêmes

²¹⁰ OCDE. « Chapitre 3 : Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2005/1 no 6, p. 64

²¹¹ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.2

²¹² *Ibid.*, p. 2-3

embuches, alors que les différents groupes sociaux et économiques n'ont pas un accès égal aux ressources permettant un développement homogène. Des fractures sociales entre les différents groupes économiques, ethniques et culturels constituent des structures de domination supplémentaires pour les femmes africaines, qui subissent déjà de la discrimination fondée sur les rapports de sexe.

3.2 L'OMD 3 et le développement africain

Pour les pays membres du CAD, c'est notamment par l'éducation des filles que la réalisation de l'OMD 3 d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes à le plus de chances d'être atteint dans les sociétés bénéficiaires de l'aide au développement, selon les membres de l'ONU. Les inégalités entre les sexes semblent une réalité répandue, notamment au point de vue du travail rémunéré. En effet, « il n'est encore aucune société dans laquelle les femmes bénéficient des mêmes possibilités que les hommes. Elles travaillent un plus grand nombre d'heures et sont moins payées, que ce soit en valeur absolue ou au prorata. »²¹³

Afin de favoriser une plus grande égalité entre les sexes et une meilleure autonomisation des femmes dans les pays africains, il est donc essentiel d'assurer un accès universel à l'éducation primaire, pour les fillettes et les garçons, en plus de permettre l'alphabétisation des jeunes adultes. Alors que « dans 27 pays d'Afrique, il n'y aucune obligation légale de dispenser une scolarité gratuite »²¹⁴, plusieurs obstacles liés à au sexe, aux structures culturelles et à la classe sociale continuent de jalonner le chemin des femmes vers la réalisation de l'OMD 3 et de sa cible principale visant l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

Dans la sphère privée, les femmes ayant bénéficié d'une éducation de base, du moins au cycle primaire, auront plus de chances de participer à la prise de décision au sein du ménage, leur permettant de prendre davantage leur destin en main. En effet,

« il y a un nombre croissant de recherches qui montrent que les femmes exercent un plus grand pouvoir décisionnel au sein de leur famille quand elles ont un certain

²¹³ *Ibid.*, p.24

²¹⁴ *Ibid.*, p.31

niveau d'éducation, un travail relativement stable et bien rémunéré, et ont bénéficié de ressources telles que l'accès à la terre, au crédit ou au soutien social de l'État »²¹⁵.

Dans la sphère publique, des femmes éduquées voient s'ouvrir plus d'opportunités sur le marché du travail et dans les processus décisionnels de tous les niveaux et ainsi bénéficient d'une meilleure qualité de vie, en plus d'avoir davantage de chances d'échapper à la pauvreté. D'une certaine manière, « c'est la communauté tout entière qui en bénéficie »²¹⁶. Pourtant, bien que les pays donateurs d'APD aient décidé d'investir dans l'éducation, peu de fonds sont alloués pour les femmes dans les secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'énergie, le transport ou les finances.²¹⁷ De cette manière, bien qu'un accès égal à l'éducation pour les fillettes s'avère un grand pas en avant pour la réalisation de l'OMD 3, il ne s'avère pas une solution en soi, puisque ces femmes éduquées font face à un difficile accès au marché du travail dans la sphère publique. Ainsi, malgré le fait que « partout ou presque, la scolarisation progresse », il demeure que « les inégalités s'accroissent, se reproduisent ou se transforment. »²¹⁸

3.2.1 La réalisation de l'OMD 3 en Afrique

Le domaine d'intervention privilégié par les programmes des OMD en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes est celui de l'éducation, qui est l'objet de la quatrième cible à atteindre (l'élimination des disparités entre les sexes qui persistent dans les enseignements primaire et secondaire (pour 2005) et à tous les niveaux de l'enseignement (au plus tard pour 2015)).²² La discrimination entre les sexes semble donc représenter, encore aujourd'hui, un enjeu fondamental, alors qu'elle « reste profondément enracinée et largement tolérée dans les sociétés patriarcales qui permettent que les pratiques de discrimination

²¹⁵ ONU, *Enquête sur le rôle des femmes dans le développement : Le contrôle des femmes sur les ressources économiques et leur accès aux ressources financières, dont le micro-financement*. Département des affaires économiques et sociales, New York, 2009, p.2

²¹⁶ ONU. « Objectifs du Millénaire pour le Développement : Égalité des sexes et autonomisation des femmes – Tableau de suivi 2010 », Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), juillet 2010, p.1

²¹⁷ ONU, *Enquête sur le rôle des femmes dans le développement : Le contrôle des femmes sur les ressources économiques et leur accès aux ressources financières, dont le micro-financement*. Département des affaires économiques et sociales, New York, 2009, p.23

²¹⁸ Nolwen Henaff, Marie-France Lange, « Inégalités scolaires au Sud : transformation et reproduction », *Autrepart*, 2011/3 N° 59, p. 3

sexuelle perdurent. »²¹⁹ Cette discrimination se traduit dans plusieurs secteurs d'activités, dont notamment l'éducation.

Les pays les moins avancés économiquement, qui sont particulièrement visés par les OMD, démontrent également les plus bas taux de scolarisation, surtout en ce qui concerne les femmes. C'est pour cette raison que la cible attachée à l'OMD 3 s'est révélée être directement liée au secteur de l'éducation, puisque c'est par une éducation paritaire et égalitaire que la communauté internationale compte réaliser une plus grande autonomisation des femmes et faire progresser les perceptions sociales en matière d'égalité entre les sexes.²²⁰

Au début des années 2000, les taux de scolarisation préprimaire²²¹ brut des pays d'Afrique subsaharienne enregistraient les résultats les plus faibles, avec 24 pays sur 31 dont le taux était inférieur à 30 pourcent.²²² Pour la même période, « onze pays, dont 7 se trouvent en Afrique subsaharienne, indiquent des taux d'admission des filles qui atteignaient moins de 80% de ceux des garçons »²²³. Encore aujourd'hui, les taux d'enfants de niveau primaire non scolarisés les plus élevés sont enregistrés dans cette région.²²⁴ L'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation s'avère donc un enjeu important dans les questions de développement en Afrique, bien que différents problèmes s'opposent toujours à sa réalisation.

²¹⁹ PLAN. *La situation des filles en Afrique*. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar (Sénégal), 2007, p.2

²²⁰ « L'argument essentiel qui justifie la réalisation de l'égalité d'accès et de traitement dans le domaine de l'éducation procède des principes des droits de l'homme, qui sont clairement consacrés et acceptés au niveau international. De plus, l'inégalité entre les sexes dans l'éducation est gravement préjudiciable à la société. Là où les filles et les femmes sont défavorisées sur le plan de l'éducation par rapport aux garçons et aux hommes, le rééquilibrage de la situation en faveur des filles, à moyen terme, accélérera la croissance économique, augmentera la production agricole, promouvra la citoyenneté, favorisera le bien-être des enfants, réduira la fécondité et améliorera les perspectives des générations futures. Pour des raisons très diverses, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation devrait être placée au premier rang des priorités dans tous les programmes de développement de l'éducation et d'amélioration de sa qualité. » UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, p.282

²²¹ « Par éducation préprimaire on entend les programmes d'instruction organisée qui sont dispensés dans des écoles ou dans des centres et occupent au moins 2 heures par jour et 100 jours par an. » *Ibid.*, p.35

²²² *Ibid.*, p.34

²²³ *Ibid.*, p.47

²²⁴ PLAN. *Op.cit.*, 2007, p.9

Les États de l'Union africaine, par l'entremise du *Protocole à la Charte africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*, se sont engagés à « promouvoir activement l'éducation à la paix à travers des programmes d'enseignement et de communication sociale en vue de l'éradication des éléments contenus dans les croyances et les attitudes traditionnelles et culturelles, des pratiques et stéréotypes qui légitiment et exacerbent la persistance et la tolérance de la violence à l'égard des femmes »²²⁵. Toutefois, plusieurs obstacles semblent persister quant à la pleine réalisation de l'Objectif 3 des OMD en matière d'accès à l'éducation égalitaire pour les garçons et les filles.

Pour les États qui se sont engagés dans les OMD, les institutions d'éducation, du moins au niveau primaire, devraient être accessibles à tous, peu importe le sexe, la race ou la classe sociale. C'est par l'éducation qu'une réelle autonomisation des fillettes pourra débiter et être implantée dans les structures sociales qui ne favorisent pas l'égalité entre les sexes. Toutefois, bien que « partout ou presque, la scolarisation progresse »²²⁶, il demeure que « les inégalités s'accroissent, se reproduisent ou se transforment. »²²⁷ Les inégalités se reproduisent en fonction de différentes variables, à savoir le sexe, l'origine ethnique et les contraintes culturelles ainsi que les contraintes économiques et géographiques, qui touchent surtout les populations rurales. : « Les données nationales agrégées cachent de nombreuses inégalités au niveau local ; les facteurs que sont la pauvreté, la localisation, l'origine ethnique, le handicap et les troubles sociaux et politiques, associés à la discrimination, entre les sexes, rendent l'accès à l'éducation peu probable pour de nombreuses filles. »²²⁸ Les enjeux développés ci-dessous, qui viennent nuire à la réalisation de l'OMD 3 relatif à la scolarisation des fillettes, doivent donc être prises en compte lors de l'élaboration des programmes d'aide au développement, afin d'assurer la réalisation de cet objectif dans les pays africains.

²²⁵ Union africaine. *Protocole à la Charte Africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*. Article 4, §2.d)

²²⁶ Henaff Nolwen et Lange Marie-France., « Inégalités scolaires au Sud : transformation et reproduction », *Autrepart*, 2011/3 N° 59, p. 3

²²⁷ *Ibid.*, p.3

²²⁸ PLAN. *Parce que je suis une fille – Rapport Afrique 2012. Progrès et Obstacles à l'Éducation des filles en Afrique*. Dakar (Sénégal), 2012, p.21

3.3 Les enjeux liés à la scolarisation des fillettes en Afrique

Afin d'assurer l'égalité entre les sexes dans le secteur de l'éducation, la première cible des OMD consiste à chercher l'obtention d'un taux d'inscription paritaire entre les garçons et les fillettes dans les institutions d'enseignement de base, de niveau primaire et secondaire. Cependant, cette mesure seule ne permet pas d'atteindre l'objectif 3 des OMD. En effet, plusieurs autres éléments viennent influencer le taux d'inscription et de participation des filles dans les écoles. Les facteurs biologiques liés au sexe et les perceptions sociales de rôles traditionnels des femmes représentent les premières étapes à franchir, auxquelles viennent s'ajouter les contraintes culturelles liées aux rapports sociaux de race qui ont cours dans certaines sociétés bénéficiaires de l'aide au développement, ainsi que les obstacles en lien avec la classe sociale et la condition économique des ménages, qui seront exposées ci-après. De cette manière, le sexe devient un facteur déterminant dans la décision d'éduquer ou non un enfant, selon qu'il s'agisse d'un garçon ou d'une fille. Pour les fillettes, l'école peut représenter un environnement dangereux et inadapté, puisque les écoles «sont perçues comme des espaces dangereux qui les exposent aux abus et attentions masculines, qui consomment une main-d'œuvre utile et des ressources socio-économiques et où sont enseignées des valeurs étrangères contraires aux normes traditionnelles.»²²⁹ L'éducation des fillettes est donc souvent sacrifiée, puisque les institutions et l'environnement scolaires ne sont pas adaptés à la fréquentation de ces-dernières.

3.3.1 L'égalité entre les sexes dans l'éducation

Les attitudes sexistes qui continuent d'avoir cours dans la plupart des sociétés actuelles viennent nuire à l'autonomisation des femmes et peuvent s'avérer être un frein à l'éducation des fillettes dans de nombreux pays africains : « Les conceptions ancrées concernant les rôles des filles comme dispensatrices de soins, mères, épouses et ménagères influent sur les perceptions de la valeur de l'éducation des filles et les choix de vie et de carrière qui leur sont disponibles. »²³⁰ L'éducation, souvent dispensée dans des institutions suivant des modèles et des standards occidentaux, peut être perçue comme venant remettre en

²²⁹ PLAN. *Op.cit.*, 2007, p.2-3

²³⁰ PLAN. *Op.cit.*, 2012, p.25

question ce rôle traditionnel des femmes dans la société africaine et est la cible des réticences de nombreux chefs de famille, notamment dans les sociétés de tradition patriarcale, qui sentent leur héritage culturel menacé par les États développés, anciennes puissances coloniales et la mondialisation.

Ces attitudes sexistes peuvent également se refléter dans les écoles et être véhiculées par les enseignants. Afin de répondre à la demande grandissante occasionnée par l'établissement de la gratuité scolaire au primaire dans la plupart des pays du continent africain, la formation des enseignants ne répond pas toujours à des critères stricts et peut s'avérer insuffisante. Les enseignants peuvent devenir, par leur comportement ou les valeurs qu'ils transmettent, des facteurs de discrimination : « À l'école, les filles sont souvent victimes de discrimination par les enseignants qui, souvent inconsciemment, perpétuent les normes socioculturelles actuelles de l'inégalité entre les sexes et accordent une plus grande valeur à l'éducation des garçons »²³¹.

L'ACDI dénote comme obstacle à l'accès à l'éducation « la vulnérabilité physique et émotive des filles et des garçons et la vulnérabilité au harcèlement sexuel »²³². En effet, les fillettes peuvent s'exposer à diverses formes d'insécurité, autant pour ce qui est du harcèlement sexuel dans les institutions d'instruction que pour celles liées à la distance à parcourir entre la maison et l'école²³³. Dans plusieurs cas, les écoles peuvent s'avérer à une grande distance des foyers des enfants qui les fréquentent et aucune infrastructure de transport sécuritaire n'est mise à la disposition de ces-derniers. Ce manque de ressources et la constante insécurité quant au sort des fillettes se déplaçant quotidiennement pour se rendre dans les institutions scolaires peuvent représenter un enjeu majeur dans la décision d'envoyer ou non les fillettes à l'école.

Les femmes et les hommes ont également des spécificités sexuelles distinctes, qu'il faut prendre en compte dans les environnements scolaires, afin de leur permettre un accès égalitaire. Les infrastructures scolaires, notamment, doivent être adaptées aux besoins

²³¹ *Ibid.*, p.38

²³² ACIDI. *Éducation. Égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, Juin 2010, p.7

²³³ *Ibid.*

sexospécifiques des fillettes, comme par exemple, être équipées de latrines adaptées et réservées aux fillettes, en plus d'être sécuritaires²³⁴. Il persiste donc une remise en cause par les parents quant à la qualité de l'éducation qui peut être offerte aux filles, de manière distincte de celle qui est dispensée aux garçons.

Alors que l'objectif 3 des OMD touche l'éducation primaire dans un premier temps, puis l'éducation secondaire, l'enseignement supérieur n'est pas mentionné dans les cibles à atteindre. De plus, les coûts liés à l'éducation augmentent considérablement au niveau des études supérieures : « En raison de cette interaction entre les coûts et les rôles de genre, les filles sont souvent retirées de l'école au moment même où l'éducation peut leur fournir les compétences et les atouts essentiels à leur autonomisation au cours de la période vulnérable de l'adolescence. »²³⁵

Le manque d'accès à l'éducation supérieure pour les filles constitue donc un obstacle, qui pourrait les décourager de compléter des cycles d'études secondaires puisqu'ils ne semblent leur offrir aucun débouché intéressant :

« En dépit de progrès remarquables dans la plupart des régions en développement, la parité des sexes dans l'enseignement supérieur reste hors de portée dans certaines parties du monde. L'écart entre les sexes est particulièrement important en Afrique subsaharienne où, en 2008, on ne dénombrait que 67 filles pour 100 garçons dans l'enseignement supérieur. »²³⁶

En effet, « les femmes doivent moins s'attendre à être promues à des postes d'encadrement. Elles n'occupent qu'un quart des postes de direction ou à responsabilité dans le monde »²³⁷.

Les mariages précoces constituent également un facteur de décrochage scolaire au secondaire pour les jeunes femmes ayant complété le cycle de primaire. Également, les grossesses représentent un obstacle à l'éducation, alors que pour les femmes, « si elles sont

²³⁴ Recommandation de l'ACDI. *Ibid.*, p.7

²³⁵ PLAN. *Op.cit.*, 2012, p.27

²³⁶ ONU. « Objectifs du Millénaire pour le Développement : Égalité des sexes et autonomisation des femmes – Tableau de suivi 2010 », Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), juillet 2010, p.2

²³⁷ *Ibid.*

enceintes, beaucoup se voient refuser l'autorisation de continuer leur études »²³⁸. Les soins du nouveau-né et les responsabilités familiales sont également la cause de l'abandon scolaire des jeunes mères.

Les contraintes liées aux différences sexospécifiques des filles et des garçons représentent un premier obstacle à l'autonomisation des femmes et à l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Toutefois, d'autres facteurs, tels que les contraintes culturelles et économiques, constituent des enjeux centraux à la réalisation de l'ODM 3 en Afrique. La grande diversité culturelle, de religions et de croyance qui caractérise les nombreuses sociétés des pays d'Afrique peuvent également entrer en conflit avec les valeurs libérales véhiculées par les programmes d'aide au développement, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 3 des OMD.

3.3.2 Les contraintes culturelles

Héritage du passé colonial de plusieurs pays africains, la distinction fondée sur la race ne semble toutefois pas référer, dans la conscience populaire, à des fondements biologiques, mais plutôt à des éléments culturels.²³⁹

En sciences sociales, la notion de culture peut revêtir plusieurs formes. Pour notre analyse, nous retiendrons une définition de la culture où celle-ci :

« apparaît donc comme l'univers mental, moral et symbolique, commun à une pluralité de personnes, grâce auquel et à travers lequel ces personnes peuvent communiquer entre elles, se reconnaissent des liens, des attaches, des intérêts communs, des divergences et des oppositions, se sentent enfin, chacun individuellement et tous collectivement, membres d'une même entité qui les dépasse et qu'on appelle un groupe, une association, une collectivité, une société. »²⁴⁰

²³⁸ ONU. « Objectifs du Millénaire pour le développement – Éliminer la pauvreté 2015 c'est possible », Fiche d'information, Sommet des Nations Unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, New York, 20-22 septembre 2010, p.1

²³⁹ *Ibid.*, p.84

²⁴⁰ Guy Rocher, « Introduction à la sociologie générale. Première partie: L'action sociale », chapitre IV, pp. 101-127. Montréal: Éditions Hurtubise HMH ltée, 1992, troisième édition, [En ligne] http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/word/387_335_CH/Notions_culture_civilisation.pdf, page consultée le 23 septembre 2013.

Toutefois, certains fondements issus de croyances largement répandues et liées à l'appartenance à un groupe culturel donné peuvent s'avérer des obstacles à l'égalité entre les sexes. En effet, la scolarisation des fillettes peut être déterminée par la situation économique de la famille, mais également être soumise à un processus de décision en lien avec « l'appartenance à un groupe social donné » ou en fonction du « rapport entretenu avec les différents savoirs – lui-même étant influencé par le développement des systèmes éducatifs et, de manière plus générale, par l'extension et la vulgarisation de leur culture. »²⁴¹

En Afrique, les pratiques culturelles ont majoritairement tendance à favoriser les garçons²⁴² et le secteur de l'éducation n'y fait pas exception. Des rôles traditionnels associés aux femmes et aux hommes peuvent se révéler être des barrières importantes dans la réalisation de soi, surtout pour les femmes qui se trouvent souvent contraintes dans leur rôle de mère, d'épouses et de responsables des tâches domestiques.

« Les normes et les coutumes sociales sont à l'origine de puissantes incitations qui guident le comportement des gens et déterminent les rôles qui peuvent être ceux des femmes et des hommes dans la famille et dans la communauté. Les normes sociales s'insèrent dans des systèmes de parenté et des systèmes religieux qui sont très différents selon les sociétés – et même à l'intérieur des sociétés. »²⁴³

Parmi ces contraintes, liées aux pratiques culturelles qui nuisent à la scolarisation des filles, se retrouve celle liée aux traditions du mariage hâtif et de la dot²⁴⁴. Dans les sociétés patriarcales, telles que celles retrouvées dans de nombreuses régions africaines, le mariage forcé des jeunes filles demeure une pratique courante, orchestrée par les figures masculines dominantes des familles et des groupes sociaux : « En Afrique de l'Ouest, 44 % des femmes entre 20 et 24 ans ont été mariées avant d'atteindre l'âge de 15 ans et toutes les décisions concernant le conjoint et la date du mariage ont été prises par les pères. »²⁴⁵ Cette pratique traditionnelle constitue donc un élément décisionnel important dans le choix des parents de

²⁴¹ Étienne Gérard. « Logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique », *Politique africaine*, n° 76, décembre 1999, p.160

²⁴² PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.37

²⁴³ UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, p.283

²⁴⁴ ACIDI. *Éducation. Égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, Juin 2010, p.7

²⁴⁵ PLAN. *Op.cit.*, 2007, p.8

scolariser ou non leurs fillettes, particulièrement en milieu rural. Dans un premier temps, les inscriptions dans les établissements scolaires représentent un investissement économique important pour les familles pauvres (« la capacité de la famille d'assumer les coûts directs et indirects de l'éducation »²⁴⁶), en plus d'entraîner une perte de main d'œuvre pour les travaux domestiques. Dans un second temps, les profits tirés de cette éducation promulguée aux fillettes ne seront pas rentables pour la famille des fillettes, puisqu'elles quitteront leur foyer pour celui de leur mari avant même de devenir des femmes aptes au travail rémunéré. Suite au mariage forcé des jeunes filles, dans la majorité des cas, c'est leur belle-famille qui les prends en charge, donc qui va profiter de leur force productive ou de leurs revenus. De plus, les femmes plus scolarisées ont tendance à développer une plus grande autonomisation, ce qui les amène à s'opposer à plusieurs pratiques traditionnelles, telles que le mariage forcé²⁴⁷.

Il peut également s'avérer essentiel d'élargir la compréhension de milieux scolaires au-delà des établissements d'éducation, pour les sociétés dans lesquelles l'éducation revêt un caractère traditionnel et est dispensée à travers diverses sphères de la vie sociale et communautaire. Une grande part de l'éducation des enfants se fait à la maison, ou au sein d'autres regroupements sociaux et non uniquement dans les écoles publiques. Il s'agit de l'éducation informelle.²⁴⁸ Étant donné la difficulté d'accès aux établissements scolaires, souvent pour des raisons géographiques, certaines régions ont mis en places d'autres structures éducatives culturellement reconnues, qui favorisent tout autant les apprentissages de bases. Elles ne sont toutefois pas reconnues par les études statistiques, puisqu'il ne s'agit pas d'écoles reconnues, dans le sens traditionnel nord-américain. Ainsi, « les institutions scolaires officielles ne sont, elles-mêmes, qu'un lieu parmi d'autres assurant l'éducation. Les familles jouent notamment un rôle central. »²⁴⁹ Les stratégies éducatives viennent dès lors « témoigner d'une adhésion à l'école et à la culture d'inspiration occidentale comme d'une

²⁴⁶ ACIDI. Éducation. Égalité entre les sexes. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, Juin 2010, p.7

²⁴⁷ Gérard. *Op.cit.*, p.156

²⁴⁸ Ignatiana Shongedza. *Éducation des femmes en Afrique australe – Bilan et perspectives*. L'Harmattan, Paris, 2007, p.18

²⁴⁹ Philippe Hugon, « Variables démographiques et éducation en Afrique ou le mirage des Objectifs du millénaire pour le développement », *Mondes en développement*, 2008/2 n° 142, p. 84

résistance ou d'un refus de ces mêmes éléments, ou encore d'un manque d'intérêt à leur égard, tant ils sont difficilement compréhensibles et demeurent étrangers. »²⁵⁰

La religion s'inscrit également dans les facteurs culturels influençant l'accès à l'éducation, alors que « le *religieux* est au cœur des systèmes symboliques, des comportements de reproduction et de la représentation de l'école et de la santé. »²⁵¹ D'abord abordé au point de vue traditionnel, le religieux ou les croyances que l'on retrouve dans l'histoire culturelle des groupes sociaux des pays africains sont profondément ancrés dans les pratiques sociales et, donc, liés à l'éducation. Particulièrement présentes en milieu rural, les pratiques de l'oralité traditionnelle viennent souvent jouer le rôle de transmission du savoir habituellement associé à l'institution scolaire et viennent structurer l'ordre social.²⁵² Les religions organisées, telles le christianisme et l'islam, tiennent également un rôle central dans l'organisation des systèmes d'éducation en Afrique. Les religions liées au christianisme sont davantage liées au colonialisme et renvoient à la domination coloniale et au savoir imposé par les sociétés dominantes. Les institutions d'enseignement qui y sont rattachées sont parfois perçues comme une matrice socioculturelle qui détonne avec l'histoire culturelle et les représentations du passé.²⁵³

La religion islamique, particulièrement répandue sur le continent africain, représente un obstacle majeur à la scolarisation des filles. Alors que « les intégrismes de différentes obédiences convergent pour exalter la femme dans son rôle de mère et la "sataniser" dans ses rôles sociaux et politiques »²⁵⁴, ces mêmes groupes tendent également à faire obstacle aux droits reproductifs et sexuels des femmes. Dans les pays où ces groupes religieux détiennent une influence sur le pouvoir politique et décisionnel, ils peuvent aller jusqu'à encourager des politiques d'austérité budgétaire, qui viennent confiner les femmes dans leurs rôles reproductifs traditionnels et leur fait obstacle sur le marché de l'emploi dans la sphère publique. Dans plusieurs pays africains, les écoles coraniques viennent véhiculer ces

²⁵⁰ Gérard. *Op.cit.*, p.157

²⁵¹ Hugon, *Op.cit.*, p. 94

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ Ryckmans et Maquestiau. *Op.cit.*, p. 70

messages traditionnalistes et discriminants à l'égard des droits des femmes, qui sont transmis aux enfants dès leur plus jeune âge.

La langue d'enseignement peut également représenter un obstacle pour les étudiants, notamment pour ceux issus des milieux ruraux. « Au-delà de la réforme des programmes pédagogiques, un certain nombre de pays participants ont adopté des stratégies multilingues reposant sur les langues locales/maternelles promues au rang de langues d'instruction. »²⁵⁵ En effet, de nombreux pays africains utilisent le français comme langue d'enseignement, héritage de leur passé colonial. Bien que la langue d'enseignement puisse correspondre à la langue officielle du pays, elle n'est toutefois pas implicitement celle qui est utilisée dans l'entourage direct des enfants d'âge préscolaire. Ainsi, lors de leur entrée à l'école, les enfants sont confrontés à une langue qu'ils ne maîtrisent pas, ce qui constitue un obstacle majeur à leur réussite scolaire.

La discrimination raciale fondée sur les différents aspects biologiques des individus contribue à définir différents groupes comme des communautés culturelles, dans les pays multiculturels et la « nation arc-en-ciel »²⁵⁶ du continent africain. « Toutefois, le multiculturalisme officiel sert à reproduire les identités raciales du passé fondées sur la culture. »²⁵⁷ Cette discrimination fondée sur des facteurs culturels et raciaux se ressent également dans la distinction d'autres groupes hiérarchisés, comme notamment les classes sociales. Ces distinctions discriminantes entre groupes raciaux et économiques touchent particulièrement les femmes, puisqu'elles sont déjà visées par les attitudes sexistes.

3.3.3 Les facteurs économiques liés à la classe sociale

La pauvreté à laquelle sont confrontés de nombreux des ménages du continent africain représente un facteur déterminant dans l'accès à l'éducation. Malgré le fait que, pour la période à l'étude 2000-2010, « l'Afrique a indéniablement contribué à la croissance

²⁵⁵ FAO. *L'Éducation pour les populations rurales en Afrique – Rapport du Séminaire ministériel sur l'éducation pour les populations rurales*. Addis-Abeba (Éthiopie), septembre 2005, p.36-37

²⁵⁶ Jeremy Seekings. « Persistance de la « race » dans l'Afrique du Sud post-apartheid », *Alternatives Sud*, Vol. 17, 2010, p.84

²⁵⁷ *Ibid.*

économique mondiale », il s'avère que « cette performance ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté parmi les populations du continent »²⁵⁸.

Pour les ménages africains, l'éducation primaire des enfants représente un investissement économique considérable, étant donné les coûts directs et indirects liés à l'inscription et à la poursuite des études du cycle primaire : « Rares sont les pays africains dans lesquels l'éducation primaire est gratuite et qui offrent aux élèves des fournitures scolaires gratuites telles que des manuels ou des uniformes. »²⁵⁹ En plus des problèmes associés aux coupures budgétaires des gouvernements des pays africains dans le secteur de l'éducation, la pauvreté des familles « est l'un des principaux facteurs ayant une incidence négative sur le développement et le bien-être des filles en Afrique. Elle condamne les filles à une vie dépourvue des droits vitaux tels que l'accès à l'éducation, à la santé et à la sécurité sociale. »²⁶⁰

Bien que l'Afrique enregistre une certaine croissance économique, les inégalités entre les groupes socio-économiques demeurent trop marquées pour permettre une répartition équitable des ressources financières issues de ce développement à l'ensemble des couches sociales africaines. De plus, la forte croissance démographique s'ajoute aux obstacles qui minent le chemin de la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique, surtout pour les régions hors de l'Afrique du Nord²⁶¹. Afin de répondre à cette pauvreté extrême, de nombreuses familles doivent se tourner vers le travail des enfants, qui constitue dès lors « l'une des raisons majeures pour lesquelles les enfants ne vont pas à l'école. »²⁶²

Même s'il ne s'agit pas de travail rémunéré, le manque d'accès aux ressources confine souvent les fillettes aux tâches domestiques, qui représentent un investissement de temps représentatif. « L'Afrique de l'Ouest et du Centre enregistre les plus forts pourcentages de filles et de garçons impliqués dans le travail des enfants. Elle est suivie de l'Afrique

²⁵⁸ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.5

²⁵⁹ *Ibid.*, p.31

²⁶⁰ PLAN. *Op.cit.*, 2007, p.2

²⁶¹ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.5-6

²⁶² UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, p.18

subsaharienne et de l'Afrique australe et de l'Est. »²⁶³ Les familles doivent donc déterminer, en fonction des coûts et des possibilités, s'il leur est possible d'envoyer leurs enfants à l'école, ou s'il est préférable de les garder à la maison afin qu'ils s'acquittent des responsabilités familiales. Dans bien des cas, l'ampleur des travaux domestiques oriente ce choix vers le travail des enfants et, plus spécifiquement, dans le cas des fillettes. Alors que le marché de l'emploi rémunéré est davantage ouvert aux garçons, le choix d'envoyer une fille à l'école ne constitue pas un investissement rentable à court et moyen terme pour les familles. Une discrimination marquée demeure donc très présente dans le secteur de l'emploi des femmes au niveau formel, autant pour la sphère publique que privée. « Environ six travailleuses sur dix en Afrique du Nord sont occupées dans des emplois vulnérables, mais ce ratio monte à huit sur dix dans le reste de l'Afrique. »²⁶⁴ La faible perspective professionnelle constitue donc un enjeu important dans la décision des familles d'envoyer ou non leurs fillettes à l'école.

La classe sociale représente donc un facteur discriminant, notamment pour les femmes, relativement à l'accès à l'éducation, plus particulièrement pour les groupes économiques les plus pauvres du continent africain. « D'après le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, la pauvreté en milieu rural est toujours très élevée en Afrique (hors Afrique du Nord). »²⁶⁵ Les populations des milieux ruraux en sont les principales victimes, puisqu'elles sont davantage touchées par le manque de ressources économiques et physiques telles l'accès à terre et aux infrastructures de subsistance. En Afrique, « la féminisation de la pauvreté est une réalité et les femmes continuent à n'avoir qu'un faible contrôle sur les moyens de production comme la terre, l'équipement et l'argent. »²⁶⁶

Les institutions scolaires des milieux ruraux sont également marquées par le manque d'enseignants qualifiés et présentent un taux d'élèves par enseignant particulièrement élevé. Pour l'ensemble du continent africain, le rapport entre le nombre d'élèves et d'enseignant de

²⁶³ PLAN. *Op.cit.*, 2007, p.16

²⁶⁴ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.18-19

²⁶⁵ *Ibid.*, p.8

²⁶⁶ Ryckmans et Maquestiau, *Op.cit.*, p. 68

moins de 1 pour 45 s'avère très faible.²⁶⁷ Plusieurs communautés rurales ne disposent pas des ressources économiques nécessaires à la construction et à l'entretien des établissements scolaires et parfois même à la rémunération suffisante des enseignants.²⁶⁸ Ainsi, « pour les populations à majorité rurale, faiblement instruites, la scolarisation de tous les enfants est rendue difficile par le manque de ressources. »²⁶⁹

L'insuffisance de l'offre publique en milieu scolaire urbain vient également fortement influencer la poursuite des études au niveau secondaire, alors que la répartition géographique des établissements d'enseignements est davantage dispersée, en faveur des milieux urbains. Ainsi, « dans les pays du Sud, l'inégale répartition de l'offre scolaire, tant en quantité qu'en qualité, demeure l'un des principaux obstacles à la généralisation de l'enseignement primaire et à l'ouverture plus démocratique du secondaire et du supérieur »²⁷⁰. Ainsi, plusieurs familles font le choix de ne pas envoyer leur fille à l'école, étant donné la piètre qualité de l'enseignement dispensé.

« L'afflux d'élèves dans les écoles primaires a créé d'énormes défis sur le plan des ressources pour les gouvernements qui tentent de faire face à la demande d'éducation. La pression qui s'en est suivie sur les écoles sous-financées et en manque d'effectifs a eu des répercussions sur la qualité de l'enseignement qu'elles peuvent fournir. Une crise de l'apprentissage a donc éclaté dans laquelle de nombreux enfants quittent l'école primaire sans les compétences de base en écriture, lecture et calcul. »²⁷¹

La faible possibilité de mobilité et de promotion sociale²⁷² pour les classes rurales dont les principales activités économiques reposent sur l'agriculture constitue un autre obstacle à l'éducation des jeunes enfants, particulièrement des jeunes filles. Étant donné « le manque de perspectives d'emploi et de revenu pour les filles et les garçons qui obtiennent un

²⁶⁷ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.35

²⁶⁸ Henaff et Lange. *Op.cit.*, p.11

²⁶⁹ Gérard. *Op.cit.*, p.158

²⁷⁰ *Ibid.*, p.13

²⁷¹ PLAN. *Op.cit.*, 2012, p.22

²⁷² « La « force de l'inertie sociale » s'impose le plus souvent, laissant peu de chances aux jeunes d'origine défavorisée – qu'elle soit sociale, ethnique, ou de caste – d'échapper à « l'héritage » sociale et ethnique ou aux rapports de genre défavorables. » Henaff et Lange. *Op.cit.*, p. 13

diplôme »²⁷³ dans les milieux ruraux, le capital scolaire demeure très peu valorisé. En effet, les emplois rémunérés demeurent plus accessibles aux garçons, qui ne sont pas confinés au foyer par les tâches domestiques et le soin des enfants. Alors que les programmes de réalisation des OMD favorisent l'emploi productif comme facteur contribuant à la lutte contre la pauvreté²⁷⁴, l'organisation sociale actuelle de nombreuses sociétés africaines et surtout l'accès inégal aux ressources et aux infrastructures, ne sont pas favorables à l'autonomisation des femmes en dehors de la sphère privée. « Même lorsque les femmes ont un emploi, elles sont généralement moins bien payées et ont une sécurité financière et des avantages sociaux moindres que les hommes »²⁷⁵.

Afin de d'améliorer la situation domestique des jeunes filles et des femmes en Afrique, le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs pour le Millénaire en Afrique recommande d'investir dans les infrastructures, afin de réduire le temps consacré aux tâches ménagères et accroître leur productivité.²⁷⁶ En effet, en modernisant les installations d'alimentation électrique et d'eau, les transports et les réseaux de communication, les fillettes et les femmes pourraient se consacrer davantage à des activités productives leur permettant de contribuer aux revenus du ménage.

Les programmes de protection sociale s'avèrent également indispensable afin de répondre aux aléas des diverses crises mondiales qui ont cours dans le système économique mondial. « La protection sociale engendre la cohésion sociale et autonomise les femmes,

²⁷³ ACIDI. *Éducation. Égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, Juin 2010, p.7

²⁷⁴ « L'emploi productif reste une voie privilégiée pour sortir de la pauvreté et résoudre les problèmes d'inégalité. » PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.3

²⁷⁵ ONU. « Objectifs du Millénaire pour le développement – Éliminer la pauvreté 2015 c'est possible », Fiche d'information, Sommet des Nations Unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, New York, 20-22 septembre 2010, p.1

²⁷⁶ ONU. *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, Recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, New York, juin 2008, p.4-5

surtout lorsqu'elle cible les fillettes et améliore les niveaux de consommation des ménages. »²⁷⁷

La protection sociale consiste en « un ensemble de mesures destinées à soutenir les membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société et à aider les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques auxquels ils sont confrontés »²⁷⁸. C'est grâce à ces mécanismes de gestion publique que les groupes marginalisés ou vulnérables, au point de vue des rapports entre les sexes, des rapports sociaux de race et de classe, pourront davantage bénéficier des retombées du développement économique et y prendre part à titre de force productive :

« La nécessité de recourir à des mécanismes de protection sociale pour assurer le suivi des OMD en Afrique souligne à quel point il est important d'inscrire les stratégies pertinentes à l'ordre du jour des plans nationaux pour le développement et de les compléter concrètement par des plans d'investissements et des projets de mise en œuvre. »²⁷⁹

Afin de mettre en œuvre l'OMD 3 et de palier aux obstacles liés aux facteurs sociaux, économiques et culturels, les pays membres de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont mis sur pied un vaste mouvement priorisant l'accès universel à l'enseignement, nommé *Éducation pour tous (EPT)*²⁸⁰. C'est par l'entremise de la réalisation de l'EPT en Afrique que les pays donateurs d'APD dans le cadre du troisième OMD canalisent une grande partie de leur aide, afin de favoriser l'éducation des filles africaines.

²⁷⁷ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.27

²⁷⁸ De telles mesures comprennent les interventions sur le marché du travail (réglementation du marché du travail, programmes et règles de détermination des salaires), les programmes d'assurance sociale (pensions de retraite, allocations chômage et familiales, indemnités maladie), l'assistance sociale (transferts en espèces ou en nature, subventions, allocations conditionnelles) et les programmes d'assistance aux personnes démunies, telles que les groupes vulnérables (personnes handicapées, orphelins, enfants vulnérables, etc. PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.109

²⁷⁹ *Ibid.*, p.110

²⁸⁰ UNESCO. «Éducation pour tous (EPT)», [En ligne] <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/>, page consultée le 15 mai 2013.

3.4 Le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT)

De manière à répondre aux différentes difficultés rencontrées par les fillettes dans la réalisation de l'OMD 3 et son objectif visant à permettre l'égalité dans l'accès à l'éducation entre les sexes, les pays africains se sont joints à l'initiative de l'Éducation pour tous (EPT), visant à permettre l'éducation pour tous les individus, indifféremment de leur sexe, âge, appartenance culturelle, sociale, économique, etc. Ce mouvement international compte sur la participation de plusieurs grands partenaires comme bailleurs de fonds en développement international, desquels le Canada fait partie. Il participe donc à la mise en œuvre de l'EPT en Afrique, dans les différents pays. Il demeure toutefois que la réalisation de l'EPT dans les différents ensembles économiques africains ne se déroule pas de la même manière, puisque les difficultés qu'on y retrouve diffèrent grandement, selon que les pays proviennent de l'Afrique subsaharienne, de l'Afrique centrale et de l'Ouest, ou des États arabes et de l'Afrique du Nord. Tous ces différents aspects sont donc à prendre en compte afin de pouvoir déterminer si la réalisation de l'OMD 3 en matière d'éducation en Afrique constitue un moyen efficace de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et de favoriser un meilleur accès à une éducation de qualité pour les enfants, à l'échelle du continent africain.

Le droit à l'éducation est donc un droit humain fondamental qui s'applique aux hommes et aux femmes de toutes les nations, peu importe leur race ou leur classe sociale.²⁸¹ Comme tous les droits individuels, il implique également un devoir des États relativement à sa mise en œuvre. En effet, « Le droit à l'éducation signifie que l'État a le devoir d'assurer à tous les citoyens les moyens de satisfaire leurs besoins éducatifs fondamentaux ».²⁸² Afin de réaliser la mise en œuvre d'une éducation de base de qualité pour tous, 164 gouvernements se sont engagés, dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation à Dakar en 2000, à réaliser six

²⁸¹ « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. » ONU. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Art.2, §1

²⁸² UNESCO. *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Adopté par le Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000, p.12

objectifs permettant la réalisation de l'*Éducation pour tous* (EPT) d'ici 2015²⁸³. Ces objectifs, priorités de l'UNESCO en matière d'éducation, visent à (1) développer l'éducation et la protection de la petite enfance, (2) rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous, (3) développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes, (4) accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes, (5) atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015 et enfin (6) améliorer la qualité de l'éducation.²⁸⁴

L'initiative de l'Éducation pour tous regroupe donc plusieurs pays donateurs et bénéficiaires d'APD internationale et est rapidement devenu le principal partenariat mondial en matière d'éducation.²⁸⁵ En Afrique, elle avait permis en 2008-2009 à 19 millions d'enfants de plus de s'inscrire dans une institution d'enseignement, dont 62% étaient des filles.²⁸⁶ L'EPT a également contribué « à former plus de 300 000 enseignants, à construire 28 000 classes et à distribuer 200 millions de manuels »²⁸⁷.

Il est possible de remarquer que le cinquième objectif correspond à la cible liée au troisième OMD, quant à l'égalité entre les sexes dans les niveaux d'enseignement primaires. Les gouvernements qui s'engagent dans le cadre de l'EPT reconnaissent les divers facteurs qui peuvent nuire à l'éducation des filles, non seulement pour ce qui a trait à la discrimination fondée sur le sexe, mais également au contexte socioculturel et économique. « La pauvreté, l'isolement géographique, l'origine ethnique, le handicap, les attitudes traditionnelles en ce qui concerne leur statut et leur rôle sapent la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits. »²⁸⁸

²⁸³ UNESCO. « L'Éducation pour tous (EPT) », [En ligne] <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/>, page consultée le 22 mai 2013.

²⁸⁴ UNESCO. « Les six objectifs de l'Éducation pour tous », [En ligne], http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=42579&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 22 mai 2013.

²⁸⁵ ACIDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.7

²⁸⁶ *Ibid.*, p.7

²⁸⁷ *Ibid.*, p.7

²⁸⁸ UNESCO. « L'égalité des genres dans l'éducation », [En ligne], <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/gender-and-education/>, page consultée le 22 mai 2013.

C'est par l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous que les bailleurs de fonds du programme de l'EPT souhaitent favoriser une meilleure autonomisation des femmes en Afrique, puisque « l'éducation concourt à l'autonomisation des individus, qu'elle leur donne une voix tout en étant le principal outil qui leur permet de réaliser leur plein potentiel »²⁸⁹. Le Canada compte parmi les plus importants partenaires de l'UNESCO dans la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, dont celui visant l'égalité entre les sexes dans l'éducation. « Le Canada est à l'avant-scène des innovations apportées aux programmes d'éducation de l'UNESCO en ce qui a trait à l'accès à l'éducation de base, l'éducation des adultes, l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des approches participatives auprès des jeunes dans la prévention contre le VIH/SIDA. »²⁹⁰ L'aide au développement canadienne constitue donc un élément clé dans la mise en œuvre de l'EPT dans les pays les plus défavorisés du monde, desquels font partie la vaste majorité des pays de l'Afrique.

3.4.1 L'aide au développement du Canada en Afrique dans le cadre de l'EPT

Le Canada fait partie des grands pays donateurs d'APD dans le monde et il s'est également engagé à contribuer à la réalisation des OMD, dont l'OMD 3. Étant donné son implication active dans le développement africain, par l'entremise de ses divers programmes et projets, l'ACDI incarne un acteur de premier plan dans la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique. Comme l'éducation de base constitue un fondement déterminant dans l'acquisition du savoir et du développement des compétences de la population, elle s'avère un enjeu central dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que pour le développement durable, et ce à l'échelle mondiale.²⁹¹ Au cours de l'année 2008-2009, l'ACDI a décaissé environ 330 millions de dollars afin de financer l'éducation de base, qui vise les dix premières années d'enseignement, portant à 400 millions sont implication

²⁸⁹ Commission canadienne pour l'UNESCO. « Éducation – Introduction », [En ligne], <http://www.unesco.ca/fr/home-accueil/education>, page consultée le 30 août 2013.

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ ACDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.7

financière totale à l'éducation globale, comprenant les programmes d'enseignement secondaire et collégial, ainsi que la formation des enseignants.²⁹²

Depuis 2002, le Canada est un acteur important de l'initiative de l'Éducation pour tous, principal partenariat mondial en éducation. En 2006, il a annoncé un décaissement de 24 millions de dollars en aide multilatérale afin de financer cette initiative. En 2008, cet engagement est passé à plus de 84 millions de dollars sur une période de 5 ans.²⁹³ Les pays africains recevront une grande part de l'APD décaissée dans le cadre de cette initiative, alors que, « au Sommet du G8 en 2006, le Canada s'est engagé à faire passer de 100 à 150 millions de dollars son aide bilatérale annuelle destinée à l'éducation de base en Afrique. Le Canada est en bonne voie de respecter cette promesse. »²⁹⁴

Afin d'assurer l'accès à une éducation de qualité pour les jeunes et les enfants, l'ACDI a adopté une stratégie pour les enfants et les jeunes.²⁹⁵ Ainsi, elle « favorisera l'accès équitable des enfants et des jeunes à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage, en mettant l'accent sur les filles ». ²⁹⁶ La stratégie de l'ACDI vise donc à intensifier les efforts mis en matière d'éducation de base, permettant aux enfants de compléter les 10 premières années de scolarité, en ayant acquis les compétences de bases afin de vivre au quotidien et de devenir des citoyens productifs. Afin d'y arriver, l'Agence canadienne souligne les besoins en formation des enseignants, ainsi que la mise en place de programmes nationaux répondant aux réalités locales et s'appuyant sur du matériel didactique de qualité.²⁹⁷

Le gouvernement canadien, par l'entremise de son agence de développement international, favorise également la formation professionnelle des adultes dans de nombreux africains, afin de permettre l'acquisition de nouvelles compétences pour les travailleurs et

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ ACDI. *Assurer un avenir aux enfants et aux jeunes – Stratégie de l'ACDI sur les enfants et les jeunes*. Canada. 9p.

²⁹⁶ *Ibid.*, p.3

²⁹⁷ *Ibid.*, p.6

travailleuses africaines. En 2008-2009, ce sont 22,3 millions de dollars canadiens qui ont été dépensés afin de réaliser cet objectif.²⁹⁸

L'EPT est mis en œuvre dans tous les pays qui se sont engagés au sommet de Dakar en 2000, selon leur plan d'action national respectif ainsi que par l'entremise de forums permettant une représentation infra-nationale des gouvernements et de la société civile, mais également par le biais de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.²⁹⁹ C'est notamment grâce au *Cadre d'action de Dakar*, élaboré dans le cadre du *Forum mondial sur l'éducation* de 2000, que les membres de l'UNESCO pourront axer leur mise en œuvre de l'EPT sur des normes et stratégies élaborées par l'ensemble des pays partenaires et qui constituent les cadres de références à la réalisation des différents objectifs. En Afrique, la situation de l'EPT varie selon la région géographique dans laquelle se trouve chacun des pays.

3.4.2 L'Afrique subsaharienne et la réalisation de l'EPT

La situation de l'éducation primaire en Afrique subsaharienne représente un enjeu de taille, étant donné le taux de fécondité élevé (5,0 naissances par femme), qui a amené la population d'âge scolaire à 141 millions d'enfants en 2010, sur une population totale de 873 millions d'habitants.³⁰⁰ Le défi est donc de taille, puisque l'Afrique subsaharienne est la région de l'Afrique qui compte le plus grand nombre de pays (46 pays) et, par conséquent, elle est donc la plus peuplée (jusqu'à quatre fois plus peuplée que les autres régions de l'Afrique).³⁰¹ Bien que les pays de cette région démontrent des efforts certains dans la

²⁹⁸ « En Afrique, l'ACDI a consacré 22,3 millions de dollars dans le cadre de ses ententes avec l'Association des collèges communautaires du Canada pour offrir de la formation professionnelle de qualité et des activités de développement des compétences aux travailleurs de la Tanzanie, du Sénégal, du Mozambique, de la Namibie, de la République démocratique du Congo, du Niger, du Rwanda, du Burkina Faso et de l'Afrique du Sud » ACIDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, p.5

²⁹⁹ UNESCO. *Cadre d'action de Dakar. L'Éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Adopté par le Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000, p.10

³⁰⁰ UNESCO. *Rapport EPT 2012 pour l'Afrique sub-saharienne*. Conférence mondiale EPT, UNESCO-Paris, novembre 2012, p.3

³⁰¹ *Ibid.*

réalisation de l'EPT et représente l'ensemble régional de l'Afrique le moins propice à les atteindre pour 2015, alors que 31 pays ne semblent pouvoir n'y arriver qu'en 2020.³⁰²

La situation de l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne représente une des plus inquiétantes du continent. Alors que, pour certains pays, les statistiques en matière d'éducation ne sont pas disponibles, la moitié des autres (22 pays) présentent un taux d'abandon scolaire du cycle primaire de plus de 70%.³⁰³ Le problème d'accès aux statistiques représente un domaine particulier pour lequel les gouvernements des pays de cet ensemble régional cherchent à trouver des solutions. En effet, afin d'améliorer les systèmes africains d'information statistique en matière d'éducation, les pays de la région subsaharienne en collaboration avec l'UNESCO ont mis en œuvre le *Bureau Régional pour l'Éducation en Afrique (BREDA)*.³⁰⁴

La qualité de l'enseignement incarne une autre problématique vastement répandue dans les pays de l'Afrique subsaharienne. L'ouverture de l'enseignement primaire universel gratuit a permis d'augmenter drastiquement le nombre d'enfants fréquentant les institutions publiques d'enseignement, sans toutefois prendre en considération les mesures nécessaires à une amélioration de la qualité de l'enseignement. Plus d'enfants fréquentent l'école, certes, mais la qualité de l'enseignement qui y est dispensé ne favorise pas l'acquisition de compétences suffisantes en lecture et en mathématiques, fondements de l'éducation de base. À cela s'ajoute le problème de l'abandon scolaire, qui approche les 30% au cycle primaire en Afrique subsaharienne.³⁰⁵ Les perspectives d'achèvement du cycle primaire évoluent en corrélation avec la situation familiale, ainsi que la situation géographique. En effet, un défi de taille pour l'éducation en Afrique subsaharienne est la forte concentration rurale de sa population, qui était à plus de 62% en 2010.³⁰⁶ Les enfants en provenance des zones rurales

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*, p.7

³⁰⁴ UNESCO. « Éducation – L'Afrique », [En ligne] <http://www.unesco.org/new/fr/education/worldwide/education-regions/africa/>, page consultée le 30 août 2013.

³⁰⁵ UNESCO. *Aperçu régional: Afrique subsaharienne*. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2011, p.3

³⁰⁶ UNESCO. *Rapport EPT 2012 pour l'Afrique sub-saharienne*. Conférence mondiale EPT, UNESCO-Paris, novembre 2012, p..3

sont parfois jusqu'à deux fois moins susceptibles de terminer leur cycle d'enseignement primaire.³⁰⁷

Une des grandes réalisations des pays de l'Afrique subsaharienne concerne l'accès à l'enseignement secondaire, qui a doublé entre 2000 et 2010, passant de 20,8% à 43,7%.³⁰⁸ Toutefois, le dilemme de la qualité de l'enseignement risque de venir affecter les structures de l'enseignement secondaire dans un avenir rapproché, alors que les nombreux enfants bénéficiaires des programmes de l'EPT termineront leur cycle primaire et s'inscriront au secondaire. Les institutions d'enseignement secondaire devront trouver des solutions afin de répondre à cette demande grandissante, en plus de devoir palier à la faiblesse de l'éducation reçue au cycle primaire.

L'éducation des adultes se révèle également difficile à atteindre, dans cette région qui comptait en 2008 plus de 167 millions d'adultes analphabètes, soit 38% de la population adulte³⁰⁹. Contrairement aux nombreux efforts mis en œuvre par les gouvernements des pays de l'Afrique subsaharienne en faveur de la réalisation des objectifs d'EPT en matière d'enseignement primaire et secondaire, plusieurs peinent à mettre en place des structures efficaces d'instruction des adultes. La pauvreté, la situation géographique ainsi que le sexe sont les principales caractéristiques qui influent sur l'éducation des adultes dans cette région.³¹⁰ La disparité entre les hommes et les femmes demeure très marquée, alors qu'en 2008 le taux d'alphabétisme des femmes d'Afrique subsaharienne était inférieur à 25%.³¹¹

« Le faible niveau d'éducation des femmes qui caractérise l'Afrique subsaharienne est particulièrement préjudiciable à trois égards : i) pour la croissance économique globale, sachant que l'éducation des femmes a un impact positif au niveau, par exemple, de la productivité agricole ; ii) dans l'optique d'une répartition de cette croissance qui soit favorable aux pauvres, si l'on considère que les femmes figurent parmi les catégories de population les plus pauvres et que l'éducation constitue, pour

³⁰⁷ UNESCO. *Aperçu régional: Afrique subsaharienne*. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2011, p.3

³⁰⁸ UNESCO. *Rapport EPT 2012 pour l'Afrique sub-saharienne*. Conférence mondiale EPT, UNESCO-Paris, novembre 2012, p.35

³⁰⁹ UNESCO. *Aperçu régional: Afrique subsaharienne*. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2011, p.5

³¹⁰ *Ibid.* p.4

³¹¹ *Ibid.*, p.5

ce groupe, l'atout le plus important qui soit ; et iii) pour assurer de meilleurs niveaux de santé et de nutrition, la prévention du VIH/SIDA et la réduction des taux de fécondité. »³¹²

Malheureusement, cette faible scolarisation des femmes de l'Afrique subsaharienne contribue à perpétuer le cercle de la mortalité infantile et des indicateurs du bien-être des enfants. Les mères éduquées sont généralement plus à même d'avoir accès aux informations relatives à la santé génésique, « ce qui leur permet d'avoir généralement moins d'enfants et de leur donner une alimentation de meilleure qualité – tous ces facteurs réduisant le risque de mortalité infantile ». ³¹³ Ainsi, de nombreuses études lient le taux de mortalité infantile au revenu familial et au niveau de scolarité de la mère. Selon l'UNESCO, afin de briser ce cycle, l'enseignement secondaire universel des femmes en Afrique subsaharienne pourrait permettre de sauver plus de 1,8 millions de vies par an. ³¹⁴

Pour ce qui est de la parité de genre dans l'éducation primaire, elle n'est pas encore atteinte en Afrique subsaharienne, mais s'élevait toutefois à 92% en 2010, ce qui démontre que les pays de cette région sont pour la plupart sur la bonne voie pour atteindre cet objectif dans un avenir rapproché. ³¹⁵ Il demeure qu'« une proportion de 47 % des enfants déscolarisés dans le monde se trouvent en Afrique subsaharienne et les filles représentent 54 % de ces enfants déscolarisés ». ³¹⁶ Bien que des efforts considérables aient été fournis afin d'atteindre cet objectif, il reste du chemin à faire avant d'en arriver à la parité entre les garçons et les filles dans les structures d'enseignement primaire en Afrique subsaharienne.

³¹² Banque mondiale. « Afrique subsaharienne – Éducation », [En ligne] <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/0,,contentMDK:21448405~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:488775,00.html>, page consulté le 19 juillet 2013.

³¹³ UNESCO. *Aperçu régional: Afrique subsaharienne*. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2011, p.2

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*, p.11

³¹⁶ Forum des éducatrices africaines. « L'éducation des filles en Afrique subsaharienne », [En ligne] <http://www.fawe.org/about/work/education/index.php?lang=2>, page consultée le 19 juillet 2013.

3.4.3 L'Afrique centrale et de l'Ouest et la réalisation de l'EPT

Selon l'UNICEF, c'est dans les régions de l'Afrique centrale et de l'Ouest que la réalisation de l'OMD dans le domaine de l'éducation primaire pour tous que les défis sont les plus redoutables.³¹⁷ Un faible pourcentage des enfants en âge de fréquenter les écoles primaires sont scolarisés et ceux qui le sont présentent des résultats très faibles dans l'acquisition des compétences de base.

L'Afrique centrale présente des disparités importantes dans les résultats de ses pays en termes d'EPT. Alors que certains pays présentent de bonnes performances en comparaison à la moyenne du continent, d'autres, par contre, comptent parmi les moins avancés dans le domaine. Alors que certains pays ont très peu d'enfants non scolarisés, comme au Sao Tomé, où on en compte moins de 2% et au Cameroun (environ 6%), le défi auquel d'autres pays de cette région font face est majeur. Plus de 44% des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont non scolarisés en Guinée Équatoriale et 31% en République Centrafricaine.³¹⁸

Tout comme en Afrique subsaharienne, l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits au cycle primaire n'est pas synonyme de succès pour ces-derniers. En effet, le niveau d'achèvement du cycle primaire en Afrique centrale oscille généralement entre 45% et 55%.³¹⁹ La forte concentration de population vivant en zone rurale et ayant un accès difficile aux infrastructures d'éducation constitue un obstacle majeur à la scolarisation des enfants. Le taux de passage du primaire au secondaire demeure donc très faible dans ces régions.

La principale cause des piètres résultats des pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest s'explique notamment par l'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques mises à la disposition des pays pour la réalisation de l'EPT. Le manque d'enseignants entraîne un surpeuplement des classes, ce qui réduit considérablement la qualité de

³¹⁷ UNICEF. « Afrique de l'Ouest et centrale : des mesures d'urgence sont nécessaires », [En ligne] <http://www.unicef.org/french/progressforchildren/2005n2/westcentralafrica.php>, page consultée le 2 août 2013.

³¹⁸ UNESCO. « Le profil de l'EPT de la CEEAC », [En ligne] http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/RECProfileECCAS_FR.pdf, page consultée le 19 juillet 2013.

³¹⁹ *Ibid.*

l'enseignement dispensé. Dans certains pays, le rapport élèves-enseignants atteint 81 élèves par enseignant en République Centrafricaine, alors que les critères internationaux sont d'un maximum de 40 élèves par enseignant.³²⁰ De plus, les enseignants sont majoritairement sous qualifiés. Les ressources matérielles sont également en sous-nombre, alors que huit élèves se partagent un même manuel au Cameroun et en République Centrafricaine.³²¹ D'un point de vue financier, pour les pays qui ont fourni des données statistiques, le niveau de financement s'est révélé largement insuffisant, allant de 16,4% des budgets (contre 22.4 % en Afrique subsaharienne) à moins de 13% dans certains pays comme le Tchad, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine.³²²

L'application des politiques de l'EPT, sans ajout de ressources significatives pour les réaliser, entraîne donc des résultats catastrophiques, dont une baisse drastique de la qualité de l'éducation dispensée à tous les enfants et un taux d'obtention de diplôme à la baisse et des diplômés moins compétents. Pour ce qui est de la réalisation de l'OMD 3, la tâche s'avère encore plus difficile. En effet, l'ensemble économique régional le moins susceptible d'atteindre l'équité des sexes dans l'éducation primaire est l'Afrique centrale, alors que ses pays présentent les taux les plus faibles de tout le continent, soit inférieur à 85% pour la plupart.³²³ L'Afrique centrale et de l'Ouest présente des disparités marquées entre les sexes, présentant un taux de scolarisation moyen de 90 filles pour 100 garçons (0,90) dans les meilleurs pays (certains pays comme le Tchad et le Niger atteignent les taux les plus bas de 0,69 et 0,67 respectivement.³²⁴

Les disparités sont marquées entre les pays de ces ensembles économiques, pour lesquels les statistiques moyennes se rapprochent de celles de l'Afrique subsahariennes. Toutefois, à l'échelle du continent africain, l'Afrique du Nord et les États arabes se distinguent des autres régions, alors que leurs pays semblent présenter des statistiques

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*

³²² *Ibid.*

³²³ UNESCO. *Rapport EPT 2012 pour l'Afrique sub-saharienne*. Conférence mondiale EPT, UNESCO-Paris, novembre 2012, p.11-12

³²⁴ UNICEF. « Afrique de l'Ouest et centrale : des mesures d'urgence sont nécessaires », [En ligne] <http://www.unicef.org/french/progressforchildren/2005n2/westcentralafrica.php>, page consultée le 2 août 2013.

satisfaisantes en matière de réalisation de l'EPT, ainsi que de moins grandes variations entre les pays.

3.4.4 Les États arabes, l'Afrique du Nord et la réalisation de l'EPT

Contrairement aux pays du sud de l'Afrique, ceux des États arabes et de l'Afrique du Nord connaissent de meilleurs statistiques en matière d'accès à l'éducation de base, ainsi qu'en ce qui a trait à l'égalité entre les sexes dans les inscriptions aux écoles primaires. Dans le cadre de l'EPT, les États arabes et de l'Afrique du Nord se sont engagés à augmenter le nombre d'enfants inscrits au premier cycle primaire, mais également à favoriser les inscriptions au cycle préprimaire, pour les enfants de 3 à 5 ans.³²⁵ Cependant, alors que quelques pays ont réussi à établir un fort taux de fréquentation préprimaire, d'autres obtiennent des résultats très faibles (entre 13 et 50%), démontrant une forte disproportion des résultats entre les États de cette région.³²⁶

Pour la majorité des pays du nord de l'Afrique (15 sur 20), le pourcentage d'enfants en âge d'être scolarisés qui fréquentaient un établissement d'enseignement primaire atteignaient les 90% dès le début du millénaire. Il demeure que, dans certaines États tels le Soudan et le Djibouti, les taux de participation à l'enseignement primaire demeure faible (moins de 70%)³²⁷. Les tensions internes vécues par les populations sont présentées comme la cause principale de ces résultats.³²⁸

³²⁵ UNESCO. *Education for All. The Year 2000 Assessment; Regional report on education for all in the Arabs states*. Regional Office For Education in the Arabs States, Beirut, mars 2003, p.4

³²⁶ UNESCO, *L'éducation pour tous dans les États arabes : Renouveler l'engagement. Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région arabe au cours de la décennie 2000-2010*. Adopté lors de la Conférence régionale des États arabes sur l'éducation pour tous. Le Caire (Égypte), janvier 2000, p.13

³²⁷ UNESCO. *Education for All. The Year 2000 Assessment; Regional report on education for all in the Arabs states*. Regional Office For Education in the Arabs States, Beirut, mars 2003, p.10

³²⁸ Au Soudan, les conflits politiques qui ont mené à l'indépendance de la République du Sud Soudan en juillet 2011 ont eu cours dans un climat de guerre civile entre le Nord et le Sud du Soudan. Canada. « Relations Canada – Soudan », [En ligne], http://www.canadainternational.gc.ca/sudan_south_sudan-soudan_soudan_du_sud/sudan-bilateral-soudan.aspx?lang=fra, page consultée le 24 mai 2013.

Au Djibouti, les tensions entre le gouvernement et la fraction du FRUD (Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie) qui ont eu cours jusqu'en mai 2001 ont menés à des affrontements armés,

En ce qui a trait à l'égalité entre les genres dans l'accès à l'éducation, particulièrement pour les cycles primaires, les résultats des pays du nord de l'Afrique sont également plus élevés que ceux comptabilisés au sud du continent africain. Pourtant, les meilleurs résultats sont enregistrés dans les États les plus riches et surtout les plus petits, alors que les résultats se détériorent dans les pays avec une population plus élevée ainsi que dans les États plus pauvres.³²⁹

Il s'avère toutefois que le manque d'établissements publics pouvant pourvoir aux besoins de la population en matière d'éducation demeure un problème central pour les États arabes et de l'Afrique du Nord. Effectivement, les établissements privés, surtout les institutions traditionnelles telles les écoles coraniques, continuent de contribuer dans une très large mesure aux formations préprimaire et primaire.³³⁰ Le manque d'établissements publics rend également difficile l'information statistique en matière d'inscriptions, dont les statistiques d'accès à l'enseignement primaire pour les filles. Il existe également un autre problème dans l'information statistique relative à l'enseignement primaire dans cette région, puisque les données prises en compte dans le calcul de fréquentation du premier cycle primaire ne tiennent pas compte de l'âge des étudiants. Ainsi, ils ne tiennent pas compte des inscrits qui reprennent le cycle primaire, ou des étudiants qui ont pris du retard dans leur éducation et qui ont dépassé l'âge associé aux étudiants du premier cycle primaire. Les pourcentages ainsi obtenus sont donc biaisés, dépassant même parfois les 100% pour la population ciblée dans certains États.³³¹

3.4.5 Bilan de la situation de l'EPT en Afrique

Les programmes de réalisation des OMD et de l'EPT en Afrique visent à augmenter l'inscription des enfants en âge d'être scolarisés dans les institutions publiques. Pourtant, les ressources financières allouées par les États afin d'améliorer les structures d'enseignements,

qui ont contribué à créer un climat d'instabilité au sein de la République. République de Djibouti. « Présentation générale », [En ligne], <http://www.presidence.dj/>, page consultée le 24 mai 2013.

³²⁹ UNESCO. *Education for All. The Year 2000 Assessment; Regional report on education for all in the Arabs states*. Regional Office For Education in the Arabs States, Beirut, mars 2003, p.15

³³⁰ *Ibid.*, p.4

³³¹ *Ibid.*, p.10

ainsi que le nombre d'enseignants qualifiés disponible par étudiants et le matériel d'apprentissage se retrouvent inadéquats face au surnombre d'élèves qui s'ajoutent aux écoles publiques. La simple augmentation du nombre d'enfants fréquentant les écoles ne semble pas une solution viable afin d'augmenter le taux de scolarisation en Afrique, si les autres ressources ne sont pas améliorées.

Alors que les nombreux pays qui constituent des ensembles économiques plus ou moins homogènes présentent également entre eux de fortes disparités au niveau de l'éducation et de l'égalité entre les sexes, d'autres formes d'éducation autres que les structures formelles dont les programmes d'APD internationaux font l'unique promotion, ne semblent pas pouvoir répondre adéquatement à la trop forte demande résultant d'une application massive de l'EPT. Il serait plutôt à l'avantage des communautés culturelles distinctes de mettre en place leur propres structures d'éducation informelles qui, sans toutefois répondre aux standards internationaux en matière d'éducation – établis par des États occidentaux, riches et très institutionnalisés – ont fait leurs preuves par le passé en parvenant à transmettre des connaissances et des valeurs particulières à la communauté, plutôt que de simplement entasser des enfants dans des classes déjà surpeuplées et mal adaptées, desquelles ils sortent en grande majorité sans avoir acquis les compétences de bases en lecture et en mathématique – encore en fonction des critères établis par les mêmes États occidentaux qui les ont établis selon leurs propres expériences en éducation.

« Les études de cas sur l'éducation non formelle présentées par différents pays au dernier symposium de l'ADEA (Johannesburg, décembre 1999) ont montré que lorsque les programmes correspondent aux valeurs et aux besoins des communautés, et si celles-ci ont participé à leur planification, ils se révèlent utiles et durables, en renforçant les compétences des apprenants en termes de savoirs fondamentaux (alphabétisation et lecture), mais aussi les valeurs démocratiques et sociales et une éducation à l'environnement et à la santé : "La valorisation des méthodes d'apprentissage concrètes et participatives élaborées par les ONG, qui associent alphabétisation, responsabilisation et développement local, est particulièrement importante". »³³²

³³² Pellegrini, Dario. « L'éducation pour tous en Afrique de l'Ouest », *Les grands débats éducatifs aujourd'hui*, numéro 27, 2000, p.57

Les connaissances et compétences acquises dans ces structures alternatives d'éducation peuvent être directement réinvesties dans la communauté, puisqu'adaptées aux réalités locales, contrairement aux programmes d'éducation publique imposés par les programmes d'aide au développement en matière de réalisation des OMD qui sont fondés sur les systèmes d'éducation occidentaux d'Amérique du Nord et de l'Europe. Bien que des connaissances de base en alphabétisation et en mathématiques s'avèrent nécessaires au bon fonctionnement social des individus, des écoles évoluant hors des structures publiques formelles pourraient adapter davantage leur contenu aux compétences et savoirs particuliers des communautés dans lesquelles les jeunes qui les fréquentent évoluent. De cette manière, une déconcentration et une décentralisation des systèmes d'éducation publique, mais surtout des partenariats avec les structures informelles³³³ pourraient se révéler être des voies plus appropriées que la conformité aux standards internationaux et les inscriptions massives des enfants aux écoles publiques tels que mis de l'avant par les programmes d'aide au développement en EPT et pour la réalisation des OMD.

Pour ce qui est de l'Éducation pour tous, les objectifs de l'EPT sont en bonne voie de réalisation pour certains pays, mais demeure hors d'atteinte pour plusieurs autres et particulièrement pour les pays africains. Alors que les perspectives d'atteinte des objectifs semblent défavorables pour 32 pays sur 45 en Afrique, 20 pays de l'Afrique subsaharienne, parmi les plus pauvres, se sont rassemblés en mars 2013 à Luanda afin de mettre en œuvre l'initiative « *big push* »³³⁴, en vue d'accélérer les mesures de réalisation de l'EPT.³³⁵ Ces initiatives locales représentent un exemple de la prise en charge de l'éducation par les États eux-mêmes, plutôt que de laisser les programmes ce secteur être déterminé par les grandes

³³³ *Ibid.*, p.60

³³⁴ « Le « Big Push » est une initiative de l'UNESCO portée par le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar et qui vise à soutenir un certain nombre de pays sélectionnés d'Afrique sub-saharienne afin de leur permettre d'entamer un processus de redéfinition de leurs priorités EPT et d'accélérer leurs efforts en prenant des actions urgentes et stratégiques. Ceci est réalisé à travers une forte mobilisation politique et financière aussi bien au niveau pays qu'au plan régional et global. L'initiative a été lancée lors de l'atelier réunissant les pays de la première phase qui s'est tenu à Dakar en mars 2013. » UNESCO. « 20 pays africains rassemblés pour accélérer les progrès éducatifs dans le cadre de l'initiative "Big Push" », [En ligne], http://www.unesco.org/new/fr/dakar/about-this-office/single-view/news/20_african_countries_gather_to_accelerate_the_education_for_all_through_the_big_push_initiative/#.UmGSO9JWySo, page consultée le 10 octobre 2013.

³³⁵ *Ibid.*

instances d'aide internationale au développement. Toutefois, il demeure que ce sont les pays donateurs de l'APD qui ont la plus grande influence dans la réalisation ou non des objectifs comme celui de l'égalité entre les sexes dans l'éducation de l'OMD 3.

Alors que les instances internationales du développement considèrent l'OMD 3 comme étant atteint dans la plupart des pays, du moins pour ce qui est de l'éducation primaire accessible pour tous, il demeure que les statistiques doivent être analysées de plus près avant de pouvoir affirmer si oui ou non une réelle égalité entre les sexes et autonomisation des femmes est atteinte dans le secteur de l'éducation. En effet, le simple fait de compter davantage de fillettes sur les bancs d'école n'est pas automatiquement gage de réussite pour l'OMD 3. Il devient alors essentiel de prendre en compte le contexte et les différentes réalités observables afin de mieux cerner les réussites et les échecs de la réalisation de cet objectif.

3.5 Les biais de l'analyse statistique

La tendance à n'utiliser que les indicateurs relatifs à l'éducation comme cible pour l'objectif 3 des OMD crée une image trompeuse de l'évolution des pays en développement en matière d'autonomisation des femmes.³³⁶ Les statistiques obtenues dans la plupart des pays africains quant à la parité d'inscriptions des fillettes et des garçons laissent présager l'atteinte des objectifs d'une éducation universelle pour tous, alors que « peu de progrès ont été enregistrés selon les autres indicateurs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. »³³⁷

De plus, l'égalité entre les garçons et les filles au cycle de l'enseignement primaire n'est pas directement lié à la réussite de l'OMD 3, ni à l'égalité dans la qualité de l'enseignement. De nombreuses fillettes sont inscrites à l'école, mais ne fréquentent les classes que rarement, à cause des différents obstacles rencontrés (longue distance à parcourir, installations hygiéniques déficientes, tâches domestiques à accomplir à la maison) et quittent l'école sans avoir les connaissances de base. Ainsi, le nombre d'inscriptions féminines dans

³³⁶ Diane Elson, Hanke Keklink..*Progress of the World's Women 2002, Volume 2: Gender Equality and the Millennium Development Goals*. The United Nations Development Fund for Women, New York, 2002, p.12

³³⁷ OCDE. « Chapitre 3 : Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2005/1 no 6, p.70

les établissements scolaires ne signifie pas que les filles termineront tout leur cycle d'étude primaires. De plus, elles sont nombreuses à abandonner l'école suite à une grossesse ou au mariage précoce (souvent les deux) et ne peuvent retourner en classe compléter leur scolarité faute de programmes nécessaires. « Suivant la même tendance que les taux de scolarisation, les taux d'achèvement favorisent les ménages plus aisés, les populations urbaines et les garçons. »³³⁸ De cette manière, « le seul accès à l'éducation n'est pas suffisant : il faut une éducation de qualité, non sexiste, qui ne perpétue pas une vision stéréotypée du rôle des femmes et des hommes dans la société »³³⁹.

Également, les femmes scolarisées semblent voir le marché des emplois salariés leur fermer ses portes, alors que « les pourcentages de femmes dans l'emploi salarié non agricole n'ont guère changé depuis 1990, quelle que soit la région considérée et ils restent très inférieurs aux chiffres correspondants pour les hommes dans toutes les régions »³⁴⁰. Si elles ne bénéficient pas de débouchés économiques intéressants, l'éducation des filles continuera à être perçue comme un « investissement non-rentable » pour les ménages africains.

Dès lors, les données relatives à la fréquentation scolaire selon le sexe ne semblent pas suffisantes afin de déterminer ou d'infirmer la réalisation de l'OMD 3 dans le secteur de l'éducation. Un autre problème lié à l'utilisation de la Cible 3.A – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 et, si possible, à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard³⁴¹ repose sur le fait que les études statistiques tendent à prendre en compte la scolarisation des fillettes et des garçons, mais pas les programmes d'alphabétisation des jeunes adultes.

« Alors que la plupart des pays d'Afrique peuvent s'attendre à réaliser la scolarisation universelle dans le primaire à l'échéance de 2015, ils sont beaucoup moins nombreux à tabler sur la réalisation des objectifs concernant l'achèvement du cycle d'éducation primaire et l'alphabétisation des jeunes adultes. L'éducation au-delà du primaire est

³³⁸ PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.33

³³⁹ Ryckmans et Maquestiau. *Op.cit.*, p. 80

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ ONU. « Objectifs du Millénaire pour le développement – Éliminer la pauvreté 2015 c'est possible », Fiche d'information, Sommet des Nations Unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, New York, 20-22 septembre 2010, 2p.

également jugée critique pour garantir une progression soutenue en vue de la réalisation d'autres objectifs, tels que les OMD liés au plein emploi, à la réduction de la pauvreté et à la santé. »³⁴²

L'alphabétisation des adultes représente un enjeu majeur du développement, favorisant l'accès à des emplois productifs mieux rémunérés en contribuant à la lutte contre l'extrême pauvreté. Toutefois, cet obstacle continue de s'imposer aux populations africaines et touche particulièrement les femmes.

« Malgré les efforts des gouvernements et de leurs partenaires, il reste toujours 153 millions d'adultes analphabètes en Afrique. Cela représente 20 pour cent des 759 millions de personnes qui ne savent ni lire ni écrire à travers le monde. Plus des deux tiers des analphabètes en Afrique sont des femmes. »³⁴³

Le plan d'action concret de l'OCDE permet une évaluation statistique de l'APD décaissée par les États membres du CAD, en fonction de cibles préétablies. Dans le cadre de l'Objectif 3, on y prévoit que les pays participants puissent « démontrer des progrès en matière d'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes, par l'élimination des disparités dans l'éducation primaire et secondaire, pour 2005 »³⁴⁴. Pour les pays du CAD, c'est par un meilleur accès à l'enseignement primaire et secondaire que les femmes pourront mieux revendiquer leur droit à l'égalité et réaliser leur autonomisation.

D'un point de vue économique, l'établissement de ces cibles par les grands pays donateurs d'APD dans le cadre des OMD constitue un moyen efficace permettant d'évaluer et de faire le suivi des versements de l'aide au développement décaissé afin d'atteindre les Objectifs. Toutefois, elle limite l'intervention des pays à un domaine particulier, celui de l'éducation, en oblitérant les autres champs d'action qui pourraient également permettre une meilleure réussite de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes. Le simple fait de permettre un meilleur accès à l'éducation primaire et secondaire pour les jeunes filles, bien que favorable à l'atteinte de l'OMD 3, ne garantit pas une meilleure compréhension des problématiques de genre qui articulent les rapports sociaux dans lesquels elles évoluent.

³⁴² PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, p.27

³⁴³ *Ibid.*, p.35

³⁴⁴ OCDE, 1996, p.2

Ainsi, cette méthode mise de l'avant par les pays membres du CAD peut être jugée réductionniste des besoins réels des femmes dans les pays dits en-développement et ne semble pas s'inscrire dans une analyse intersectionnelle des différents facteurs qui structurent les rapports sociaux de domination auxquels elles sont confrontées.

De plus, pour ce qui est de la cible associée à l'Objectif 3 des OMD, concernant le secteur de l'éducation, l'évaluation statistique est également difficile, étant donné les diverses institutions d'éducatives qui ne relèvent pas du secteur public financé par l'État bénéficiaire de l'APD. En effet, « Les fournisseurs privés, ont les ONG, les communautés locales et les institutions religieuses, ne sont pas toujours faciles à inclure dans les enquêtes et il est fréquent qu'ils ne soient pas reconnus par les autorités en tant que fournisseurs agréés »³⁴⁵. En Afrique subsaharienne particulièrement, les écoles coraniques représentent un type d'institutions qu'il est difficile d'inclure dans les enquêtes, alors qu'un nombre élevé d'enfants y suivent une formation préprimaire. Les écoles religieuses musulmanes, souvent plus nombreuses que les écoles laïques en milieu urbain comme en milieu rural, ne sont pas toujours déclarées, recensées ou juridiquement régulées³⁴⁶. Elles échappent donc aux études sur l'EPT et à la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.

Enfin, la parité entre les sexes et l'égalité entre les sexes représentent deux réalités différentes et qui ne se mesurent pas selon les mêmes critères d'évaluation. Alors que la parité représente une proportion numérique indiquant le taux d'inscription et de participation des garçons et des fillettes dans les établissements d'enseignement, l'égalité signifie plutôt que les élèves des deux sexes bénéficient également des « mêmes avantages en matière d'accès à l'éducation, de traitement et de résultats »³⁴⁷. Les indicateurs qualitatifs sont donc plus diffus et difficile à standardiser. Ainsi, puisqu'il ne s'agit pas d'une pratique mesurable, l'égalité entre les sexes s'avère une mesure difficile à évaluer statistiquement. En plus de cette distinction et des problèmes statistiques qui s'y rattachent, d'autres facteurs autres que

³⁴⁵ UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, p.35

³⁴⁶ Gérard. *Op.cit.*, p.153

³⁴⁷ UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, p.44

les différences de sexes viennent nuire à la réalisation de l'OMD 3 en Afrique, dont les rapports sociaux de race et les classes sociales.

CONCLUSION

Les rapports de pouvoir qui s'exercent entre les hommes et les femmes ne sont pas les seuls obstacles à la parité entre les sexes en matière d'éducation. D'autres structures de pouvoir inter-reliées viennent s'entrecroiser et créent des structures qui influencent grandement les rapports sociaux. Ces structures créent ou pérennisent des inégalités entre les hommes et les femmes, mais également entre différents groupes de femmes qui ne sont pas confrontées aux mêmes réalités sociales.

Les inégalités structurelles liées aux différentes formes de discriminations que vivent les femmes sont particulières à chaque société et demeurent difficiles à prendre à compte dans l'élaboration des programmes d'aide au développement. Ainsi, en plus des difficultés directement liées à l'accès à l'éducation, les femmes vivant d'autres formes de discrimination fondées sur la classe sociale ou l'origine ethnique se retrouvent confrontées au fait « de ne pas être prises en considération dans la planification du développement, des politiques et des budgets relatifs à l'éducation »³⁴⁸.

Les programmes d'aide au développement pour les femmes ne semblent donc pas pouvoir être simplement envisagés en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, selon une analyse comparative entre les sexes. Au-delà des rapports sociaux de sexe, d'autres rapports de pouvoir coexistent dans les différentes sociétés, de manière à complexifier la mise en œuvre des politiques de développement visant l'égalité entre les sexes. En plus de vivre ces inégalités entre les sexes, certaines femmes vivent des inégalités fondées sur leur appartenance à des groupes culturels qui véhiculent des valeurs propres, sur leur origine ethnique (discrimination fondée sur la « race ») et sur leur classe sociale. L'accès aux ressources et la situation géographique ont également une forte influence sur la réalisation de l'OMD 3 dans les pays africains bénéficiaires de l'APD canadienne.

³⁴⁸ UNICEF. « Définir la place de l'éducation dans le programme de développement de l'après-2015 – Consultation thématique globale sur l'éducation dans le cadre du programme de développement de l'après-2015 », Résumé analytique, New York, juillet 2013, p.4

La place de l'APD canadienne

Les politiques d'aide au développement canadiennes, bien qu'elles s'inscrivent comme des modèles à suivre en matière d'égalité entre les sexes, ne tiennent pas compte de cette pluralité des rapports de domination et ne semblent donc pas adéquatement adaptées pour répondre aux différentes réalités que l'on retrouve dans les sociétés qui sont bénéficiaires de cette APD. Les programmes d'aide au développement sont élaborés dans de grandes structures internationales, par les principaux acteurs du développement, les pays « industrialisés », dans un contexte de mondialisation des échanges économiques. « Dans une économie mondialisée, il n'y a pas de place pour une théorie spécifique à l'égard du Sud. À un monde unique correspond l'empire d'une pensée unique. »³⁴⁹ Alors que les pays donateurs d'APD tentent de tirer des avantages stratégiques ou économiques de leur relation avec les pays bénéficiaires de leurs décaissements d'aide au développement, les programmes ne semble pas toujours répondre aux réels besoins des personnes qui en auraient portant le plus besoin. Le manque de cohérence entre les programmes mis en œuvre et les besoins réels des bénéficiaires, en plus des enjeux liés à la politique extérieure des pays donateurs de l'aide, font la démonstration de leur manque de prise en compte des besoins et des réalités locales des populations chez qui leurs programmes d'aide sont mis en œuvre.

Les peuples des pays « en voie de développement », ou « du Sud », devraient être en mesure de contribuer à l'élaboration des programmes de développement qui leur sont destinés, afin que celui-ci soit conforme à leurs réalités, leur culture, leurs besoins, leur identité. Toutefois, après les assauts de la mondialisation dans leurs structures publiques et les conditions apposées par les donateurs de l'aide, cette prise en charge devient difficile.

Il n'est pas innocent de constater depuis peu la fusion de l'ACDI avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI), afin de créer une nouvelle entité, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, où l'aide au développement international devient un pendant de la politique étrangère, davantage axées sur le développement économique et les intérêts commerciaux du Canada. Dès lors, il est

³⁴⁹ Latouche. *Op.cit.*, p.18

possible de craindre que, dans cette nouvelle entité, « le commerce extérieur occupe le devant de la scène et que le développement soit relégué au second plan. »³⁵⁰

La propension du gouvernement canadien actuel à déterminer les bénéficiaires de son aide au développement en fonction de ses intérêts stratégiques³⁵¹ et la montée de la « sécuritisation » de l'aide³⁵² ne laissent pas présager une amélioration des programmes d'APD canadienne dans l'avenir. Il demeure donc essentiel de se tourner vers les regroupements locaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes d'aide au développement, afin de favoriser un développement à l'image des sociétés bénéficiaires de l'aide.

Les grandes structures économiques internationales qui régissent les programmes d'aide au développement ne semblent pas répondre à la visée première et altruiste visant à permettre une meilleure répartition des richesses à l'échelle du globe. Que ce soit à l'échelle nationale pour le Canada, ou dans sa contribution aux instances internationales de développement, les programmes ne semblent pas répondre adéquatement aux diverses formes de discriminations qui s'inscrivent dans la réalité sociale des femmes des pays bénéficiaires de l'APD. Ainsi, la prise en charge locale de ces programmes d'aide se révèle essentielle et

³⁵⁰ Doug Marshall, président, Syndicat des employés nationaux Radio Canada. « Fin de l'ACDI, des employés et des organismes toujours inquiets », [En ligne] <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2013/07/02/008-acdi-fusion-employes.shtml>, page consultée le 3 octobre 2013

³⁵¹ Au cours des dernières années, les principaux pays bénéficiaires de l'APD canadienne se sont polarisés davantage selon des considérations d'intérêts stratégiques et économiques qu'en fonctions des pays les plus pauvres nécessitant plus d'aide. En 2009-2010, le deuxième pays bénéficiaire de l'APD canadienne était l'Afghanistan, pays où une vaste mission de combat était déployée par les Forces armées canadiennes.

³⁵² Le terme de « sécuritisation » est un « concept développé par Ole Wæver (1995), et repris par plusieurs tenants de l'École de Copenhague, signifiant, de manière générale, qu'un enjeu est transformé en un enjeu sécuritaire par un acte de langage (*speech act*) ». Ainsi, « le lien établi entre la sécurité et le développement a sans aucun doute joué un rôle considérable dans l'intégration de l'aide au développement au paradigme sécuritaire, intégration qui prend entre autres la forme d'un rôle pacificateur accordé à l'aide au développement (résolution de conflit, prévention de conflit, reconstruction post-conflit, etc.). Le rapport mondial 2011 de la Banque mondiale souligne à de nombreuses reprises les conséquences dévastatrices du conflit violent sur le développement et insiste sur le fait que le conflit soit un obstacle majeur à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement. » Charles Saliba-Couture. « « Conflits, sécurité et développement » ou les conflits entre la sécurité et le développement? Regards critiques sur le rapport 2011 de la Banque mondiale », Analyse stratégique, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, UQAM (Montréal), octobre 2011, p.4-5

même potentiellement pourrait se substituer à ces structures économiques de développement afin de mieux s'inscrire dans une réalisation durable et efficace d'un développement local, à l'image des valeurs et objectifs des sociétés bénéficiaires de l'aide.

BIBLIOGRAPHIE

- ACDI. *Accélérer le changement – Ressources pour l'intégration de l'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2000, 55p.
- ACDI. « À propos de l'ACDI », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NIC-5313423-N2A>, page consultée le 1^{er} avril 2013.
- ACDI. *Assurer un avenir aux enfants et aux jeunes – Stratégie de l'ACDI sur les enfants et les jeunes*. Canada. 9p.
- ACDI. *Contribution du Canada à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale*. Gatineau (Québec), 2010, 20p.
- ACDI. *Éducation. Égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), Fiches-Conseil, juin 2010, 26p.
- ACDI. « Égalité entre les hommes et les femmes - Politique », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/Fr/JUD-31193623-K5S>, page consultée le 27 mars 2013.
- ACDI. « Égalité entre les sexes - Chronologie, quelques dates importantes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/REN-218124915-PBF>, page consultée le 27 mars 2013.
- ACDI. *Égalité entre les sexes : Politique et outils*, Canada, 2010, 11p.
- ACDI. « Engagements en matière d'aide au développement international », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-616141241-PD4>, page consultée le 26 mars 2013.
- ACDI. *Évaluation de la mise en œuvre de la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Rapport à l'intention de la direction, préparé par BYTOWN Consulting et C.A.C. International, Gatineau (Québec), 2008, 41p.
- ACDI. « Fonds africain de développement », [En ligne], <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=3779>, page consulté le 16 juin 2013.
- ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Nouvelle vision. Nouveau partenariat*. (Gatineau) Québec, 2004, 18p.
- ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique : Évaluation sommative*. Rapport à la haute direction. (Gatineau) Québec, janvier 2011, 182p.
- ACDI. *Fonds canadien pour l'Afrique. Rapport de vérification interne*. Gatineau (Québec), septembre 2007, 27p.
- ACDI. « Investissements en matière d'aide au développement international », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-616141241-PD4>, page consultée le 13 juillet 2013.

- ACDI. « La Francophonie », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/CAR-9895324-JAX>, page consultée le 12 juillet 2013.
- ACDI. *Le Canada contribue à un monde meilleur – Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace*. (Gatineau) Québec, septembre 2002, 33p.
- ACDI. « Le Canada soutient l'éducation pour tous en Afrique », [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/ANN-714113237-L8X>, page consultée le 26 mars 2013.
- ACDI. « Les éléments de l'analyse comparative entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-31194519-KBD>, page consultée le 6 mars 2013.
- ACDI. « Objectifs du Millénaire pour le développement », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-13173118-GPM>, page consultée le 14 mai 2013.
- ACDI. « Plan d'action de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-101311435-KPF>, page consultée le 23 septembre 2013.
- ACDI. *Plan d'action du Canada sur l'efficacité de l'aide. Les résultats, une priorité*. Canada, septembre 2010, 4p.
- ACDI. *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*. Gatineau (Québec), 2010, 11p.
- ACDI. « Programmes multilatéraux mondiaux », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-112911931-LY2#a1>, page consultée le 13 juillet 2013.
- ACDI. « Programme régional panafricain », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-37101441-KVQ>, page consultée le 16 juin 2013.
- ACDI. « Programme régional pour l'Afrique centrale », [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-22891528-JQR>, page consultée le 16 juin 2013.
- ACDI. « Programme régional pour l'Afrique australe et de l'Est », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/NAD-41810435-K9Y>, page consultée le 12 juillet 2013.

- ACDI. « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) », [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-131841-HC7>, page consultée le 1^{er} avril 2013
- ACDI. « Qu'a fait le Canada jusqu'ici pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Afrique du G8 et le NEPAD? », [En ligne] <http://www.international.gc.ca/ssa-ass/aap-paa/canada.aspx?lang=fra>, page consultée le 12 juillet 2013.
- ACDI. « Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes », [En ligne] <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/JUD-31194519-KBD> (page consultée le 6 mars 2013).
- ACDI. *Rapport au parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2009-2010*, Gatineau (Québec), 2010, 43p.
- ACDI. « Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2000-2001 », Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2002, 65p.
- ACDI. « Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2005-2006 », Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2007, 76p.
- ACDI. « Rapport statistique sur l'aide publique au développement : année financière 2009-2010 », Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie, Gatineau (Québec), 2011, 50p.
- Affaires étrangères et commerce international Canada. « Canada et l'Union africaine », [En ligne] http://www.international.gc.ca/ssa-ass/region/african_union_africaine.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013.
- Affaires étrangères et commerce international Canada. « Réponse du gouvernement du Canada à la demande d'information du Secrétaire général des Nations Unies sur la pleine application de la résolution 1325 du Conseil sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité », [en ligne] http://www.international.gc.ca/rights-droits/women-femmes/resolution1325_04.aspx?lang=fra&view=d, page consultée le 16 mars 2013

- AQOCI (Association québécoise des organismes de coopération internationale), *Trousse de formation – Genre et Développement*. Préparée par le Comité québécois femmes et développement (CQFD), mars 2004, 148p..
- Arnaud, Zacharie. « Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption », Centre national de coopération au développement, septembre 2010, p.3
- Assemblée générale des Nations unies, Résolution 55/2 (2000), Adoptée par l'Assemblée générale à sa 55e session le 13 septembre 2000.
- Audet, François. Desrosiers, Marie-Ève. Roussel, Stéphane. *L'aide canadienne au développement*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal : Paramètres, 2008, 352p
- Banque Mondiale. « Afrique subsaharienne – Éducation », [En ligne] <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEX TN/AFRICAINFRENCHEXT/0,,contentMDK:21448405~pagePK:146736~pi PK:146830~theSitePK:488775,00.html>, page consulté le 19 juillet 2013.
- Banque Mondiale. « À propos », [En ligne] <http://www.banquemondiale.org/fr/about>, page consultée le 26 mars 2013.
- Banque Mondiale. « La Banque mondiale : Un demi-siècle d'investissements dans l'éducation », [En ligne] <http://www.banquemondiale.org/omd/education.html>, page consultée le 11 octobre 2013
- Banque Mondiale. « Les objectifs de développement pour le millénaire : Objectif n°3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici 2015 », [En ligne], http://www.banquemondiale.org/omd/condition_feminine.html, page consultée le 23 septembre 2013.
- Canada. Ministère des Affaires extérieures et du commerce international. *Le Canada dans le Monde. Énoncé de politique étrangère du gouvernement*, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1995, pages?
- Canada. *Plan d'action pour l'Afrique du G8*, Sommet de Kananaskis, 2002, 33p.
- Canada. *Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux*, 33p.
- Canada. « Plan d'action pour l'Afrique – Rapport conjoint des représentants personnels pour l'Afrique du G8 sur l'état d'avancement des travaux », [En ligne] http://www.canadainternational.gc.ca/g8/summit-sommet/2005/report-afr-rapport_05.aspx?lang=fra, page consultée le 8 mai 2013

- Commission canadienne pour l'UNESCO. « Éducation – Introduction », [En ligne], <http://www.unesco.ca/fr/home-accueil/education>, page consultée le 30 août 2013.
- Condition féminine Canada. « Analyse comparative entre les sexes plus », [En ligne] <http://www.cfc-swc.gc.ca/pol/gba-acis/index-fra.html#tab2>, page consultée le 7 mars 2013.
- Condition féminine Canada. *À l'aube du XXI^e siècle - Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa (Ontario), août 1995, 80p.
- D'Aoust, Anne-Marie. « Les approches féministes des Relations Internationales », dans *Théories des relations internationales : Contestation et résistance*, sous la direction de A. Macleod et D. O'Meara, p.281-304 CEPES. Boisbriand (Québec) : Athéna éditions, 2009.
- Duffield, Mark. « Governing the borderlands: Decoding the power of aid », *Disasters*, 25/4, 2001, p.308-320
- Elson, Diane. Keklik, Hanke. *Progress of the World's Women 2002, Volume 2: Gender Equality and the Millennium Development Goals*. The United Nations Development Fund for Women, New York, 2002, 68p.
- Falquet, Jules, « Penser la mondialisation dans une perspective féministe », *Travail, genre et sociétés*, 2011/1 n° 25, p. 90
- FAO. *L'Éducation pour les populations rurales en Afrique – Rapport du Séminaire ministériel sur l'éducation pour les populations rurales*. Addis-Abeba (Éthiopie), septembre 2005, 81p.
- FIDA. *Rapport sur la pauvreté rurale 2001- Synthèse*. Fond international de développement agricole, Rome (Italie), 2011, 11p.
- Forum des éducatrices africaines. « L'éducation des filles en Afrique subsaharienne », [En ligne] <http://www.fawe.org/about/work/education/index.php?lang=2>, page consultée le 19 juillet 2013.
- G8 – Sommet d'Évian 2003. « Plan d'action pour l'Afrique du G8 - rapport de mise en oeuvre des Représentants Personnels pour l'Afrique » [En ligne] http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/documents_du_sommet/plan_d_action_pour_l_afrique_du_g8_-_rapport_de_mise_en_oeuvre_des_representants_personnels_pour_l_afrique.html, page consultée le 8 mai 2013.
- Gérard, Étienne. « Logiques sociales et enjeux de scolarisation en Afrique », *Politique africaine*, n° 76, décembre 1999, p.153-163

- Henaff, Nolwen. Lange, Marie-France. « Inégalités scolaires au Sud : transformation et reproduction », *Autrepart*, 2011/3 N° 59, p. 3-18.
- Hugon, Philippe. « Variables démographiques et éducation en Afrique ou le mirage des Objectifs du millénaire pour le développement », *Mondes en développement*, 2008/2 n° 142, p.83-96
- Jacquet, Pierre. « Les enjeux de l'aide publique au développement », *Politique étrangère*, 2006/4 Hiver, p. 941-954
- Jacquet, Pierre. « Revisiter l'aide publique au développement », *Économie internationale*, 2006/4 n° 108, p. 139-152
- Latouche, Serge. *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Éditions mille et une nuits, Librairie Arthème Fayard, octobre 2004, 126p.
- Lauwerier, Thibaut. Akkari, Abdeljalil. « « Repenser l'influence de la Banque mondiale sur les politiques d'éducation de base en Afrique de l'Ouest francophone », *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, vol. 46, n° 3, 2011, p. 343-362
- Le groupe technique de pilotage de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. « Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest : Stratégies et plan d'action. » Document de stratégie régionale préparé par la Commission de l'UEMOA et le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, Abuja et Ouagadougou, décembre 2006, 238p.
- Marshall, Doug. Président, Syndicat des employés nationaux, Radio Canada. « Fin de l'ACDI, des employés et des organismes toujours inquiets », [En ligne] <http://www.radio-canada.ca/regions/ottawa/2013/07/02/008-acdi-fusion-employes.shtml>, page consultée le 3 octobre 2013
- Nations unies. « Rapport de la Quatrième Conférences sur les femmes », A/Conf.177/20/Rév.1 Beijing, 1995, 239p.
- Naudet, Jean-David. « Les OMD et l'aide de cinquième génération : Analyse de l'évolution des fondements éthiques de l'aide au développement. », *Afrique contemporaine*, 2006/2, n°218, p.141-174
- NEPAD. « Gender Development », [En ligne] <http://www.nepad.org/crosscuttingissues/gender>, page consultée le 16 juin 2013.
- NEPAD. « Historique du NEPAD », [En ligne] <http://www.nepad.org/fr/historique-du-nepad>, page consultée le 8 mai 2013.
- Ndiaye, Bacre Waly. *Protection des droits de l'homme en Afrique. Recueil de textes*. Édité par Jean-Baptiste Niyizurugero, APT, Genève, 2006, p.5

- OCDE, « Aide publique au développement : définition et champ couvert », [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/cad/statistiquesdelaide/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm#Definition>
- OCDE. « Chapitre 3 : Progrès accomplis depuis la Déclaration du millénaire adoptée en 2000 », *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2005/1 no 6, p. 63-80
- OCDE. *Développer une gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes dans les pays partenaires*. Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes, Paris, mai 2009, 12p.
- OCDE. « Le mandat du GENDERNET », [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/cad/egalitehommeetfemmeetdeveloppement/lemandatdugendernet.htm>, page consultée le 23 septembre 2013.
- OCDE. « Membres et partenaires », [En ligne] <http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/>, page consultée le 26 mars 2013.
- OCDE. « Module spécial » Les Objectifs du millénaire pour le développement, *Revue de l'OCDE sur le développement*, 2002/1 no 3, p. 149-156
- OCDE. *Principes fondateurs du CAD sur l'efficacité de l'aide, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes*. Décembre 2008, 8p.
- OCDE, *Shaping the 21st Century: The contribution of development co-operation*, Paris. 1996, 24p.
- ONU. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981.
- ONU. *Déclaration et Programme d'action de Beijing*, Adoptés par l'assemblée générale des Nations Unies à la 16e séance plénière le 15 septembre 1995.
- ONU. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217A (III), Paris, 10 décembre 1948.
- ONU. *Enquête sur le rôle des femmes dans le développement : Le contrôle des femmes sur les ressources économiques et leur accès aux ressources financières, dont le micro-financement*. Département des affaires économiques et sociales, New York, 2009, 114p.
- ONU Femmes. *Rapport annuel 2010-2011*. New York, 2011, 32p.
- ONU. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

- ONU. « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix, pour le XXI^e siècle », Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 5-9 juin 2000, [En ligne] <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/res.html>, page consultée le 18 mars 2013.
- ONU. « Objectifs du Millénaire pour le Développement : Égalité des sexes et autonomisation des femmes – Tableau de suivi 2010 », Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), juillet 2010, 2p.
- ONU. « Objectifs du Millénaire pour le développement – Éliminer la pauvreté 2015 c'est possible », Fiche d'information, Sommet des Nations Unies, Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, New York, 20-22 septembre 2010, 2p.
- ONU. *Programme d'action de Beijing*. Adopté par l'assemblée générale des Nations Unies à la 16^e séance plénière le 15 septembre 1995.
- ONU. *Projet de rapport au Comité femmes et développement sur l'évolution des mécanismes nationaux chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Afrique, Centre africain pour le genre et le développement social, septième session du Comité « Femmes et développement », Addis-Abeba (Éthiopie), mai 2011, 47p.
- ONU. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 3 janvier 1976.
- ONU. *Partenariats pour l'égalité des sexes : le rôle des agences multilatérales et bilatérales en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, UNIFEM, Addis-Abeba (Éthiopie), mars 2005, 40p.
- ONU. *Projet de rapport au Comité femmes et développement sur l'évolution des mécanismes nationaux chargés de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Afrique, Centre africain pour le genre et le développement social, septième session du Comité « Femmes et développement », Addis-Abeba (Éthiopie), mai 2011, 47p.
- ONU. « Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) ». [En ligne], <http://www.un.org/french/events/womenfr.htm>, page consultée le 18 mars 2013.
- ONU. *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, Recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, New York, Juin 2008, 25p.

- ONU. *Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité*. Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213^e séance, le 31 octobre 2000
- Organisation de l'Unité africaine. *Acte constitutif de l'OUA*. Adopté lors du Sommet de Lomé, 2000.
- Organisation de l'Unité africaine « Charte africaine des droits de l'homme et des peuples », adoptée à la dix-huitième Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, juin 1981, Nairobi, Kenya.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). « Autonomisation et égalité des sexes : des objectifs essentiels à atteindre pour sauver la vie des femmes », le département Genre et santé de la femme, Septembre 2008, [en ligne] <http://www.who.int/gender/fr/>
- Paul, Jennifer. Pistor, Marcus. « Dépenses d'aide publique au développement », *En Bref*, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, PRB 07-10F, révisé le 13 juillet 2009, 6p.
- Pellegrini, Dario. « L'éducation pour tous en Afrique de l'Ouest », *Les grands débats éducatifs aujourd'hui*, numéro 27, 2000, p.51-61
- PLAN. *La situation des filles en Afrique*. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar (Sénégal), 2007, 18p.
- PLAN. *Parce que je suis une fille – Rapport Afrique 2012. Progrès et Obstacles à l'Éducation des filles en Afrique*. Dakar (Sénégal), 2012, 58p.
- PNUD. *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport OMD 2011*. Kampala (Ouganda), mars 2011, 154p.
- PNUD. *Mesure de la pauvreté selon la méthode de degré de satisfaction des besoins essentiels (DSBE)*, Niger, 2007, 199p.
- PNUD. « Rapports sur le développement humain », [En ligne] <http://hdr.undp.org/fr/pays/>, page consultée le 13 juillet 2013.
- République de Djibouti. « Présentation générale », [En ligne], <http://www.presidence.dj/>, page consultée le 24 mai 2013
- Rocher, Guy. « Introduction à la sociologie générale. Première partie: L'action sociale », chapitre IV, pp. 101-127. Montréal: Éditions Hurtubise HMH Itée, 1992, troisième édition, [En ligne] http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/word/387_335_CH/Notions_culture_civilisation.pdf, page consultée le 23 septembre 2013.

- Ryckmans, H  l  ne. Maquestiau Pascale, « Population et d  veloppement :   galit   de genre et droits des femmes », *Mondes en d  veloppement*, 2008/2 n   142, p. 67-82.
- Saliba-Couture, Charles. « « Conflits, s  curit   et d  veloppement » ou les conflits entre la s  curit   et le d  veloppement? Regards critiques sur le rapport 2011 de la Banque mondiale », *Analyse strat  gique*, Chaire Raoul-Dandurand en   tudes strat  giques et diplomatiques, UQAM (Montr  al), octobre 2011, 8p.
- Seekings, Jeremy. « Persistance de la « race » dans l’Afrique du Sud post-apartheid », *Alternatives Sud*, Vol. 17, 2010, p.81-93
- Servet, Jean-Michel. « Aide au d  veloppement : six d  cennies de trop dits et de non dits », *Revue de la r  gulation*, n   7, 1er semestre 2010 [En ligne] <http://regulation.revues.org/7813>
- Severino, Jean-Michel. Charnoz, Olivier. « Les mutations impronptues :   tat des lieux de l’aide publique au d  veloppement », *Afrique contemporaine*, 2005/1 n  213, p. 13-131.
- Shongedza, Ignatiana *  ducation des femmes en Afrique australe – Bilan et perspectives*. L’Harmattan, Paris, 2007, 220p.
- UNESCO. « 20 pays africains rassembl  s pour acc  l  rer les progr  s   ducatifs dans le cadre de l’initiative “Big Push” », [En ligne], http://www.unesco.org/new/fr/dakar/about-this-office/single-view/news/20_african_countries_gather_to_accelerate_the_education_for_all_through_the_big_push_initiative/#.UmGSO9JWYSo, page consult  e le 10 octobre 2013.
- UNESCO. *Aper  u r  gional: Afrique subsaharienne*. Rapport mondial de suivi sur l’  ducation pour tous, 2011, 23p.
- UNESCO. *Cadre d’action de Dakar. L’  ducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*. Adopt   par le Forum mondial sur l’  ducation, Dakar (S  n  gal), 26-28 avril 2000, 78p.
- UNESCO. *Contribution r  gionale au d  veloppement des Syst  mes d’Information Statistiques pour l’Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelles. Diagnostic et analyse comparative pour l’identification de strat  gies d’am  lioration de la qualit  *. Bureau r  gional pour l’  ducation en Afrique (BREDA), Dakar (S  n  gal), D  cembre 2009, 113p.
- UNESCO. «   ducation – L’Afrique », [En ligne] <http://www.unesco.org/new/fr/education/worldwide/education-regions/africa/>, page consult  e le 30 ao  t 2013.

- UNESCO. «Éducation pour tous (EPT) », [En ligne]
<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/>, page consultée le 15 mai 2013.
- UNESCO. *Education for All. The Year 2000 Assessment; Regional report on education for all in the Arabs states*. Regional Office For Education in the Arabs States, Beirut, mars 2003, 59p.
- UNESCO. *Genre et Éducation pour tous. Le pari de l'égalité*. Éditions UNESCO, 2003, 429p.
- UNESCO, *L'éducation pour tous dans les États arabes : Renouveler l'engagement. Cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux dans la région arabe au cours de la décennie 2000-2010*. Adopté lors de la Conférence régionale des États arabes sur l'éducation pour tous. Le Caire (Égypte), janvier 2000, 78p.
- UNESCO. « La scolarisation de millions d'enfants mise en péril par les réductions de l'aide », *Bulletin d'information, de l'ISU*, vol.25, juin 2013, 11p.
- UNESCO. « L'Éducation pour tous (EPT) », [En ligne]
<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/>, page consultée le 22 mai 2013.
- UNESCO. « L'égalité des genres dans l'éducation », [En ligne],
<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/gender-and-education/>, page consultée le 22 mai 2013.
- UNESCO. « Le profil de l'EPT de la CEEAC », [En ligne]
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/RE_CProfileECCAS_FR.pdf, page consultée le 19 juillet 2013.
- UNESCO. « Les six objectifs de l'Éducation pour tous », [En ligne].
http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=42579&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 22 mai 2013.
- UNESCO. *Qu'est-ce que le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous? Un bilan annuel des progrès accomplis dans la réalisation de l'éducation pour tous (EPT)*. Éditions UNESCO, 2010, 4p.
- UNESCO. *Rapport EPT 2012 pour l'Afrique sub-saharienne*. Conférence mondiale EPT, UNESCO-Paris, novembre 2012, 48p.
- UNICEF. « Afrique de l'Ouest et centrale : des mesures d'urgence sont nécessaires », [En ligne]
<http://www.unicef.org/french/progressforchildren/2005n2/westcentralafrica.php>, page consultée le 2 août 2013.

UNICEF. « Définir la place de l'éducation dans le programme de développement de l'après-2015 – Consultation thématique globale sur l'éducation dans le cadre du programme de développement de l'après-2015 », Résumé analytique. New York, juillet 2013, 8p.

Union africaine (UA). *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*,

Adoptée par la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement du 27 juin 1981, Nairobi (Kenya), entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

UA. « Femmes, Genre et Développement », [En ligne] <http://wgd.au.int/fr/>, page consultée le 17 mars 2013

UA. « L'UA en bref », [En ligne] <http://www.au.int/fr/about/nutshell>, page consultée le 18 mars 2013.

UA. *Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique*, juillet 2003.

UA. *Protocole à la Charte Africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*. Adopté le 12 juillet 2003, à Maputo, Mozambique, par la 2ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

UA. *Protocole à la Charte Africaine relatif aux droits de la femme en Afrique*. Adopté le 12 juillet 2003, à Maputo, Mozambique, par la 2ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

L'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique. « Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015 », 2009, 106p.

Verschuur, Christine, « Quel genre ? Résistances et mésententes autour du mot "genre" dans le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009/4 n° 200, p. 785-803.